

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

DOCUMENTATION  
ET  
INFORMATIONS

**JANVIER 2017**

ISSN 0996 - 7494

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés  
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication  
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

<b>CABINET DU PREFET</b> .....	<b>3</b>
Arrêté n° 16-733 du 19 décembre 2016 portant attribution de la médaille d'honneur du Travail - Promotion du 1er janvier 2017 .....	3
Arrêté du 12 janvier 2017 accordant la médaille de bronze pour Actes de Courage et de Dévouement - M. GAUVIN.....	13
Arrêté n° 17-32 du 16 janvier 2017 complétant et modifiant l'arrêté préfectoral portant attribution de la médaille d'honneur du Travail - Promotion du 1er janvier 2017 .....	13
Arrêté n° 17-090 du 19 janvier 2017 portant nomination d'un maire honoraire - RAMPAN .....	13
<b>SERVICE DES RESSOURCES ET DE LA MODERNISATION</b> .....	<b>13</b>
Décision du 5 octobre 2016 de déclassement du domaine public n° SPA 2016-0130 - SNCF Réseau - CONDE SUR VIRE .....	13
Décision du 5 octobre 2016 de déclassement du domaine public n° SPA 2016-0131 - SNCF Réseau - YQUELON .....	14
Décision du 5 octobre 2016 de déclassement du domaine public n° SPA 2016-0132 - SNCF Réseau - CONDE SUR VIRE .....	14
<b>SOUS-PREFECTURE D'AVRANCHES</b> .....	<b>14</b>
Arrêté n° 16-232 du 1 <sup>er</sup> décembre 2016 portant approbation des nouveaux statuts de la communauté de communes du MORTAINAIS.....	14
Arrêté n° 16-240 du 13 décembre 2016 portant approbation des nouveaux statuts de la communauté de communes de ST-HILAIRE-DU-HARCOUËT.....	14
Arrêté n° 16-237 du 14 décembre 2016 portant des refontes des statuts de la communauté de communes Avranches-Mont-Saint-Michel .....	14
Arrêté n° 16-249 du 23 décembre 2016 portant modification des statuts de la communauté de communes « GRANVILLE TERRE ET MER ».....	14
Arrêté n° 16-247 du 30 décembre 2016 portant modification des statuts du syndicat intercommunal scolaire de JUILLEY-POILLEY-PRECEY .....	14
Arrêté n° 17-4 du 30 décembre 2016 portant modification des statuts du syndicat scolaire du TERTRE.....	15
<b>SOUS-PREFECTURE DE CHERBOURG</b> .....	<b>15</b>
Arrêté préfectoral SF/N° 17-27 du 26 janvier 2017 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement principal et siège social de la SARLJMEMBALMER - ST-HILAIRE DU HARCOUËT .....	15
<b>1ERE DIRECTION - LIBERTES PUBLIQUES ET REGLEMENTATION</b> .....	<b>15</b>
Arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 portant composition de la commission du titre de séjour.....	15
Arrêté du 3 janvier 2017 portant extension d'agrément d'un établissement chargé d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière - ST QUENTIN SUR LE HOMME .....	15
<b>2EME DIRECTION - COLLECTIVITES TERRITORIALES, AFFAIRES FINANCIERES ET JURIDIQUES</b> .....	<b>15</b>
Arrêté préfectoral n° 17-2-IG du 18 janvier 2017 autorisant les adhésions de membres du syndicat départemental d'énergies de la Manche (SDEM) à la compétence optionnelle « éclairage public » et modifiant les annexes des statuts .....	15
Arrêté préfectoral n° 17-4-IG du 31 janvier 2017 autorisant le retrait des communes de Saint-Germain-des-Vaux et de Sainte-Marie-du-Mont au syndicat mixte ouvert SYNERGIE MER ET LITTORAL (SMEL) .....	16
<b>3EME DIRECTION - ACTION ECONOMIQUE ET COORDINATION DEPARTEMENTALE</b> .....	<b>16</b>
Arrêté préfectoral du 6 janvier 2017 prononçant la dénomination de commune touristique pour la commune des PIEUX.....	16
Arrêté n° 16-38-MHL du 9 janvier 2017 autorisant le prélèvement des eaux souterraines a partir des captages de CLAIREFONTAINE (Vauville) et des forages F5b (Vauville), F6d (Beaumont Hague), F17, F18, F21, F24 (Vasteville).....	16
Arrêté préfectoral n° 17-008 du 13 janvier 2017 portant ouverture de travaux de rénovation du plan cadastral - PIROU.....	18
Arrêté préfectoral du 19 janvier 2017 prononçant la dénomination de commune touristique pour la commune de ST-VAAST-LA-HOUGUE .....	18
Arrêté préfectoral n° 17-030-GH du 24 janvier 2017 portant enregistrement d'un élevage laitier pour le G.A.E.C. Lavalley à ST-CLEMENT-RANCOUDRAY.....	18
<b>AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE</b> .....	<b>19</b>
Décision du 15 décembre 2016 portant agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé - UDAF .....	19
Décision du 22 décembre 2016 concernant le renouvellement de l'autorisation du 22 décembre 2016 du Centre Hospitalier Mémorial France Etats-Unis de mise en œuvre du programme ETP intitulé : pathologies neurovasculaires/Programme d'éducation thérapeutique auprès des patients en post-AVC.....	19
Arrêté conjoint du 30 décembre 2016 (ARS-conseil départemental) fixant la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens(CPOM) pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sur la période 2017 à 2021.....	20
<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE</b> .....	<b>22</b>
PAE FPSC : Certification du 7 décembre 2016 à la Compagnie des Marins-Pompiers de Cherbourg (arrêté PAEFPS/2016/03 du 18 novembre 2016) .....	22
Arrêté n° PAEFPS/2017/01 du 9 janvier 2017 portant organisation d'un jury de certification d'une unité d'enseignement pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours organisé par la Société Nationale de Sauvetage en Mer de la Manche.....	22
<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS</b> .....	<b>23</b>
Arrêté préfectoral n° 2017-36-SV du 31 janvier 2017 fixant les mesures techniques relatives à la prophylaxie de la brucellose ovine et caprine et de la tuberculose des caprins dans le département de la Manche .....	23
<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER</b> .....	<b>23</b>
Arrêté n° 2016-7 du 1er décembre 2016 portant composition de la commission locale d'amélioration de l'habitat .....	23
Arrêté modificatif n° 1-2016 DDTM SE 2061 du 06 décembre 2016 portant autorisation de défrichement - ST GEORGES DE ROUELLEY.....	23
Arrêté n° 2016-DDTM-SE-2064 du 9 janvier 2017 portant modification de la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR 2502012 « Coteaux calcaires et anciennes carrières de La Meauffe, Cavigny et Airel » .....	23
Arrêté n° 2017 DDTM SE 0007 du 11 janvier 2017 portant autorisation de défrichement - LES CHAMBRES.....	24
<b>DIVERS</b> .....	<b>24</b>
ANAH AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT - DELEGATION LOCALE DE LA MANCHE.....	24
Avenant n° 1 du 27 décembre 2016 au Programme d'Actions 2016 concernant le département de la Manche hors délégation.....	24

DIRECCTE - DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE NORMANDIE.....	25
Arrêté du 05 janvier 2017 reconnaissant la qualité d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale - ACCUEIL EMPLOI.....	25
Décision de refus d'agrément du 18 janvier 2017 d'un organisme de services aux personnes – ADHEO SERVICES	
CHERBOURG.....	25
Récépissé de déclaration modificative du 23 janvier 2017 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP482491792 N° SIREN 482491792 - M. SIROT .....	25
Récépissé de déclaration du 24 janvier 2017 d'un organisme de services aux personnes sous le n° SAP793724881 - Mme MARQUE .....	26
Récépissé de déclaration du 24 janvier 2017 d'un organisme de services aux personnes sous le n° SAP824816508 – M. MOUSSAY .....	26
Récépissé de déclaration du 26 janvier 2017 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP817381908 N° SIREN 817381908 .....	26
DIRNO - DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES NORD-OUEST .....	26
Arrêté permanent du 4 et 17 janvier 2017 - RN 13 – Fermeture définitive des carrefours avec les routes du Pont d'Aumaille et du Mont Hébert à BRIX .....	26
DREAL - DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT.....	27
Arrêté (DREAL/DRAF) du 6 janvier 2017 de prescription complémentaire à l'arrêté du 7 juillet 2014 établissant le programme d'action régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région Basse-Normandie.....	27
PREFECTURE DE LA MAYENNE .....	27
Arrêté du 9 janvier 2017 portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Mayenne.....	27
PREFECTURE DE REGION BRETAGNE .....	28
Arrêté n° 17-192 du 3 janvier 2017 donnant délégation de signature à M. AUTIE, Directeur Zonal de la police aux frontières Ouest .....	28
SDIS - SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MANCHE .....	28
Arrêté n° 2016-2131 du 30 novembre 2016 - tableau d'avancement au grade de colonel.....	28
Arrêté n° 2016-2133 du 30 novembre 2016 - tableau d'avancement au grade de lieutenant-colonel.....	28
Arrêté n° 52 du 30 janvier 2017 portant réengagement du vétérinaire capitaine des sapeurs pompiers volontaires Salifou NITCHEMAN.....	29
Arrêté n° 85 du 30 janvier 2017 portant réengagement du médecin commandant des sapeurs pompiers volontaires Franck DUJARDIN.....	29
SGAMI OUEST - PREFECTURE DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST .....	29
Arrêté n° 17-193 du 3 janvier 2017 donnant délégation de signature à M. AUTIE, Directeur Zonal de la police aux frontières Ouest .....	29
Arrêté n° 17-194 du 3 janvier 2017 donnant délégation de signature à M. CUSSAC - Directeur Zonal des Compagnies Républicaines de Sécurité Ouest.....	30

---

## CABINET DU PREFET

---

### **Arrêté n° 16-733 du 19 décembre 2016 portant attribution de la médaille d'honneur du Travail - Promotion du 1er janvier 2017**

Art. 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

M. ADAM Eric - Responsable Contrôle Industriel, DCNS, TOULON demeurant à SOTTEVAST  
M. AIAT Karim - Magasinier Cariste, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à SAINT-DENIS-LE-GAST  
M. AMIOT Dominique - Agent d'intervention décontamineur, STMI, GIF-SUR-YVETTE demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD  
Mme AMIOT Sylvie - Préparateur en Pharmacie, SELARL PHARMACIE DU VAUPREUX, QUETTEHOU demeurant à LESTRE  
M. ANGOT Christophe - Conducteur, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à CHAVOY  
M. ANQUETIL Philippe - Electricien, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à TEURTHEVILLE-HAGUE  
M. ARONDEL Mickaël - Technicien de chantiers, WOLF SYSTEME, LEUTENHEIM demeurant à LA BLOUTIERE  
M. AUBREE Franck - Responsable Coordination, DCNS, TOULON demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme AUVRAY Laurence - Technicienne Laboratoire, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à TESSY-BOCAGE  
M. AUVRAY Vincent - Inspecteur Recouvrement, URSSAF de Basse-Normandie, SAINT LO demeurant à HEBECREVEON  
M. AVENEL Patrice - Boucher, CSF, CESSON-SEVIGNE demeurant à MARTIGNY  
M. AZE Christophe - Technicien de maintenance, ROBERT BOSCH FRANCE, MONDEVILLE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. BANCE Nicolas - Technicien supérieur, AREVA NP, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme BATAILLE Catherine - Directrice de magasin, ARMAND THIERY, LEVALLOIS PERRET demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. BATAILLE Philippe - Expert maintenance, REEL SA, SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR demeurant à VIRANDEVILLE  
M. BATAILLE Stéphane - Employé, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT  
Mme BEAUFILS Fabienne - Assistante de Direction, AREVA TEMIS, VALOGNES demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. BEAUGE Didier - Conseiller en gestion de patrimoine, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL, LAVAL demeurant à SOTTEVAST  
Mme BEKAERT Sabrina - Directrice Générale, DIFFUCO SA, AGNEAUX demeurant à AGNEAUX  
M. BELIARDE Rémy - Electricien, ALSTOM POWER SERVICE, LA COURNEUVE demeurant à PIERREVILLE  
M. BELLAIZE Anthony - Technicien de laboratoire d'essais, ACOMÉ, MORTAIN demeurant à SAINT-BRICE-DE-LANDELLES  
M. BERTALLO Christophe - Agent logistique, TECHMAN INDUSTRIE, CHINON demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme BESNARD Annie - Employée de Service, SODEXO, LE HAILLAN demeurant à JOBOURG  
M. BESNARD Sébastien - Agent technique polyvalent, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche, COUTANCES demeurant à SAINT-SAUVEUR-LENDELIN  
Mme BIGOT Valérie - Travailleur ESAT, E.T.P. SAINT-JAMES, SAINT-JAMES demeurant à SAINT JAMES  
M. BIGUIER Franck - Responsable Administratif et Financier, SCAUTO SAINT LO, SAINT-LO demeurant à SAINT-AMAND  
Mme BINET Isabelle - Ouvrier ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
M. BLANCHET Wilfrid - Chauffeur livreur, DMS, LOOS demeurant à COUTANCES  
Mme BLANCO Virginie - Vendeuse, JARDILAND, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à GREVILLE-HAGUE  
Mme BOISIVON Sylvie - Ouvrière en maroquinerie, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, JUILLEY demeurant à CHAVOY  
M. BOISSEE Yoan - Chauffeur Poids Lourds et Pelle, ROUGIER ET FILS, CAEN demeurant à THEVILLE  
M. BOISSET Franck - Ouvrier d'entretien des espaces verts, S.A. HLM Les Cités Cherbourgeoises, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. BOUDET Franck - Responsable Supply Chain, FRANKE FRANCE S.A.S, Villedieu-Les-Poêles demeurant à ST-SENIER-SOUS-AVRANCHES  
M. BOUET Dominique - Ouvrier de Production, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à SAINT-JEAN-DES-CHAMPS

M. BOUILLON Tony - Agent professionnel de fabrication, Elvia Printed Circuit Boards, COUTANCES demeurant à ST-SAMSON-DE-BONFOSSE  
M. BOUQUET Sébastien - Pilote d'installations de production, ACOME, MORTAIN demeurant à MORTAIN  
M. BOURNISIEN Bruno - Conducteur de ligne complexe, ALLIANCE OCEANE, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à CARENTAN-LES-MARAIS  
M. BOUTROIS Pascal - Agent de production, MULANN Industries SAS, AVRANCHES demeurant à MARCILLY  
M. BRANJONNEAU Frédéric - Responsable site LIS Polska, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à COUDEVILLE-SUR-MER  
M. BRIARD Gaël - Cadre Technique, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
M. BRISSET Franck - Ingénieur Etudes, AREVA NP, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à FLAMANVILLE  
M. BRISSET Julien - Contremaître Imprimerie, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à LA HAYE  
Mme BRISSET Sylvie - Assistante Administration des affaires, AREVA TEMIS, BEAUMONT-HAGUE demeurant à FLAMANVILLE  
M. BRUNET Nicolas - Animateur Ressources Laitières, SAVENCIA Ressources Laitières, SAINT-BRICE-EN-COGLES demeurant à LAPENTY  
M. BURNOUF Joël - Décontamineur, STMI, GIF-SUR-YVETTE demeurant à SAINT-GERMAIN-DE-TOURNEBUT  
Mme BURNOUF Sophie - Comptable, COGEP, SAINT-DOULCHARD demeurant à VALOGNES  
M. CAILLY Olivier - Ouvrier, ACOME, MORTAIN demeurant à ROMAGNY  
Mme CAMIER Brigitte - Employée de laboratoire, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à ANGEY  
M. CAPELLE Alain - Mécanicien, SA MONTCHOIX, SAINT-LO demeurant à CONDE-SUR-VIRE  
M. CAUCHON Alain - Technicien de maintenance, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS demeurant à SAINTE-CROIX-HAGUE  
M. CHANU Christophe - Moniteur d'atelier, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à NICORPS  
Mme CHAPELLE Sandrine - Assistante de Direction, DIFFUCO SA, AGNEAUX demeurant à GRAIGNES-MESNIL-ANGOT  
M. CHARUEL Claude - Ouvrier ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
M. CHARUEL Daniel - Ouvrier ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
Mme CHAUVEL Odile - Masseuse-Kinésithérapeute, Centre de Rééducation Le Normandy, GRANVILLE demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER  
M. CHENEL Emmanuel - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
Mme CHERON Nathalie - Ouvrière ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
M. CHERON Pascal - Ouvrier Esat, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS  
M. COLLETTE Olivier - Professeur de maths, sciences, Centre de Formation d'Apprentis, COUTANCES demeurant à LA RONDE-HAYE  
M. CORNILLE Régis - Technicien Méthodes, FRANKE FRANCE S.A.S, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à CHAVOY  
M. COUPPEY Christophe - Assistant technique de secteur, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS demeurant à ST-HILAIRE-PETITVILLE  
Mme COURTOIS-LE GAL Christelle - Employée, DCNS, TOULON demeurant à URVILLE-NACQUEVILLE  
M. CUVILLIER Jean-Pierre - Directeur d'agence bancaire, BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST, ST GREGOIRE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme DAVEAU Marine - Chargé de clientèle patrimoniale, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL, LAVAL demeurant à DONVILLE-LES-BAINS  
M. DECHANTELOUP David - Assistant Logistique, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à LA HAYE  
Mme DELABROUSSE Sophie - Assistante de service social, CAF de la Manche, AVRANCHES demeurant à SAINT-SAUVEUR-LA-POMMERAYE  
Mme DELARUE Stéphanie - Conseillère commerciale, HARMONIE MUTUELLE, PARIS demeurant à QUETTREVILLE-SUR-SIENNE  
M. DE OLIVEIRA CANDOSO Victor - Décontamineur, BOUYGUES CONSTRUCTION SERVICES NUCLEAIRES, GUYANCOURT demeurant à SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE  
Mme DESFACHELLES Séverine - Directrice d'agence bancaire, CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE, BOIS-GUILLAUME demeurant à LES PIEUX  
M. DESGUE Bertrand - Magasinier, SCAUTO SAINT LO, SAINT-LO demeurant à TORIGNI-LES-VILLES  
M. DESGUE Reynald - Cariste, ACOME, MORTAIN demeurant à ROMAGNY  
Mme DESMONS Sophie - Assistante logistique, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à PICAUVILLE  
M. DE VAEPENAERE Thierry - Tourneur, ACE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à TONNEVILLE  
M. DIGARD Sébastien - Contremaître, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à MONTSURVENT  
Mme DOROTTE Corinne - Salariée, CHAUSSURES RENE - ERAM, SAINT-PIERRE-MONTLIMART demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme DOUCIN Sylvie - Vendeuse en pharmacie, SARL Pharmacie de Saint Jean des Champs, SAINT-JEAN-DES-CHAMPS demeurant à SAINT-JEAN-DES-CHAMPS  
Mme DRIDI Nathalie - Agent Administratif, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à BACILLY  
M. DROUET Alexis - Conducteur de travaux principal, BOUYGUES Energies et Services, VALOGNES demeurant à VESLY  
Mme DUBOSQ Sophie - Chargé de clientèle particuliers, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL, LAVAL demeurant à DONVILLE-LES-BAINS  
Mme DUBOST Huguette - Technicienne, DCNS, TOULON demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. DUBOST Jean-François - Dessinateur Projeteur, AREVA NP, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à SAINT PIERRE EGLISE  
M. DUBOST Jean-Marie - Agent de sécurité, GROUPE PROGARD FRANCE, ROUEN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. ELOI Bruno - Ingénieur d'Etudes, AREVA NP, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à RAUVILLE-LA-BIGOT  
Mme ERROT Nathalie - Femme de ménage, FIDUCIAL EXPERTISE, ANGERS demeurant à DONVILLE-LES-BAINS  
M. EUDES Laurent - Acheteur magasinier maintenance, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à GAVRAY  
Mme FAUCHON Colette - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
Mme FAULIN Chantal - Opératrice de Conditionnement, AGROLIS S.A.S., STE-MARGUERITE-D'ELLE demeurant à SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE  
Mme FAUTRAT Katia - Assistante de Direction, DCNS, TOULON demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme FAUTRAT Marika - Secrétaire, SCAUTO, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à DIGOSVILLE  
Mme FAUTRAT Valérie - Secrétaire Service Administratif, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à LA HAYE  
M. FERRAND Eric - Ouvrier, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à BREHAL  
M. FERRON Alan - Ouvrier ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
M. FESNIEN Luc - Responsable Technique, AREVA NP, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. FEVRIER David - Moniteur 2ème classe, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à SAINT-LOUP  
M. FLEURY Daniel - Technico-Commercial, SOCIETE NUTRI OUEST, GOVEN demeurant à LES BIARDS  
M. FONTAINE Dany - Electrotechnicien, SAUR, GRENTHEVILLE demeurant à CARANTILLY  
Mme FONTAINE Emmanuelle - Chargée relations partenariales, POLE EMPLOI, SAINT-LO demeurant à QUETTREVILLE-SUR-SIENNE  
Mme FORTIN Isabelle - Maroquinrière, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, JUILLEY demeurant à BELLEFONTAINE  
Mme FORTIN Nathalie - Administrateur de Ventes, CPC COTENTIN, LA HAYE - demeurant à MONTSENELLE  
M. FOUCAULT Bruno - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
M. FOUCHER Serge - Salarié en entreprise adaptée, AVRANCHES ATELIERS, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
Mme FOUQUIER Ludivine - Technicien, POLE EMPLOI, CAEN demeurant à SAINT-LO  
M. FOURCADE-LABELLE Marc - Ingénieur, DCNS, TOULON demeurant à SOTTEVAST  
Mme FURCY Sonia-Béatrice - Technicien qualifié service comptable, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à PONTS  
Mme GARNIER Christine - Cadre bancaire, NATIXIS INTEREPARGNE, CAEN demeurant à SAINT-LO  
Mme GASTEBOIS Lydie - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à LE VAL-SAINT-PERE  
Mme GENDRIN Mireille - Comptable, SARL AGUILAR DEPINCE, PERCY demeurant à PERCY  
M. GIFFARD Jean-Noël - Ensacheur, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à GRANVILLE  
M. GIRRES François - Bobineur, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à LE MESNILBUS  
Mme GLIZIERES Maud - Conductrice machine, ALLIANCE OCEANE, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à CARENTAN-LES-MARAIS  
M. GODARD Martial - Technico commercial, SONEN, LE HAVRE demeurant à LE VAL-SAINT-PERE  
M. GODEFROY Fabian - Agent de maîtrise ADV, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à LA HAYE  
Mme GOGO Edith - Infirmière référente, Centre de Rééducation Le Normandy, GRANVILLE demeurant à GRANVILLE

M. GONNEAU Frédéric - Préparateur cylindres, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à MONTSENELLE  
M. GONNEAU Olivier - Imprimeur, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à BRETTEVILLE-SUR-AY  
Mme GORZYCKI Sabine - Ouvrière, TECHMAN INDUSTRIE, CHINON demeurant à PIERREVILLE  
M. GOSELLIN Serge - Magasinier, SCAUTO, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à MARTINVEST  
M. GOURSAUD Joël - Projeteur, AREVA NP, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. GROULT Patrick - Employé imprimerie, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à LESSAY  
M. GUILLEMIN Cyril - Agent de maîtrise, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à SAINT-SYMPHORIEN-LE-VALOIS  
M. HAIZE Lionel - Dépoteur, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à GAVRAY  
M. HAMELIN Yves - Préparateur laitier, DANONE PRODUITS FRAIS FRANCE, LE MOLAY-LITTRY demeurant à PONT-HEBERT  
Mme HARIVEL Christine - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
M. HARIVEL Hubert - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
M. HAVIN François - Technicien de maintenance, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS demeurant à CERISY-LA-SALLE  
M. HEBERT Mickaël - Ouvrier, ALLIANCE OCEANE, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à SAINTENY  
Mme HEDOUIN Brigitte - Agent de service, Centre de Formation d'Apprentis, COUTANCES demeurant à GRATOT  
M. HELAINE Didier - Ravaleur, SARL AGUILAR DEPINCE, PERCY demeurant à SAINT-SAMSON-DE-BONFOSSE  
Mme HERIN Katia - Conductrice de ligne, ALLIANCE OCEANE, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à SAINT-PELLERIN  
Mme HERRIAU Christelle - Secrétaire, SCAUTO, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. HIMEN Cyril - Maçon, BOUYGUES CONSTRUCTION SERVICES NUCLEAIRES, GUYANCOURT demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. HOUCARD Patrice - Agent de sécurité, GROUPE PROGARD FRANCE, ROUEN demeurant à MONTEBOURG  
M. HOUSSIN Michel - Ouvrier Opérateur Ensacheur, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à GRANVILLE  
Mme HOUSSIN Sandra - Conductrice de machine de conditionnement, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à CERENCES  
Mme HUCHEZ Françoise - Agent de maintenance, TECHMAN INDUSTRIE, CHINON demeurant à FLAMANVILLE  
M. HULINE Jérôme - Ouvrier Polyvalent, AVINOV SOCIETE NOUVELLE, SAINT-VIGOR-DES-MONTS demeurant à PERCY  
Mme HUREL Stéphanie - Technicienne de Laboratoire, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à FLEURY  
M. JAMES Daniel - Ouvrier, ETABLISSEMENTS LEGIRET, SAINT-JEAN-DE-SAVIGNY demeurant à SAINT-JEAN-DE-SAVIGNY  
M. JARRY François - Responsable Technique, AREVA NP, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à SIOUVILLE-HAGUE  
M. JAUBERT Patrice - Responsable Maintenance, PRESQU'ILE HABITAT, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à SAINTE-GENEVIEVE  
Mme JEANNE Stéphanie - Chef de ligne, ROUGER PRODUCTION SARL, BRICQUEBEC-EN-COTENTIN demeurant à DENNEVILLE  
M. JEANNETAU Pascal - Directeur de magasin, VETIR, MONTREVAULT SUR EVRE demeurant à AVRANCHES  
M. JOUAN David - Agent de production, CCIT Ouest Normandie, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme JOUENNE Armelle - Assistante de Direction, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à MONTVIRON  
M. JOURDAN Franck - Second de restauration, Centre de Rééducation Le Normandy, GRANVILLE demeurant à BREHAL  
M. JOURDAN Jérôme - Moniteur Auto-école, Auto-école Fabienne COSTENTIN, BREHAL demeurant à GRANVILLE  
Mme JUIN Francesca - Monitrice-Educatrice, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à LA CROIX-AVRANCHIN  
M. JUNCA Patrice - Key Account Manager, MOTEURS LEROY SOMER, ANGOULEME demeurant à BREHAL  
Mme LAIGNEL Maryvonne - Ouvrier ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
M. LAIR Claude - Préparateur de commandes, ACOME, MORTAIN demeurant à ROMAGNY  
Mme LAISNEY Bénédicte - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à LA HAYE-PESNEL  
M. LAKKIS Oussama - Gestionnaire infrastructures, URSSAF de Basse-Normandie, SAINT LO demeurant à SAINT-LO  
Mme LALOY Sabrina - Travailleur ESAT, E.T.P. SAINT-JAMES, SAINT-JAMES demeurant à SAINT-JAMES  
Mme LAMY Sabrina - Agent Administratif, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à LA HAYE  
M. LANGLOIS Laurent - Coloriste, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à BESNEVILLE  
M. LAUNAY Hervé - Technicien, DELPHI FRANCE SAS, SAINT-AUBIN-DU-CORMIER demeurant à SACEY  
M. LAUNAY Yann - Responsable d'approvisionnement, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. LEBACHELEY Cyril - Mainteneur, DCNS, TOULON demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme LE BAILLY Josiane - Responsable Comptable, GIE UNILABS FRANCE, CLICHY-LA-GARENNE demeurant à NOUAINVILLE  
M. LEBAS François - Chef de cuisine, SODEXO, LE HAILLAN demeurant à GROSVILLE  
M. LE BOISSELIER Daniel - Soudeur, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à BRIX  
Mme LEBOURGEOIS Adélaïde - Assistante de direction, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à TOURLAVILLE  
Mme LE BOURLES Yvette - Agent d'accueil, POLE EMPLOI, CAEN demeurant à GOUVILLE-SUR-MER  
Mme LEBOUVIER Anne-Marie - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
Mme LE BREDONCHEL Régine - Agent assistance chantier qualifiée, TECHMAN INDUSTRIE, CHINON demeurant à FLAMANVILLE  
M. LEBREUILLY Yann - Ouvrier, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à ORVAL  
M. LECARPENTIER Philippe - Dessinateur Projeteur, AREVA NP, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à QUETTETOT  
M. LECATHELINAIS Michaël - Agent de fabrication, Elvia Printed Circuit Boards, COUTANCES demeurant à TRELLEY  
Mme LECLERE Natacha - Conductrice de Machine, ALLIANCE OCEANE, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à MONTSENELLE  
M. LECOFFRE Jean-Bernard - Chauffeur-livreur, POMONA TerreAzur, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à BRICQUEBEC-EN-COTENTIN  
M. LECONTE Sébastien - Réceptionniste, E. LECLERC SAS AGNEAUX DISTRIBUTION, AGNEAUX demeurant à AGNEAUX  
Mme LECROISEY Christelle - Secrétaire, OTND, BEAUMONT-HAGUE demeurant à SENOVILLE  
M. LEFEVRE Lucien - Conseiller Service Carrosserie, SCAUTO, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme LEFEVRE Manuela - Assistante de Production, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à CERENCES  
Mme LEGER Nathalie - Conseiller Vente, CHAUSSURES RENE - ERAM, SAINT-PIERRE-MONTLIMART demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme LEHAUT Sabrina - Gestionnaire de maintenance, MONDELEZ FRANCE SAS, CLAMART demeurant à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS  
Mme LEJEUNE Marie-France - Directrice, ADMR, SAINT-LO demeurant à COUTANCES  
M. LELIEVRE Pascal - VRP, LABO FRANCE, CEBAZAT demeurant à LE LOREY  
M. LELION Alain - Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI, CAEN demeurant à BACILLY  
M. LELOUP Arnaud - Mécanicien, SCAUTO COUTANCES, COUTANCES demeurant à ORVAL  
Mme LEMAGNEN Yolande - Secrétaire, Docteurs Ryst & Richard, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. LE MAILLIER Joris - Conducteur Ligne Complexe, ALLIANCE OCEANE, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à BREVANDS  
M. LEMOIGNE Laurent - Magasinier, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à LA HAYE  
Mme LEMOINE-JAMES Carine - Assistante achats, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à CERISY-LA-SALLE  
M. LEMONNIER Samuel - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à TIREPIED  
Mme LENOIR Virginie - Technicien Conseil CAF, CAF de la Manche, AVRANCHES demeurant à MARIGNY  
Mme LEPESANT Valérie - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
M. LE POITTEVIN Philippe - Ingénieur, DCNS, TOULON demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD  
Mme LEPRESLE Karine - Conductrice de Machine, ALLIANCE OCEANE, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à SAINT-HILAIRE-PETITVILLE  
M. LEPRESLE Pascal - Chargé de mission, POLE EMPLOI NORMANDIE, CAEN demeurant à PONT-HEBERT  
M. LEPROD'HOMME Didier - Salarié en entreprise adaptée, AVRANCHES ATELIERS, AVRANCHES demeurant à SAINT-JEAN-DE-LA-HAIZE  
M. LEQUESNE Michel - Chargé d'affaires, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE  
Mme LEREVEREND Véronique - Secrétaire, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à SAINT-SYMPHORIEN-LE-VALOIS

Mme LEROUVILLOIS Marielle - Technicien assistance chantier, TECHMAN INDUSTRIE, CHINON demeurant à FLAMANVILLE  
Mme LEROY Catherine - Secrétaire, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME  
Mme LEROY Valérie - Vendeuse, JARDILAND, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à COSQUEVILLE  
M. LE VALLOIS Arnaud - Ouvrier BTP, EIFFAGE GENIE CIVIL, VELIZY-VILLACOUBLAY demeurant à BENOITVILLE  
M. LEVALLOIS Bertrand - Technicien de maintenance, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS demeurant à BENOITVILLE  
M. LIGNY Franck-Edouard - Projeteur, AREVA NP, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à SAINT-JOSEPH  
M. LOIR David - Agent de Production, DANONE PRODUITS FRAIS FRANCE, LE MOLAY-LITTRY demeurant à MOON-SUR-ELLE  
M. LOOP Jean - Chef d'entreprise, CEGELEC BASSE NORMANDIE, CARPIQUET demeurant à SAINT-LO  
M. MACE Willy - Responsable Maintenance Immobilier, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à Tourlaville  
M. MADELEINE Cyrille - Chef d'Equipe, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à ANGOVILLE-SUR-AY  
Mme MALOISEL Corinne - Conductrice de ligne, ALLIANCE OCEANE, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à SAINTENY  
Mme MARIE DIT HOMMET Manuela - Assistante de gestion, DANONE PRODUITS FRAIS FRANCE, LE MOLAY-LITTRY demeurant à LA BARRE-DE-SEMILLY  
Mme MARIE-JOSEPH Hélène - Agent Administratif, POLE EMPLOI, GRANVILLE demeurant à GRANVILLE  
Mme MARIE Renée - Conseillère de clientèle, COMPAGNIE EUROPEENNE DE LA CHAUSSURE, PARIS demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. MARITANO Laurent - Conducteur niveau 4, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à LESSAY  
Mme MARTIN Nathalie - Responsable Magasin/Transport, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à AGON-COUTAINVILLE  
Mme MAZIER Odile - Agent Service Intérieur, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à SAINT-AUBIN-DE-TERREGATTE  
Mme MEAR Stéphanie - Assistante achat, DCNS, TOULON demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme MENARD Marylène - Assistante Formalités et Fichier, CCI SAINT-MALO FOUGERES, ST-MALO demeurant à MONTJOIE-SAINTE-MARTIN  
Mme MESLIN Corinne - Responsable de rayon, JARDILAND, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme MICHAUX Christelle - Assistante de Manager, DCNS, TOULON demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. MONTAGNE Christophe - Conducteur de ligne de conditionnement, DANONE PRODUITS FRAIS FRANCE, LE MOLAY-LITTRY demeurant à VILLIERS-FOSSARD  
M. NAVET Michaël - Chef d'équipe, BOUYGUES CONSTRUCTION SERVICES NUCLEAIRES, GUYANCOURT demeurant à URVILLE-NACQUEVILLE  
M. NERI Jacques - Animateur GHSE, VEOLIA PROPTEE NORD NORMANDIE, ROUEN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. NICOLLE Daniel - Carrossier-Menuisier, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à SAINT-JEAN-DES-BAISANTS  
Mme NICOLLE Sandrine - Hôtesse de caisse, SA MONTCHOIX, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO  
M. OLIVIER Jean-Michel - Chauffeur Porteur, OGF, PARIS demeurant à LE FRESNE-PORET  
Mme OLIVIER Nathalie - Employée Commerciale, CSF, CESSON-SEVIGNE demeurant à PRECORBIN  
M. OLIVIER Yoann - Responsable véhicules occasions, SCAUTO SAINT LO, SAINT-LO demeurant à PONT-HEBERT  
M. OZOUF David - Employé, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à SAINT-SYMPHORIEN-LE-VALOIS  
M. PANNIER Thierry - Assistant Qualité, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à AGNEAUX  
Mme PELE Anita - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
Mme PICOT Angélique - Assistante commerciale, APAVE NORD OUEST, MONT-SAINT-AIGNAN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme PIEDAGNEL Valérie - Responsable administrative et comptable, EUROVIA BASSE NORMANDIE, PERIERS demeurant à SAINT-EBREMOND-DE-BONFOSSE  
M. PILON Bruno - Ouvrier ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
M. PLANCHON Benoît - Commercial en Assurance, GAN PREVOYANCE, PARIS demeurant à SAINT-JEAN-DES-CHAMPS  
M. POIRIER Franck - Cariste, SOFIVO, SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET demeurant à VIREY  
M. POREE Jean - Ouvrier, MULANN Industries SAS, AVRANCHES demeurant à SARTILLY  
M. POTIER Jean-Jacques - Magasinier-Cariste, ARMOR PROTEINES, SAINT-BRICE-EN-COGLES demeurant à MONTANEL  
Mme POUILLAIN Françoise - Ouvrier ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
M. QUIMERC'H Eric - Chef de chantier sous-marin SUFFREN, DCNS, TOULON demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme RABEC Nadia - Employée Commerciale, CSF, CESSON-SEVIGNE demeurant à CONDE-SUR-VIRE  
M. RENOUF Bernard - Contrôleur dimensionnel, AREVA TEMIS, BEAUMONT-HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme RENOUF Sylvie - Opérateur confirmé, OTND, BEAUMONT-HAGUE demeurant à BRANVILLE-HAGUE  
M. RESTANI Didier - Technicien, AREVA NP, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à PICAUVILLE  
Mme REVELLE Yveline - Assistante de Direction, S.A. HLM Les Cités Cherbourgeoises, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme RIGOT Geneviève - Retraîtée, SPECIALISTE DU FROMAGE SA, AGON-COUTAINVILLE demeurant à AGON-COUTAINVILLE  
Mme RODRIGUES Christine - Agent d'accueil, POLE EMPLOI, CAEN demeurant à MONTMARTIN-SUR-MER  
M. ROUSSEL Eric - Menuisier, EURL BOIZARD Jean-Louis, PONTORSON demeurant à ISIGNY-LE-BUAT  
M. ROYER Gilles - Vendeur, TAPIS SAINT MACLOU SA, WATTRELOS demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. RUAULT Guy - Toller soudeur, SCORTEL, COUDEVILLE-SUR-MER demeurant à LONGUEVILLE  
M. SANSON Marc - Chef d'équipe Logistique, TECHMAN INDUSTRIE, CHINON demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. SOUL Gérard - Agent de maintenance, ACOME, MORTAIN demeurant à PARIGNY  
Mme SUZANNE Fabienne - Assistante dentaire, MNAM OM, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme TANGUY Myriam - Vendeuse, TAPIS SAINT MACLOU SA, WATTRELOS demeurant à BRETTEVILLE  
M. THOMAS Alain - Ingénieur Etudes, AREVA NP, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à SAUXEMESNIL  
M. TIERCE Jean-François - Dessinateur, AREVA NP, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme TOLMER Emmanuelle - Directrice agence bancaire, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF demeurant à BAUDREVILLE  
M. TORRES Francisco - Administrateur des Ventes, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à LA HAYE  
M. TOSTAIN Thierry - Chef d'agence, DISTRIBUTION SANITAIRE CHAUFFAGE, VERNEUIL-EN-HALATTE demeurant à DRAGEY-RONTHON  
Mme TOURRAINE Anita - Chef de ligne, ROUGER PRODUCTION SARL, BRICQUEBEC-EN-COTENTIN demeurant à Montsenelle  
M. TURGOT Jean-François - Electricien, Centre de Rééducation Le Normandy, GRANVILLE demeurant à LA HAYE-PESNEL  
Mme UNVOY Martine - Ouvrière de Production, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à ANNOVILLE  
Mme URPHEANT Sandra - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES  
Mme VALLEE Stella - Conducteur Machine, ALLIANCE OCEANE, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à BLOSVILLE  
M. VAUTIER Christophe - Coffreur principal, BOUYGUES BATIMENT GRAND OUEST, ROUEN demeurant à BRICQUEBEC-EN-COTENTIN  
M. VERDALLE Philippe - Chef de chantier, REEL SA, SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR demeurant à VASTEVILLE  
Mme VERNIER Sylvie - Maroquinier, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, JUILLEY demeurant à SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES  
Mme VIALLE Guénaëlle - Conseiller de clientèle, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL, LAVAL demeurant à LA BARRE-DE-SEMILLY  
M. VIDIS Laurent - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
M. VISAGE Philippe - Conducteur d'Engins Ouvrier, COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE, SAINT-LO demeurant à RAMPAN  
Mme VOISIN Karine - Technico-commerciale, SOCIETE NUTRI OUEST, GOVEN demeurant à FOUCARVILLE  
Mme VOISIN Laëtitia - Secrétaire Technique, SARL APROMO, SAINT-LO demeurant à CONDE-SUR-VIRE  
M. VOISIN Sébastien - Approvisionneur Principal, CSF, CESSON-SEVIGNE demeurant à RAUVILLE-LA-PLACE  
M. WAJDA-DUBOS François - Masseur-Kinésithérapeute, KORIAN L'ESTRAN, SIOUVILLE-HAGUE demeurant à FLAMANVILLE  
Mme WIDLOCHER Coelia - Masseur-Kinésithérapeute, Centre de Rééducation Le Normandy, GRANVILLE demeurant à SAINT-PLANCHERS

M. YBERT Christophe - Conducteur niveleuse, COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE, SAINT-LO demeurant à QUIBOU

Art. 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

M. ADJUTOR Denis - Chef maintenance, SEN Société d'Exploitation de Nive, VALOGNES demeurant à BARFLEUR

M. AMIOT Dominique - Agent d'intervention décontamineur, STMI, GIF-SUR-YVETTE demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD

Mme AMIOT Sylvie - Préparateur en Pharmacie, SELARL PHARMACIE DU VAUPREUX, QUETTEHOU demeurant à LESTRE

M. AMIS Hervé - Pilote installation production, ACOME, MORTAIN demeurant à SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES

Mme ANNE Véronique - Hôtesse de caisse, E. LECLERC SAS AGNEAUX DISTRIBUTION, AGNEAUX demeurant à HEBECREVEON

Mme ARSAC Jocelyne - Hôtesse de Caisse, E. LECLERC SAS AGNEAUX DISTRIBUTION, AGNEAUX demeurant à SAINT-LO

Mme AVININ Isabelle - Cuisinière, Foyer des Jeunes Travailleurs, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à TOLLEVAST

Mme BATAILLE Françoise - Opératrice de conditionnement, ROUGER PRODUCTION SARL, BRICQUEBEC-EN-COTENTIN demeurant à MONTGARDON

M. BATAILLE Philippe - Expert maintenance, REEL SA, SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR demeurant à VIRANDEVILLE

M. BAUDRY Daniel - Pilote installation production, ACOME, MORTAIN demeurant à AUCEY-LA-PLAINE

M. BAZIRE Serge - Menuisier aluminium, ALU-GLASS, POILLEY demeurant à MARCEY-LES-GREVES

Mme BEAUFILS Annita - Mécanicienne en confection, SARL DEROSE COUTURE, SARTILLY demeurant à JULLOUVILLE

Mme BEAUFILS Fabienne - Assistante de Direction, AREVA TEMIS, VALOGNES demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

Mme BEAUFUME Patricia - Technicien Administratif, DCNS, TOULON demeurant à BEAUMONT-HAGUE

M. BECACHEL David - Agent de production, CCIT Ouest Normandie, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

M. BELIARDE Rémy - Electricien, ALSTOM POWER SERVICE, LA COURNEUVE demeurant à PIERREVILLE

M. BELLEE Gilbert - Préparateur, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT

M. BERTALLO Christophe - Agent logistique, TECHMAN INDUSTRIE, CHINON demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

M. BERTRAND Eric - Responsable de production, MULANN Industries SAS, AVRANCHES demeurant à DONVILLE-LES-BAINS

Mme BESNIER Régine - Monitrice d'Atelier, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à VIREY

Mme BILLARD Catherine - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES

M. BLESTEL Benoît - Débobineur, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à MONTSENELLE

M. BONNISSANT Claude - Electromécanicien, REEL SA, SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR demeurant à QUETTETOT

M. BOTTIN Laurent - Agent de maîtrise, DCNS, TOULON demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

Mme BOUBARNE Gisèle - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES

M. BOUVET Thierry - Ouvrier d'ESAT, APEI CTRE MANCHE CAT CARENTAN, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à COUTANCES

Mme BOYER Isabelle - Comptable, COGEP, SAINT-DOULCHARD demeurant à SAINT-CYR-DU-BAILLEUL

M. BRIERE Marc - Maître chef d'équipe, BOUYGUES Energies et Services, VALOGNES demeurant à SOTTEVAST

M. BRISSET Franck - Ingénieur Etudes, AREVA NP, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à FLAMANVILLE

Mme BUHOT Sylvie - Chargé de clientèle particuliers, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL, LAVAL demeurant à LES MOITIERS-D'ALLONNE

M. BURNOUF Joël - Décontamineur, STMI, GIF-SUR-YVETTE demeurant à SAINT-GERMAIN-DE-TOURNEBUT

M. CARRIER Jean-Claude - Manchonneur Coupeur, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à SAINT-SYMPHORIEN-LE-VALOIS

M. CAUCHON Alain - Technicien de maintenance, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS demeurant à SAINTE-CROIX-HAGUE

Mme CHAILLOU Betty - Ouvrière handicapée, ESAT Le Moulin de la Mare, COUTANCES demeurant à COUTANCES

Mme CHAMBEY Nadine - Vendeuse, SA MONTCHOIX, SAINT-LO demeurant à NOTRE-DAME-D'ELLE

M. CHANTELOUP Hervé - Chef d'Equipe, BOUYGUES BATIMENT GRAND OUEST, ROUEN demeurant à MONTAIGU-LA-BRISETTE

Mme CHARUEL Brigitte - Coupe-fils, SOCOVIL COUTURE, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES

M. CHAUVIN Philippe - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES

Mme CHEVAL Martine - Coupeuse, SARL DEROSE COUTURE, SARTILLY demeurant à BACILLY

Mme CRIQUET Isabelle - Ouvrière handicapée, ESAT Le Moulin de la Mare, COUTANCES demeurant à COUTANCES

M. CUDELOU Franck - Responsable Maintenance & Sécurité, MULANN Industries SAS, AVRANCHES demeurant à SAINT-JEAN-DE-LA-HAIZE

Mme CUQUEMELLE Christine - Employée de service, SODEXO, LE HAILLAN demeurant à BRICQUEBEC-EN-COTENTIN

M. DEBOUT Fredy - Conducteur de machine, BONNA SABL A SNC, PORTBAIL demeurant à SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE

M. DELALANDE Denis - Electricien, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

M. DELHAY André - Electricien, ALSTOM POWER SERVICE, LA COURNEUVE demeurant à URVILLE-NACQUEVILLE

M. DE VAEPENAERE Thierry - Tourneur, ACE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à TONNEVILLE

Mme DIGNE Valérie - Responsable de magasin, COMPAGNIE EUROPEENNE DE LA CHAUSURE, PARIS demeurant à COUTANCES

M. DODARD Yannick - Chargé de développement, ACOME, MORTAIN demeurant à PARIGNY

M. DOGUET Patrick - Bobineur, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE

M. DUBOST Jean-François - Dessinateur Projeteur, AREVA NP, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à SAINT PIERRE EGLISE

M. DUBOST Jean-Marie - Agent de sécurité, GROUPE PROGARD FRANCE, ROUEN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

M. ELOI Bruno - Ingénieur d'Etudes, AREVA NP, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à RAUVILLE-LA-BIGOT

M. ETIENNE Eric - Responsable Gestion de Production, DCNS, TOULON demeurant à MARTINVEST

Mme EUDE Maryse - Hôtesse de caisse, SA MONTCHOIX, SAINT-LO demeurant à SAINT-EBREMOND-DE-BONFOSSE

M. FARCY Francis - Manutentionnaire, MULTIFORM S.A.S., VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES

M. FAUVEL Fabrice - Complexeur, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à LA HAYE

M. FESNIEN Luc - Responsable Technique, AREVA NP, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

Mme FOREST Françoise - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES

M. FORMENTIN Eric - Ouvrier handicapé, ESAT Le Moulin de la Mare, COUTANCES demeurant à COUTANCES

Mme FOUCHARD Isabelle - Correspondante Commerciale, BOLLORE ENERGIE, PUTEAUX demeurant à HERENGUERVILLE

Mme FROMAGE Isabelle - Manutentionnaire, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à CREANCES

M. GALLIOT Denis - Employé Labo et Qualité, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à CERENCES

M. GASSOT Jacques - Cadre, AREVA NP, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

M. GIFFARD Jean-Yves - Informaticien, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à LA BARRE-DE-SEMILLY

M. GILLETTE Philippe - Ingénieur Recherche et Développement, MONT BLANC SAS, CHEF-DU-PONT demeurant à COUTANCES

M. GODARD Martial - Technico commercial, SONEN, LE HAVRE demeurant à LE VAL-SAINT-PERE

M. GOHIN Francis - Responsable Administration, CHARAL, FLERS demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET

M. GOMEZ FIGUEROA Casimiro - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES

M. GOUDAL Yves - Technicien Supérieur, AREVA NC, BEAUMONT HAGUE demeurant à LE MESNIL-AU-VAL

Mme GOUPIL Véronique - Agent laboratoire, ACOME, MORTAIN demeurant à PARIGNY

M. GOURSAUD Joël - Projeteur, AREVA NP, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

M. GRANDGUILLLOTTE Sylvain - Technicien de maintenance, THYSSENKRUPP ASCENSEURS, ANGERS demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN

M. GRIGNARD Philippe - Ouvrier de production, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES

Mme GUILAINE Catherine - Secrétaire, REEL SA, SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR demeurant à FLOTTEMANVILLE-HAGUE

Mme GUILLAUME Maryse - Mécanicienne en confection, SAS GRANDIS, SAINT-PAIR-MER demeurant à GRANVILLE

M. HAMEL Christophe - Chef de chantier, INEO ANC, VILLEURBANNE demeurant à URVILLE-NACQUEVILLE

M. HAMEL Sébastien - Magasinier vendeur, SCAUTO, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à LE HAM

M. HARDEL Michel - Chauffeur Livreur, OCP REPARTITION, HEROUVILLE-SAINT-CLAIR demeurant à SAINT-GILLES

M. HAUTON David - Ouvrier en imprimerie, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à LA HAYE  
Mme HERIN Katia - Conductrice de ligne, ALLIANCE OCEANE, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à SAINT-PELLERIN  
Mme HERSAND Andrée - Ouvrier ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
M. HESNARD Jean-Michel - Technicien, ACOME, MORTAIN demeurant à PARIGNY  
M. HINARD Franck - Cariste Magasinier, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à BLAINVILLE-SUR-MER  
M. HIRON Daniel - Ingénieur Qualité, DCNS, TOULON demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. HUE Jean-Jacques - Approvisionneur, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO  
M. HUREL Pascal - Electricien, INEO ANC, VILLEURBANNE demeurant à CARENTAN-LES-MARAIS  
M. JANOT Philippe - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
M. JARRY François - Responsable Technique, AREVA NP, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à SIOUVILLE-HAGUE  
M. JEANNETEAU Pascal - Directeur de magasin, VETIR, MONTREVAULT SUR EVRE demeurant à AVRANCHES  
M. JEANNE Thierry - Ouvrier de Production, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à ANNOVILLE  
Mme JEANNOT Marie-Claude - Agent de blanchisserie, RLD 1, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. JOSSEAUME Patrice - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à MARCEY-LES-GREVES  
Mme JOUENNE Martine - Employée Qualité, ALLIANCE OCEANE, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à SAINT-HILAIRE-PETITVILLE  
Mme JOUIN Nadine - Hôtesse d'accueil, SCAUTO COUTANCES, COUTANCES demeurant à COUTANCES  
Mme JOURDAN Carole - Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI NORMANDIE, CAEN demeurant à SIOUVILLE-HAGUE  
M. JUNCA Patrice - Key Account Manager, MOTEURS LEROY SOMER, ANGOULEME demeurant à BREHAL  
Mme KLAJMIC Laurence - Ouvrière d'ESAT, APEI CTRE MANCHE CAT CARENTAN, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à COUTANCES  
M. LABOURE Jean-Paul - Laborantin, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à CERENCES  
M. LAGALLE Bruno - Chef de chantier, BOUYGUES BATIMENT GRAND OUEST, ROUEN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme LAGOUTTE Marie-Line - Agent de service, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à MARCEY-LES-GREVES  
M. LAISNE Eric - Ouvrier en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
M. LAMY Pascal - Imprimeur, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à LA HAYE  
M. LAMY Patrick - Imprimeur, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à SAINT-SAUVEUR-LENDELIN  
M. LANDE Denis - Soudeur, ACE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme LANGLOIS Maryse - Employée d'usine, FRANKE FRANCE S.A.S, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES  
Mme LARCHER Christine - Ouvrier en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
M. LARONCHE Franck - Conducteur de travaux, INEO NORMANDIE, GONFREVILLE-L'ORCHER demeurant à VAROUILLE  
Mme LE BAILLY Josiane - Responsable Comptable, GIE UNILABS FRANCE, CLICHY-LA-GARENNE demeurant à NOUAINVILLE  
M. LE BITOUZE Michel - Chef d'équipe, SEN Société d'Exploitation de Nive, VALOGNES demeurant à Tourlaville  
Mme LE BREDONCHEL Régine - Agent assistance chantier qualifiée, TECHMAN INDUSTRIE, CHINON demeurant à FLAMANVILLE  
M. LECARPENTIER Philippe - Dessinateur Projeteur, AREVA NP, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à QUETTETOT  
M. LECHARTIER Jean-François - Magasinier, MULANN Industries SAS, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
M. LECOCQ Alain - Ouvrier en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
Mme LECOLLEY Marie-Thérèse - Conductrice de machine de conditionnement, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à CERENCES  
M. LECONTE Pascal - Manager de rayon, SA MONTCHOIX, SAINT-LO demeurant à BERIGNY  
Mme LECONTE Sylvie - Secrétaire-Comptable, SONEIMA, DIGULLEVILLE demeurant à AUDERVILLE  
M. LEFEVRE Eric - Coloriste, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à SOTTEVAST  
M. LEFEVRE Pascal - Fraiseur Industriel, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à PRECORBIN  
Mme LEFEVRE Valérie - Documentaliste Technique, AMPLEXOR Business Services, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à EMONDEVILLE  
Mme LEGENDRE Nadège - Employée Commerciale, CSF, CESSON-SEVIGNE demeurant à VALOGNES  
Mme LEGIGAN Liliane - Employée libre service, HEREN DISTRIBUTION, ISIGNY-SUR-MER demeurant à SAINT-HILAIRE-PETITVILLE  
Mme LE LANCHON Florence - Seconde Magasin, LES COOPERATEURS DE NORMANDIE PICARDIE, LE GRAND QUEVILLY demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. LELANDAIS Yves - Conducteur d'installation, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, CHARTRES-DE-BRETAGNE demeurant à MONTANEL  
Mme LEMAGNEN Yolande - Secrétaire, Docteurs Ryst & Richard, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. LEMARECHAL Pascal - Mécanicien, SCAUTO, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. LE MARQUIS Vincent - Directeur, JARDILAND, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. LEMOINE Jacques - Vernisseur ébéniste, AUX MEUBLES DU MOULIN, CHAMPREPUS demeurant à LE LUOT  
Mme LE MONIES DE SAGAZAN Anne-Christine - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
Mme LEMONNIER Christine - Monitrice Educatrice, Centre Guillaume Postel, BARENTON demeurant à NOTRE-DAME-DU-TOUCHET  
M. LENEVEU Stéphane - Ouvrier d'Esat, APEI CTRE MANCHE, AGNEAUX demeurant à CONDE-SUR-VIRE  
Mme LENOIR Corine - Expert Technique, SERVICE MEDICAL DE LA REGION NORMANDIE, ROUEN demeurant à MONTCUIT  
Mme LENORMAND Patricia - Contrôleur des Coûts, AREVA NP, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme LEPETIT Blandine - Responsable magasin, CHAUSSURES RENE - ERAM, SAINT-PIERRE-MONTLIMART demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. LE PEUTREC Daniel - Inspecteur mécanique, AREVA NP, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme LEPINAY Nathalie - Secrétaire Administrative, Centre de Rééducation Le Normandy, GRANVILLE demeurant à GRANVILLE  
M. LE POITTEVIN Philippe - Ingénieur, DCNS, TOULON demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD  
M. LEPRIVEY Pascal - Employé commercial, CSF, CESSON-SEVIGNE demeurant à PIROU  
M. LEPROVOST Jean-Pierre - Salarié en entreprise adaptée, AVRANCHES ATELIERS, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
Mme LEPUISSANT Sylvie - Opérateur repro, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à MARCHESIEUX  
M. LEROUVILLOIS Etienne - Conducteur de travaux, INEO NORMANDIE S.N.C, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à GROSVILLE  
Mme LEROUVILLOIS Marielle - Technicien assistance chantier, TECHMAN INDUSTRIE, CHINON demeurant à FLAMANVILLE  
Mme LESAGE Rose-Marie - Mécanicienne, SARL DEROSE COUTURE, SARTILLY demeurant à GRANVILLE  
M. LETONDU Hubert - Tuyauteur, CLIMATELEC, CONTRES demeurant à VERNIX  
Mme LEVIVIER Astrid - Ouvrier ESAT, APEI CTRE MANCHE, AGNEAUX demeurant à CONDE-SUR-VIRE  
M. L'HOTELLIER Pascal - Chef de chantier, COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE, SAINT-LO demeurant à SOULLES  
M. LUME Alain - Agent chargé de maintenance, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à VESSEY  
Mme MAQUEREL Georgina - Ouvrier ESAT, APEI CTRE MANCHE, AGNEAUX demeurant à CONDE-SUR-VIRE  
M. MARIE Christophe - Vendeur Comptoir, PPG Distribution, SAINT JEAN DE LA RUELE demeurant à SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE  
Mme MARIE Marie-Noëlle - Assistante logistique, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à ANGOVILLE-SUR-AY  
M. MARIE Thierry - Soudeur, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à SAINTE-MARIE-DU-MONT  
M. MICHEL Dominique - Agent de nettoyage, GEL MANCHE, CARENTAN demeurant à CARENTAN  
M. MONIER Thierry - Ingénieur, AREVA NP, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme MONJARET Béatrice - Responsable Achats, FRANKE FRANCE S.A.S, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY  
M. MONNERIE Yannick - Soudeur, DCNS, TOULON demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. MORAND Dominique - Chauffeur Livreur, BOLLORE ENERGIE, PUTEAUX demeurant à MONTPINCHON  
Mme MOREL Isabelle - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
Mme MORIN Corine - Monitrice-Educatrice, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES

M. MOYNET Denis - Réceptionnaire, SA MONTCHOIX, SAINT-LO demeurant à SAINT-DENIS-LE-GAST  
M. NAVET Alain - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
M. NERI Jacques - Animateur GHSE, VEOLIA PROPRETE NORD NORMANDIE, ROUEN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. NICOLLE Daniel - Carrossier-Menuisier, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à SAINT-JEAN-DES-BAISANTS  
M. OLIVIER Stéphane - Cadre, DCNS, TOULON demeurant à VIRANDEVILLE  
M. OUDIN Daniel - Moniteur 1ère classe, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à VILLECHIEN  
M. PERIER Yannick - Conducteur niveau 3, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à GAVRAY  
M. PETIT Pascal - Chef de Poste, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER  
M. PICHARD Gervais - Ouvrier ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
Mme PISMONT Evelyne - Gestionnaire de clientèle patrimoniale, CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE, BOIS-GUILLAUME demeurant à ACQUEVILLE  
M. PLANCHON Benoît - Commercial en Assurance, GAN PREVOYANCE, PARIS demeurant à SAINT-JEAN-DES-CHAMPS  
M. PLESSIS Fabrice - Chargé de clientèle, REXEL FRANCE SAS, PARIS demeurant à CONDE-SUR-VIRE  
Mme POISSON Nathalie - Hôtesse de caisse, SA MONTCHOIX, SAINT-LO demeurant à HEBECREVEON  
Mme POISSON Véronique - Employée Administrative, DCNS, TOULON demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. PORQUET Alain - Technicien, MULANN Industries SAS, AVRANCHES demeurant à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS  
Mme POTTIER Muriel - Caissière, SODEXO, LE HAILLAN demeurant à PICAUVILLE  
M. POULAIN Patrick - Manoeuvre, COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE, SAINT-LO demeurant à HEBECREVEON  
Mme POUPONNEAU Kathleen - Chargée de développement, DCNS, TOULON demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme PROVOST Isabelle - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à SAINT-BRICE  
M. RESSE Franck - Cariste, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à MUNEVILLE-SUR-MER  
Mme RIGOT Geneviève - Retraitée, SPECIALISTE DU FROMAGE SA, AGON-COUTAINVILLE demeurant à AGON-COUTAINVILLE  
Mme RODRIGUES Christine - Agent d'accueil, POLE EMPLOI, CAEN demeurant à MONTMARTIN-SUR-MER  
M. ROULLEY Alain - Surveillant de nuit, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER  
M. ROUSSEL Eric - Menuisier, EURL BOIZARD Jean-Louis, PONTORSON demeurant à ISIGNY-LE-BUAT  
M. RUEL Christian - Technicien, AREVA NP, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à DIGOSVILLE  
Mme SAILLENFEST Martine - Responsable engagements et technique, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL, LAVAL demeurant à SAINT-FROMOND  
M. SAUVAGE Raymond - Bobineur, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à LESSAY  
M. SAUVE Thierry - Moniteur d'atelier, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à ISIGNY-LE-BUAT  
Mme SCHEFFLER Sylvie - Technicienne administrative R&D, MONT BLANC SAS, CHEF-DU-PONT demeurant à CARENTAN  
Mme SEVAUX Chantal - Responsable Supply Chain Séchage, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à LA COLOMBE  
M. SOUL Hervé - Ouvrier, ACOME, MORTAIN demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET  
M. SUZANNE Marcel - Ouvrier handicapé, ESAT Le Moulin de la Mare, COUTANCES demeurant à COUTANCES  
M. TIERCE Jean-François - Dessinateur, AREVA NP, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. TOMAZ GABIRRO José - Vendeur Comptoir, GMT SA, REZE demeurant à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS  
M. TRAVERS Gilles - Responsable d'affaires, INEO NORMANDIE, GONFREVILLE-L'ORCHER demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme TRICAN Maryvonne - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
M. TROPRES Christian - Ouvrier ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS  
M. VACHERON Laurent - Chef d'équipe, OTND, BEAUMONT-HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. VALLEE Eric - Electricien, INEO ANC, VILLEURBANNE demeurant à MONTSENELLE  
M. VASTEL Pascal - Agent logistique, TECHMAN INDUSTRIE, CHINON demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. VERDALLE Philippe - Chef de chantier, REEL SA, SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR demeurant à VASTEVILLE  
Mme VINDARD Dany - Hôtesse de caisse, SA MONTCHOIX, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO  
M. ZANOUEY Laurent - Technicien, AREVA NC, BEAUMONT HAGUE demeurant à LES PIEUX

Art. 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

M. ALBAREZ Christophe - Conducteur, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à GRANVILLE  
M. ALEXIS Dominique - Magasinier, SCAUTO COUTANCES, COUTANCES demeurant à MONTHUCHON  
M. AMIOT Dominique - Agent d'intervention décontamineur, STMI, GIF-SUR-YVETTE demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD  
Mme AMIOT Sylvie - Préparateur en Pharmacie, SELARL PHARMACIE DU VAUPREUX, QUETTEHOU demeurant à LESTRE  
M. ANDRIEUX Serge - Peintre, RD PEINTURE, SAINT-GILLES demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme ANNE Corinne - Mécanicienne en confection, SARL DEROSE COUTURE, SARTILLY demeurant à LA HAYE-PESNEL  
M. ANQUETIL Thierry - Magasinier, SCAUTO, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. AUVRAY Jean-Paul - Chef de chantier, STMI, BOLLENE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. BACHELEY Didier - Magasinier Leader, SONEN, LE HAVRE demeurant à BREVANDS  
Mme BAILHACHE Véronique - Conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO  
Mme BATAILLE Françoise - Opératrice de conditionnement, ROUGER PRODUCTION SARL, BRICQUEBEC-EN-COTENTIN demeurant à MONTGARDON  
M. BAYOUT Didier - Electricien, ALSTOM POWER SERVICE, LA COURNEUVE demeurant à MARTINVEST  
Mme BAZIRE Colette - Assistante Sociale, CARSAT NORMANDIE, ROUEN demeurant à GRANVILLE  
Mme BELLAMY Caroline - Employée Administrative, TPC, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme BERSON Catherine - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
M. BESNARD Alain - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
M. BESNARD Jacky - Régleur, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à LOLIF  
M. BESSON François - Magasinier, SCAUTO SAINT LO, SAINT-LO demeurant à CONDE-SUR-VIRE  
Mme BLONDEL Marie - Cadre Comptable, TPC, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme BONHOMME Sylvie - Assistante, AREVA NP, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme BONHOMME-VALOGNES Françoise - Employée administrative, SCAUTO, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. BOSCHER Didier - Chef d'Equipe, TPC, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à BARFLEUR  
M. BOYER Paul - Décontamineur, NUVIA Process, BEAUMONT HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme BRIERE Marie-Paule - Secrétaire, S.A. HLM Les Cités Cherbourgeoises, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. BROUWERS Philippe - Retraité, Etablissent Travail Protégé Saint James, SAINT-JAMES demeurant à SAINT-JAMES  
Mme BRUNET Caroline - Responsable magasin Eram, CHAUSSURES RENE - ERAM, SAINT-PIERRE-MONTLIMART demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER  
M. BURNEL Patrick - Chef de secteur, SAUR, COUTANCES demeurant à BRICQUEBEC  
M. BURNOUF Joël - Décontamineur, STMI, GIF-SUR-YVETTE demeurant à SAINT-GERMAIN-DE-TOURNEBUT  
M. CAMEBOURG Jean-Paul - Directeur, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à GRANVILLE  
M. CANUET Philippe - Professeur de vente, Centre de Formation d'Apprentis, COUTANCES demeurant à BREHAL  
M. CARIS Didier - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à MARCEY-LES-GREVES  
M. CARRIER Jean-Claude - Manchonneur Coupeur, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à SAINT-SYMPHORIEN-LE-VALOIS

M. CHATAIGNE Philippe - Nettoyeur, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à GAVRAY  
Mme CHUQUET Annick - Employée de service, SODEXO, LE HAILLAN demeurant à BEAUMONT-HAGUE  
M. COLIGNY Jean-Jacques - Chauffeur PL, COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE, SAINT-LO demeurant à SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE  
M. COURANT Jean-Luc - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
Mme COUSIN Isabelle - Cadre action sociale, CAF de la Manche, AVRANCHES demeurant à SAINT-PIERRE-DE-COUTANCES  
Mme CUDELOU Monique - Responsable Administratif, SA MONTCHOIX, SAINT-LO demeurant à BREHAL  
M. DARDENNE Christophe - Chef d'équipe Ouvrier, Transport COLAS, BRIX demeurant à L'ETANG-BERTRAND  
Mme DAVY Gisèle - Travailleur ESAT, E.T.P. SAINT-JAMES, SAINT-JAMES demeurant à SAINT-JAMES  
M. DEMEAUTIS Alain - Coffreur, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS, CHAVENAY demeurant à FLAMANVILLE  
Mme DENIS Chantal - Employée de Banque, CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE, BOIS-GUILLAUME demeurant à AGON-COUTAINVILLE  
M. DESFEUX Raymond - Ouvrier ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES  
M. DESHUELLES Patrick - Agent d'études, INEO NORMANDIE, GONFREVILLE-L'ORCHER demeurant à CARENTAN-LES-MARAIS  
M. DE VAEPENAERE Thierry - Tourneur, ACE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à TONNEVILLE  
Mme DIEUDONNE Martine - Employée, POLE EMPLOI, GRANVILLE demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER  
M. DUBOST Jean-Marie - Agent de sécurité, GROUPE PROGARD FRANCE, ROUEN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme DUGUEY Isabelle - Ouvrier ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS  
Mme DUPONT Mireille - Responsable secteur prestations de services, ACTP ENTREPRISE ADAPTEE, TOURLAVILLE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme DUQUESNEY Brigitte - Comptable, Régime Social des Indépendants de Basse-Normandie, CAEN demeurant à REGNEVILLE-SUR-MER  
M. ELOI Bruno - Ingénieur d'Etudes, AREVA NP, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à RAUVILLE-LA-BIGOT  
Mme EUDES Marie-Noëlle - Responsable d'Equipe, POLE EMPLOI NORMANDIE, CAEN demeurant à SAINT-PLANCHERS  
M. FAGNEN Bruno - Chef de chantier, STMI, BOLLENE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme FERREY PASQUETTE Fabienne - A.D.V., CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à SAINTE-MERE-EGLISE  
M. FORTIN Eric - Technicien Méthodes Maintenance, ACOME, MORTAIN demeurant à GER  
Mme FOSSARD Françoise - Secrétaire commerciale, JONCOUX MENAGER, PACE demeurant à MARCEY-LES-GREVES  
M. FOSSE Philippe - Responsable du bureau recouvrement, SA HLM DU COTENTIN, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à DIGOSVILLE  
M. FROMAGE Marc - Agent d'intervention, STMI, GIF-SUR-YVETTE demeurant à SAINT-GERMAIN-DES-VAUX  
M. GAUTIER André - Ouvrier en ETP, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
Mme GAUTIER Françoise - Conductrice de machine de conditionnement, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à CERENCES  
M. GAZENGEL Christian - Ouvrier Entretien, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à CERENCES  
M. GERMAIN Jacques - Soudeur, ACE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à GONNEVILLE  
M. GIARD Pierre - Magasinier, SCAUTO PLATEFORME, SAINT-LO demeurant à SAINT-AUBIN-DU-PERRON  
M. GIBON René - Décontamineur, OTND, BEAUMONT-HAGUE demeurant à SAINT-FLOXEL  
M. GIFFARD Hervé - Conducteur Hélogravure, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à GORGES  
M. GODARD Martial - Technico commercial, SONEN, LE HAVRE demeurant à LE VAL-SAINT-PERE  
M. GOHIN Noël - Conducteur de machine, CEMOI CHOCOLATIER, TINCHEBRAY demeurant à BION  
Mme GOIN Chantal - Travailleur ESAT, E.T.P. SAINT-JAMES, SAINT-JAMES demeurant à SAINT-JAMES  
Mme GOULHOT Brigitte - Opératrice, Filtres GUERIN, CONDE-SUR-VIRE demeurant à BRICQUEVILLE-SUR-MER  
M. GRANDIN Michel - Ouvrier en ETP, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
Mme GUIFFARD Martine - Agent d'entretien, PRESQU'ILE HABITAT, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-DU-FOC  
M. GUILLAUME Joël - Travailleur en entreprise adaptée, E.T.P. SAINT-JAMES, SAINT-JAMES demeurant à SAINT-JAMES  
M. GUILLET Christian - Travailleur ESAT, E.T.P. SAINT-JAMES, SAINT-JAMES demeurant à SAINT-JAMES  
Mme GUILLOTIN Jeannine - Agent de Production, AVRANCHES ATELIERS, AVRANCHES demeurant à DUCEY  
Mme GUILLOU Laurence - Assistante de Direction, SA HLM DU COTENTIN, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme HARDOUIN Isabelle - Directrice-Adjointe, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à SARTILLY  
M. HATTE Serge - Chauffeur Poid Lourd, JONCOUX MENAGER, PACE demeurant à VAINS  
Mme HAUPAIS Brigitte - Agent logistique, FRANKE FRANCE S.A.S, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES  
Mme HEBERT Anne-Marie - Employée de service, SODEXO, LE HAILLAN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. HEBERT Jacques - Chef de file, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à PONT-HEBERT  
Mme HERBERT Laurence - Agent Administratif, SA MONTCHOIX, SAINT-LO demeurant à CANISY  
Mme HERIN Katia - Conductrice de ligne, ALLIANCE OCEANE, CARENTAN-LES-MARAIS demeurant à SAINT-PELLERIN  
M. HIBON Patrice - Ingénieur, DCNS, TOULON demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme HODEBERT Marie-Christine - Gestionnaire compte client, BIOMERIEUX SA, MARCY-L'ETOILE demeurant à PERCY  
M. HOMMET Hubert - Employé d'usine, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO  
Mme HUAULT Sophie - Employée Commerciale, CSF, CESSON-SEVIGNE demeurant à TESSY-SUR-VIRE  
Mme JUHERE Françoise - Comptable, SAS FITECO, LAVAL demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme JULIEN Claudine - Monitrice principale d'atelier, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à MARCILLY  
Mme KOSTOV Christine - Gestionnaire du recouvrement, URSSAF de Basse-Normandie, SAINT LO demeurant à HEBECREVEON  
M. LAJOYE Bernard - Cariste, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à MONTGARDON  
M. LANDE Denis - Soudeur, ACE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme LAUNAY Gilberte - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
M. LAURENT Thierry - Chef d'équipe agroalimentaire, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à CHANTELOUP  
Mme LE BAILLY Josiane - Responsable Comptable, GIE UNILABS FRANCE, CLICHY-LA-GARENNE demeurant à NOUAINVILLE  
Mme LEBAS Catherine - Agent de réception, Centre de Rééducation Le Normandy, GRANVILLE demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER  
Mme LE BREDONCHEL Régine - Agent assistance chantier qualifiée, TECHMAN INDUSTRIE, CHINON demeurant à FLAMANVILLE  
M. LECACHEUR Alain - Agent d'intervention, STMI, GIF-SUR-YVETTE demeurant à BIVILLE  
Mme LECERF Viviane - Employée de service, SODEXO, LE HAILLAN demeurant à VASTEVILLE  
M. LECLUSE Eric - Aide conducteur, EUROVIA BASSE NORMANDIE, GRANVILLE demeurant à GRANVILLE  
Mme LECLUZE Catherine - Chargé de clientèle patrimoniale, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL, LAVAL demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme LECOURTOIS Catherine - Conductrice de machine, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à CERENCES  
M. LEFAIX Bernard - Tuyauteur, Constructions Mécaniques de Normandie, CHERBOURG demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. LEFILLIATRE Bruno - Mécanicien industriel, ACE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à SOTTEVAST  
M. LEFORT Denis - Monteur, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à CONDE-SUR-VIRE  
M. LEGENDRE Stéphane - Mécanicien automobile, SCAUTO, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme LEGIGAN Liliane - Employée libre service, HEREN DISTRIBUTION, ISIGNY-SUR-MER demeurant à SAINT-HILAIRE-PETITVILLE  
Mme LEGROS Yvette - Agent d'entretien, CAF de la Manche, AVRANCHES demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme LELONG Evelyne - Femme de ménage, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à CONTRIERES  
Mme LEMAGNEN Yolande - Secrétaire, Docteurs Ryst & Richard, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. LEMARCHAND Philippe - Chargé d'affaires, SONEIMA, DIGULLEVILLE demeurant à FLAMANVILLE  
M. LEMOUSSU Gilles - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES

M. LE PEUTREC Daniel - Inspecteur mécanique, AREVA NP, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
 Mme LEPLUMEY Patricia - Coupeuse, SAS GRANDIS, SAINT-PAIR-SUR-MER demeurant à ANCTOVILLE-SUR-BOSCOQ  
 M. LEPOITTEVIN Christophe - Ingénieur-Cadre, DCNS, TOULON demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
 Mme LEPRINCE Catherine - Agent de production, RLD 1, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
 M. LETERRIER Stéphane - Responsable de restaurant, SODEXO, LE HAILLAN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
 M. LEVILLAIN Philippe - Ouvrier production, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à CERENCES  
 M. LEVILLY Vincent - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
 Mme LEVIONNAIS Brigitte - Leader Atelier Grandes Séries, Filtres GUÉRIN, CONDE-SUR-VIRE demeurant à SAINT-AMAND  
 Mme LHUISSIER Claudine - Travailleur en entreprise adaptée, E.T.P. SAINT-JAMES, SAINT-JAMES demeurant à SAINT-JAMES  
 M. LIARD Antoine - Agent de Sécurité, TPC, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à BRILLEVAST  
 M. LIARD Eric - Tôlier, SCAUTO, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
 Mme LIOT Michèle - Chargée de clientèle, S.A. HLM Les Cités Cherbourgeoises, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
 M. LOUVEL Pascal - Sous-Directeur, URSSAF de Basse-Normandie, SAINT LO demeurant à SAINT-LO  
 M. MAHE Thierry - Agent de maîtrise, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à GAVRAY  
 M. MALASSIS Jean-François - Salarié en entreprise adaptée, AVRANCHES ATELIERS, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
 M. MARAIS Serge - Gardien-surveillant, S.A. HLM Les Cités Cherbourgeoises, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
 M. MARIE Stéphane - Agent de maintenance, SA HLM DU COTENTIN, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
 M. MARTIN Stéphane - Menuisier-Plaquiste, TOIT & BOIS, PERIERS demeurant à MARCHESIEUX  
 M. MESLIN Philippe - Chauffeur, TPC, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
 M. MICHEL Thierry - Chauffeur-Cariste, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO  
 M. MORAND Henri - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
 M. MOREL Bruno - Ouvrier de Production, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à SAINT-PLANCHERS  
 Mme MOREL Sylvie - Employé d'usine, FRANKE FRANCE S.A.S, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à SAINT-NICOLAS-DES-BOIS  
 Mme NEEL Brigitte - Contrôleur de Gestion, DCNS, TOULON demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
 M. NERI Jacques - animateur GHSE, VEOLIA PROPTE NORD NORMANDIE, ROUEN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
 Mme NICOLLE Nadine - Caissière, SA MONTCHOIX, SAINT-LO demeurant à MARGNY-LE-LOZON  
 M. NOGUES Jacques - Salarié en entreprise adaptée, AVRANCHES ATELIERS, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
 Mme NOVE Sylvie - Responsable paie, MESSAGERIES LAITIÈRES, VIRE demeurant à GUILBERVILLE  
 M. PASQUIER Hervé - Responsable achats et logistique, REEL SA, SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
 Mme PETITTEVILLE Jocelyne - Manager de vente, VETIR, MONTREVAULT SUR EVRE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
 M. PITREY Alain - Employé, MAGASINS BLEUS, LE RHEU demeurant à MARGNY  
 Mme PLAINE Catherine - Hôtesse de caisse, SA MONTCHOIX, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO  
 M. PLANCHON Benoît - Commercial en Assurance, GAN PREVOYANCE, PARIS demeurant à SAINT-JEAN-DES-CHAMPS  
 M. POMMIER Hubert - Conducteur de Process, CEMOI CHOCOLATIER, TINCHEBRAY demeurant à MORTAIN  
 Mme PONS Marie-Laure - Manager, CAF DU VAL D'OISE, CERGY PONTOISE demeurant à AUCEY-LA-PLAINE  
 Mme POSTEL Elisabeth - Gestionnaire de Paie, TPC, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
 Mme POULAIN Jocelyne - Ouvrier ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
 M. POUSSET André - Adjoint responsable expédition, MESSAGERIES LAITIÈRES, VIRE demeurant à TORIGNI-LES-VILLES  
 M. PREVEL François - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
 M. PRODHOMME Philippe - Toler réparateur automobile, SCAUTO COUTANCES, COUTANCES demeurant à SAUSSEY  
 M. RAULT Francis - Responsable Equipe Production, ACOME, MORTAIN demeurant à VIREY  
 Mme REGNAULT Sylvie - Comptable, RD PEINTURE, SAINT-GILLES demeurant à COUTANCES  
 M. REVEL Michel - Chef de chantier, TPC, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
 M. RICHARD Serge - Magasinier, SCAUTO PLATEFORME, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO  
 Mme RIGOT Geneviève - Retraitée, SPECIALISTE DU FROMAGE SA, AGON-COUTAINVILLE demeurant à AGON-COUTAINVILLE  
 M. ROBILLARD Jean-Jacques - Conducteur de travaux, INEO ANC, VILLEURBANNE demeurant à TONNEVILLE  
 Mme ROBINE Brigitte - Gestionnaire Appui, POLE EMPLOI NORMANDIE, CAEN demeurant à MARCEY-LES-GREVES  
 M. ROBIN Jacques - Directeur de Magasin, VETIR, MONTREVAULT SUR EVRE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
 Mme ROULLAND Régine - Acheteur, AREVA TEMIS, VALOGNES demeurant à L'ETANG-BERTRAND  
 M. ROUZEAUD Alain - Support applicatifs, POLE EMPLOI NORMANDIE, CAEN demeurant à LA BARRE-DE-SEMILLY  
 Mme SAMSON Françoise - Adjoint Administratif, DCNS, TOULON demeurant à NOUAINVILLE  
 Mme SANSON Mireille - Hôtesse de caisse, SA MONTCHOIX, SAINT-LO demeurant à CONDE-SUR-VIRE  
 M. SAUVEY Albert - Electricien, INEO NORMANDIE, GONFREVILLE-L'ORCHER demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
 Mme SIMONNET Thérèse - Maroquinière, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, JUILLEY demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET  
 M. STOROSZKA Michel - Ouvrier d'Imprimerie, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à LA HAYE  
 Mme THOMAS DE LA PINTIERE Anne - Responsable Qualité et Laboratoire, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à GRANVILLE  
 M. TIERCE Jean-François - Dessinateur, AREVA NP, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
 M. TRAISNEL Hervé - Cadre, DCNS, TOULON demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
 M. TROCHU Dominique - Salarié en entreprise adaptée, AVRANCHES ATELIERS, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
 Mme VARIN Evelyne - Technicien Expérimenté Allocataire, POLE EMPLOI NORMANDIE, CAEN demeurant à CHERBOURG-OCTEVILLE  
 M. VERDALLE Philippe - Chef de chantier, REEL SA, SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR demeurant à VASTEVILLE  
 M. VIAL Thierry - Ingénieur, COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE, GIF-SUR-YVETTE demeurant à LE VAST  
 Mme VIGOT Marie-Christine - Aide-Soignante, Centre de Rééducation Le Normandy, GRANVILLE demeurant à SAINT-SAUVEUR-LA-POMMERAYE  
 M. VISAGE Philippe - Conducteur d'Engins Ouvrier, COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE, SAINT-LO demeurant à RAMPAN  
**Art. 4 :** La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :  
 Mme ADAM Véronique - Secrétaire Maintenance, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à MUNEVILLE-SUR-MER  
 Mme ADOUE Chantal - Cost contrôleur, AREVA NP, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à BIVILLE  
 M. AGUITON Jean-Claude - Plombier Chauffagiste, SARL BOISBUNON & FILS, JUVIGNY-LE-TERTRE demeurant à VIREY  
 M. ALLAIN Gilles - Menuisier, SAS GOUELLE, SARTILLY demeurant à LA ROCHELLE-NORMANDE  
 M. AMIOT Dominique - Agent d'intervention décontamineur, STMI, GIF-SUR-YVETTE demeurant à SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD  
 Mme AMIOT Sylvie - Préparateur en Pharmacie, SELARL PHARMACIE DU VAUPREUX, QUETTEHOU demeurant à LESTRE  
 M. ANFRAY Daniel - Salarié en entreprise adaptée, AVRANCHES ATELIERS, AVRANCHES demeurant à GRANVILLE  
 M. ANFRAY Denis - Moniteur Atelier, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à MARCEY-LES-GREVES  
 Mme ANNE Ginette - Référent Technique Administration des RH, CAF de la Manche, AVRANCHES demeurant à LA HAYE-PESNEL  
 M. AUBRY Charly - Agent d'entretien, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO  
 M. AVAULEE Didier - Manager Maintenance, DCNS, TOULON demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
 Mme AVOYNE Martine - Conductrice de machine de conditionnement, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à TRELLEY  
 M. BACHELEY Didier - Magasinier Leader, SONEN, LE HAVRE demeurant à BREVANDS

Mme BARBAN Sylvie - Agent Technique, CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL, LAVAL demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. BAZAN Michel - Gardien surveillant, S.A. HLM Les Cités Cherbourgeoises, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. BAZIN Hervé - Magasinier, LEGRAND CERBONNEY, SAINT-SENIER-SOUS-AVRANCHES demeurant à SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME  
Mme BELLI Régine - Employée de banque, CREDIT LYONNAIS S.A., LYON demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. BLONDEL Jacques - Inspecteur Technique, KVERNELAND GROUP FRANCE SAS, SAINT-JEAN-DE-BRAYE demeurant à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET  
M. BODIN Pascal - Cuisinier, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à SAINT-JAMES  
Mme BONHOMME Annie - Adjoint Administratif, DCNS, TOULON demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme BONHOMME Sylvie - Assistante, AREVA NP, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. BURNEL Jean-Louis - Opérateur de Production, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à SAINTE-SUZANNE-SUR-VIRE  
M. BURNOUF Joël - Décontamineur, STMI, GIF-SUR-YVETTE demeurant à SAINT-GERMAIN-DE-TOURNEBUT  
Mme BUSQUET Catherine - Gestionnaire de Prestations, MUTAME NORMANDIE, SAINT-LO demeurant à AGNEAUX  
M. CAMAX Jacques - Agent de maîtrise, Les Créations Plandière, TESSY-BOCAGE demeurant à FERVACHES  
M. CHARUEL Jean-Pierre - Agent de Fabrication, ACOME, MORTAIN demeurant à ROMAGNY  
M. CHERBONNEL Alain - Responsable Qualité, ACOME, MORTAIN demeurant à BION  
M. COLLET Christian - Tourneur, ACE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à GONNEVILLE  
M. COLLET Philippe - Directeur d'Agence Adjoint, CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE, BOIS-GUILLAUME demeurant à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS  
M. COQUOIN Régis - Préparateur laitier, DANONE PRODUITS FRAIS FRANCE, LE MOLAY-LITTRY demeurant à SAINT-LO  
Mme CORNEVIN Martine - Ouvrier en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
Mme COTTEBRUNE Catherine - Employée service, DCNS, TOULON demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme COUPPEY Françoise - Comptable, KPMG SA, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. COUPPEY Gérard - Secrétaire comptable, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLÉE demeurant à SAINT-AMAND  
M. DANNET Eric - Chef de chantier, Transport COLAS, BRIX demeurant à SAINTE-GENEVIEVE  
M. DARCHE Philippe - Agent Technique d'atelier, RENAULT TRUCKS, SAINT PRIEST demeurant à PICAUVILLE  
M. DE GAND Alain - Ebéniste, AUX MEUBLES DU MOULIN, CHAMPREPUS demeurant à VER  
M. DELASTRE Olivier - Mécanicien de maintenance, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à LA HAYE  
Mme DENIS Chantal - Employée de Banque, CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE, BOIS-GUILLAUME demeurant à AGON-COUTAINVILLE  
M. DEPINCE Claude - Ravaleur, SARL AGUILAR DEPINCE, PERCY demeurant à PERCY  
M. DESMEULES Jack - Responsable de production, OUEST ISOL & VENTIL, ALIZAY demeurant à CARENTAN-LES-MARAIS  
M. DRIEU Francis - Chauffeur poids lourd, EUROVIA BASSE NORMANDIE, PERIERS demeurant à SAINT-SEBASTIEN-DE-RAIDS  
M. DURAND Serge - Mécanicien, TPC, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme ECOLASSE Pascale - Cadre fonctionnel, URSSAF de Basse-Normandie, SAINT LO demeurant à SAINT-LO  
M. FINEL Jean-Paul - Chauffeur-livreur, OCP REPARTITION, HEROUVILLE-SAINT-CLAIR demeurant à LE MESNIL-AMEY  
M. FOSSEY François - Conducteur Engins, TPC, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à DOVILLE  
M. GAUDIN Michel - Chef d'atelier, FLECHARD SAS, LA CHAPELLE-D'ANDAINE demeurant à AVRANCHES  
M. GIFFAUT Jean-Luc - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
M. GIROUX Pascal - Cadre - Electronicien, DCNS, TOULON demeurant à NEGREVILLE  
M. GOBE Claude - Employé, ACOME, MORTAIN demeurant à AVRANCHES  
M. GODARD Martial - Technico commercial, SONEN, LE HAVRE demeurant à LE VAL-SAINT-PERE  
M. GROULT Jean-Marie - Ajusteur-Mécanicien, DCNS, TOULON demeurant à COSQUEVILLE  
Mme GUENEE Armelle - Mécanicienne modèle, SARL DEROSE COUTURE, SARTILLY demeurant à SARTILLY  
Mme GUERINEL Chantal - Technicien Supérieur, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS  
M. GUESNON Bruno - Carrossier, CHEREAU, DUCEY demeurant à AVRANCHES  
Mme GUIFFARD Martine - Agent d'entretien, PRESQU'ILE HABITAT, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à SAINT-CHRISTOPHE-DU-FOC  
Mme GUILLEMENOT Sylvie - Cadre de Banque, SOCIETE GENERALE, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO  
M. HAMEL Michel - Conducteur Engins, TPC, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à BRICQUEBEC-EN-COTENTIN  
Mme HANCOCK-JEAN Catherine - Secrétaire Administrative, DCNS, TOULON demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
M. HEBERT Jacques - Chef de file, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à PONT-HEBERT  
M. HERREWYN Patrick - Chef d'atelier, ROBATEL INDUSTRIE, DIGULLEVILLE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme HERSAND Mauricette - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
M. HEUBERT Dominique - Attaché commercial, LABORATOIRES ARKOPHARMA, CARROS demeurant à SAINT-PAIR-SUR-MER  
M. HOUSSIN Christian - Ouvrier en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
M. JOUAN Christian - Conducteur de Travaux, TPC, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à DIGOSVILLE  
Mme LABBE Anne-Marie - Assistante Contrôle, URSSAF de Basse-Normandie, SAINT LO demeurant à AIREL  
M. LACOTTE Noël - Maître Ouvrier Maçon niveau IV, EIFFAGE CONSTRUCTION BASSE NORMANDIE, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à SOTTEVAST  
M. LAFOUX Alain - Cadre Expert, URSSAF de Basse-Normandie, SAINT LO demeurant à SAINT-LO  
Mme LALANDE Marylène - Assistante Commerciale, FRANKE FRANCE S.A.S, VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES  
M. LAMY Roland - Responsable repoussage, MULTIFORM S.A.S., VILLEDIEU-LES-POELES demeurant à CHERENCE-LE-HERON  
Mme LARNAUD Nadine - Employée de bureau, MFP SERVICES, SAINT-LO demeurant à AGNEAUX  
Mme LAUNEY Françoise - Cuisinière, Foyer des Jeunes Travailleurs, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à BRIX  
M. LEBIEZ Alain - Ingénieur, DCNS, TOULON demeurant à URVILLE-NACQUEVILLE  
Mme LEBOUTEILLER Véronique - Secrétaire Accueil CAF, CAF de la Manche, AVRANCHES demeurant à COUTANCES  
Mme LE BREDONCHEL Régine - Agent assistance chantier qualifiée, TECHMAN INDUSTRIE, CHINON demeurant à FLAMANVILLE  
Mme LECONTE Odile - Caissière, JARDILAND, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à TOLLEVAST  
Mme LEGENDRE Nelly - Agent Technique SDA, APRIA RSA, SAINT-LO demeurant à NOTRE-DAME-D'ELLE  
M. LEGER Yves - Ouvrier d'entretien des espaces verts, S.A. HLM Les Cités Cherbourgeoises, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme LEGIGAN Liliane - Employée libre service, HEREN DISTRIBUTION, ISIGNY-SUR-MER demeurant à SAINT-HILAIRE-PETITVILLE  
M. LELAIDIER François-Xavier - Technicien Qualité, DCNS, TOULON demeurant à BARNEVILLE-CARTERET  
Mme LELOUP Francine - Secrétaire-Comptable, AUX MEUBLES DU MOULIN, CHAMPREPUS demeurant à FLEURY  
Mme LEMAGNEN Yolande - Secrétaire, Docteurs Ryst & Richard, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme LEMAIRE Anita - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à LA HAYE-PESNEL  
M. LEMONNIER Patrice - Agent technique de SAV, JENOPTIK INDUSTRIAL METROLOGY FRANCE, SAINT-MARTIN-DES-ENTREES demeurant à BARNEVILLE-CARTERET  
M. LENORMAND Eugène - Magasinier, SCAUTO, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
Mme LEPROD'HOMME Marie-Rose - Ouvrier ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à SAINT-JEAN-DE-LA-HAIZE  
M. LEROYER Daniel - Ouvrier en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
M. LETELLIER Jacky - Inspecteur Conseil Assurances, AXA FRANCE, NANTERRE demeurant à LA GODEFROY  
Mme LEVAVASSEUR Ginette - Vendeuse, SA MONTCHOIX, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO  
M. LURIENNE Ernest - Maçon, EUROVIA BASSE NORMANDIE, GRANVILLE demeurant à ANCTOVILLE-SUR-BOSQ

M. MARIE Patrick - Technicien de Maintenance, ENDEL, COLOMBES demeurant à SAINT-GEORGES-MONTCOCQ  
 Mme MARQUE Michèle - Maroquinière, SOCIETE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, JUILLEY demeurant à SAINT-BRICE-DE-LANDELLES  
 M. MATELOT Patrick - Chef d'équipe, MAISONNEUVE SAS, CERENCES demeurant à BRICQUEVILLE-SUR-MER  
 M. MAUGER Daniel - Mécanicien, SCAUTO, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
 M. MAUNOURY Pascal - Second préparateur, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à LA HAYE-DU-PUITS  
 M. MESNAGE Daniel - Agent de maintenance, SA HLM DU COTENTIN, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à BRICQUEBEC-EN-COTENTIN  
 M. MONTIER Gérard - Travailleur en ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
 M. MORIN Philippe - Chef d'équipe, NUVIA Process, BEAUMONT HAGUE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
 Mme NEEL Martine - Ouvrier ESAT, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
 M. NERI Jacques - animateur GHSE, VEOLIA PROPTE NORD NORMANDIE, ROUEN demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
 Mme OSMOND Bernadette - Responsable de dépôt, PPG Distribution, SAINT JEAN DE LA RUEILLE demeurant à SAINT-LO  
 M. OSOUF Jacques - Agent de Production, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à SAINT-GEORGES-MONTCOCQ  
 M. OZOUF Allain - Mécanicien automobile, SCAUTO, CHERBOURG-EN-COTENTIN demeurant à VIRANDEVILLE  
 M. PASQUIER Hervé - Responsable achats et logistique, REEL SA, SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
 Mme PICOT Nadine - Chargé de clientèle, SA HLM DU COTENTIN, CHERBOURG-OCTEVILLE demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
 M. PRINGAL Sylvain - Magasinier Cariste, LIS France Lesaffre Ingrédients Services SA, CERENCES demeurant à CERENCES  
 Mme RIGOT Geneviève - Retraitée, SPECIALISTE DU FROMAGE SA, AGON-COUTAINVILLE demeurant à AGON-COUTAINVILLE  
 M. ROUAULT Bertrand - Manager magasin, CSF, CESSON-SEVIGNE demeurant à ROMAGNY  
 Mme ROULLAND Régine - Acheteur, AREVA TEMIS, VALOGNES demeurant à L'ETANG-BERTRAND  
 M. SAILLARD Alain - Technico Commercial, BOLLORE ENERGIE, GRANVILLE demeurant à BREHAL  
 M. SAUVAGE Eric - Ouvrier imprimerie, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à MONTGARDON  
 M. SAUVEY Albert - Electricien, INEO NORMANDIE, GONFREVILLE-L'ORCHER demeurant à CHERBOURG-EN-COTENTIN  
 M. SCELLES Pascal - Conducteur d'engins, EUROVIA BASSE NORMANDIE, PERIERS demeurant à SAINT-SAUVEUR-LENDELIN  
 M. SEGUIN Rémi - Ebéniste, AUX MEUBLES DU MOULIN, CHAMPREPUS demeurant à VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY  
 M. SERARD Patrick - Ebéniste, AUX MEUBLES DU MOULIN, CHAMPREPUS demeurant à LA LANDE-D'AIROU  
 M. SOREL Patrick - Employé, ROBERT BOSCH FRANCE, MONDEVILLE demeurant à SURTAINVILLE  
 M. THUILLIER Sylvain - Conseiller en Gestion de Patrimoine, ALLIANZ VIE, PARIS LA DEFENSE demeurant à LE MESNIL-ROUXELIN  
 Mme TIRARD Laurence - Comptable, Etablissement Travail Protégé, AVRANCHES demeurant à AVRANCHES  
 M. TOCQUET Guy - Ouvrier d'imprimerie, CPC COTENTIN, LA HAYE demeurant à LA HAYE  
 Mme TROCHON Chantal - Médiateur Administratif, CAF de la Manche, AVRANCHES demeurant à LE MESNIL-OZENNE  
 M. VERDALLE Philippe - Chef de chantier, REEL SA, SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR demeurant à VASTEVILLE  
 Mme VIVIER Hélène - Secrétaire Notariale, SCP Fouzia KOUAH et Violaine POUSSOU, TORIGNY-LES-VILLES demeurant à CONDE-SUR-VIRE  
 M. YAHY Abdelkader - Chef de file, LECAPITAINE INDUSTRIE, SAINT-LO demeurant à SAINT-LO  
 Signé : le préfet : Jacques WITKOWSKI



**Arrêté du 12 janvier 2017 accordant la médaille de bronze pour Actes de Courage et de Dévouement - M. GAUVIN**

Art. 1 : La médaille de bronze pour Actes de Courage et de Dévouement est décernée à Monsieur Arnaud GAUVIN, demeurant au 71, route du Bocage à Bricqueville-sur-Mer (50290).  
 Signé : le préfet : Jacques WITKOWSKI



**Arrêté n° 17-32 du 16 janvier 2017 complétant et modifiant l'arrêté préfectoral portant attribution de la médaille d'honneur du Travail - Promotion du 1er janvier 2017**

Art. 1 : L'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé reste inchangé.  
Art. 2 : L'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé reste inchangé.  
Art. 3 : L'article 3 de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié comme suit :  
 Ajouter : - Madame Claudine FOSSARD née HELAINE - Conseillère en Emploi, POLE EMPLOI NORMANDIE, Saint-Lô demeurant à CANISY  
Art. 4 : L'article 4 de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié comme suit :  
 Ajouter : - Madame Claudine FOSSARD née HELAINE - Conseillère en Emploi, POLE EMPLOI NORMANDIE, Saint-Lô demeurant à CANISY  
Art. 5 : Madame la Secrétaire Générale et Monsieur le Directeur de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.  
 Signé : le préfet : Jacques WITKOWSKI



**Arrêté n° 17-090 du 19 janvier 2017 portant nomination d'un maire honoraire - RAMPAN**

Art. 1 : Monsieur Daniel LUET est nommé Maire honoraire de la commune de RAMPAN  
 Signé : le préfet : Jacques WITKOWSKI



**SERVICE DES RESSOURCES ET DE LA MODERNISATION**

**Décision du 5 octobre 2016 de déclassement du domaine public n° SPA 2016-0130 - SNCF Réseau - CONDE SUR VIRE**

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de SNCF Réseau

Art. 1 : Le terrain non bâti sis à CONDE SUR VIRE tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code Commune	INSEE	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m²)
			Section	Numéro	
50139		Le bourg	AC	243p1	782 m²
				243 p2	2 502 m²
				243 p3	1 282
				TOTAL	4 566 m²

Art. 2 : Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département de la Manche.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Manche.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau,

Les annexes sont consultables aux heures d'ouverture de la préfecture.

Signé : directrice Territoriale SNCF Réseau Normandie : E. SAURA



**Décision du 5 octobre 2016 de déclassement du domaine public n° SPA 2016-0131 - SNCF Réseau - YQUELON**

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de SNCF Réseau

**Art. 1 :** Le terrain cadastré AC 65, non bâti, sis à YQUELON tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m <sup>2</sup> )
		Section	Numéro	
50647	Le Rond chêne	AC	65	90 m <sup>2</sup>
		TOTAL		90 m <sup>2</sup>

**Art. 2 :** Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département de la Manche.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Manche.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau.

Les annexes sont consultables aux heures d'ouverture de la préfecture

Signé : directrice Territoriale SNCF Réseau Normandie : E. SAURA

**Décision du 5 octobre 2016 de déclassement du domaine public n° SPA 2016-0132 - SNCF Réseau - CONDE SUR VIRE**

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de SNCF Réseau

**Art. 1 :** le terrain non bâti sis à CONDE SUR VIRE tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m <sup>2</sup> )
		Section	Numéro	
50139	Le bourg	AD	1 lot b	9 403 m <sup>2</sup>
		ZI	145 lot b	7 634 m <sup>2</sup>
		TOTAL		17 037 m <sup>2</sup>

**Art. 2 :** copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département de la Manche.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Manche.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau.

Les annexes sont consultables aux heures d'ouverture de la préfecture.

Signé : directrice Territoriale SNCF Réseau Normandie : E. SAURA

**SOUS-PREFECTURE D'AVRANCHES****Arrêté n° 16-232 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 portant approbation des nouveaux statuts de la communauté de communes du MORTAINAIS**

**Art. 1 :** est approuvée la refonte des statuts de la communauté de communes du Mortainais.

La liste des nouvelles compétences de la communauté de communes du Mortainais est annexée au présent arrêté.

Les annexes sont consultables à la sous-préfecture d'Avranches.

Signé : par délégation, le sous-préfet d'Avranches : Hervé DOUTEZ

**Arrêté n° 16-240 du 13 décembre 2016 portant approbation des nouveaux statuts de la communauté de communes de ST-HILAIRE-DU-HARCOUËT**

Considérant que les conditions de majorité prescrites par la loi sont satisfaites,

**Art. 1 :** Est approuvée la refonte des statuts de la communauté de communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

La liste des nouvelles compétences de la communauté de communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët est annexée au présent arrêté.

Les annexes sont consultables à la sous-préfecture d'Avranches.

Signé : par délégation, le sous-préfet d'Avranches : Hervé DOUTEZ

**Arrêté n° 16-237 du 14 décembre 2016 portant des refontes des statuts de la communauté de communes Avranches-Mont-Saint-Michel**

Considérant que les conditions de majorité prescrites par la loi sont satisfaites,

**Art. 1 :** Est autorisée la refonte de l'article 5 des statuts de la communauté de communes d'Avranches-Mont-Saint-Michel.

Les statuts ainsi modifiés de la communauté de communes Avranches-Mont-Saint-Michel sont annexés au présent arrêté.

Les annexes sont consultables à la sous-préfecture d'Avranches.

Signé : par délégation, le sous-préfet d'Avranches : Hervé DOUTEZ

**Arrêté n° 16-249 du 23 décembre 2016 portant modification des statuts de la communauté de communes « GRANVILLE TERRE ET MER »**

Considérant que les conditions de majorité prescrites par la loi sont satisfaites,

**Art. 1 :** L'article 5 des statuts de la communauté de communes « Granville Terre et Mer » est modifié comme suit :

Compétences obligatoires :

• Ajout de deux compétences (la première étant auparavant dans les compétences facultatives et la deuxième dans les compétences optionnelles) :

- aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

• Modification de la compétence 1.2 « développement économique » désormais ainsi rédigée :

« Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

Les statuts modifiés de la communauté de communes « Granville, Terre et Mer » sont annexés au présent arrêté.

Les annexes sont consultables à la sous-préfecture d'Avranches.

Signé : par délégation, le sous-préfet d'Avranches : Hervé DOUTEZ

**Arrêté n° 16-247 du 30 décembre 2016 portant modification des statuts du syndicat intercommunal scolaire de JUILLEY-POILLEY-PRÉCEY**

Considérant que les conditions de majorité prescrites par la loi sont satisfaites,

**Art. 1 :** Est autorisée la modification des statuts du syndicat intercommunal scolaire de Juilley – Poilley – Précey.

L'alinéa e) de l'article 2 est complété comme suit:

e) Le financement en commun de : la rémunération des ATSEM, - la rémunération des personnels en charge de la garderie et les recettes afférentes, - la rémunération des personnels en charge des Temps d'Activités Périscolaires, tels que définis par la réforme scolaire et les recettes afférentes.

L'article 8 est complété comme suit : Les ressources du syndicat sont également constituées par les subventions, les dons, les dotations, les recettes des garderies, les recettes des Temps d'Activités Périscolaires et les participations des communes extérieures.

Les statuts modifiés sont annexés au présent arrêté.

Les annexes sont consultables à la sous-préfecture d'Avranches.

Signé : par délégation, le sous-préfet d'Avranches : Hervé DOUTEZ



**Arrêté n° 17-4 du 30 décembre 2016 portant modification des statuts du syndicat scolaire du TERTRE**

Considérant que les conditions de majorité prescrites par la loi sont satisfaites,

Art. 1 : Les statuts du syndicat scolaire du Tertre sont modifiés comme suit à compter du 1er janvier 2017 :

L'article 6 : le syndicat est administré par un comité syndical composé de membres élus par les conseils municipaux des communes adhérentes à raison de : 14 délégués titulaires et 7 suppléants pour Juvigny-les-Vallées ; 2 titulaires et 1 suppléant pour le Mesnil-Adelée ; 2 titulaires et 1 suppléant pour Reffuveille.

Le conseil syndical élira en son sein un bureau composé d'un président, d'un vice-président et deux membres. Le conseil syndical se réunira au moins deux fois par an. Les délégués seront renouvelés à chaque élection municipale.

Les annexes sont consultables à la sous-préfecture d'Avranches.

Signé : par délégation, le sous-préfet d'Avranches : Hervé DOUTEZ



**SOUS-PREFECTURE DE CHERBOURG**

**Arrêté préfectoral SF/N° 17-27 du 26 janvier 2017 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire pour l'établissement principal et siège social de la SARL JMEMBALMER - ST-HILAIRE DU HARCOUËT**

Art. 1 : L'établissement principal et siège social de la SARL JMEMBALMER, exerçant sous l'appellation commerciale « MANCHE THANATOPRAXIE », situé 215 rue de Paris à Saint-Hilaire du Harcouët (50600), exploité par Monsieur Julien MASSE en sa qualité de représentant légal, est habilité afin d'exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes : Soins de conservation, Fourniture de personnel

Art. 2 : La présente habilitation est délivrée sous le numéro 17.52.1.151 pour une durée de 6 ans, à compter du 25 février 2017.

Signé pour le préfet et par délégation Monsieur le sous-préfet de Cherbourg : Michel MARQUER



**1ERE DIRECTION - LIBERTES PUBLIQUES ET REGLEMENTATION**

**Arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 portant composition de la commission du titre de séjour**

Art. 1 : La commission du titre de séjour du département de la Manche prévu à l'article L. 312-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile est composée comme suit :

Membres : M. Sévêque, Maire d'Agneaux, président de la commission ; M. Poisson, directeur de la Direction Département de la Cohésion Sociale (DDCS) ; M. Vannier, directeur départemental de Coallia

Suppléants : M. Nicolas, Maire d'Avranches

Art. 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sévêque, la présidence de la commission sera assurée par M. Poisson.

Art. 3 : le secrétariat de la commission est assuré par le service des étrangers de la Préfecture.

Signé : le préfet : Jacques WITKOWSKI



**Arrêté du 3 janvier 2017 portant extension d'agrément d'un établissement chargé d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière - ST QUENTIN SUR LE HOMME**

Art. 1 : La société ACTI-ROUTE, agréée, sous le numéro R 14 050 0003 0, aux fins d'exploiter un établissement chargé d'animer les stages de sensibilisation à la sécurité routière, sis « 9, rue du docteur Chevallereau – BP 51 - 85201 Fontenay le Comte cedex », est autorisée à organiser des stages dans les locaux complémentaires suivants, en sus des locaux déjà agréés : - Hôtel Ibis sis 47, rue des estuaires, ZA Cromel à St-Quentin-sur-le-Homme (50220).

Art. 2 : Le reste de l'arrêté du 23 juin 2014 modifié est sans changement.

Signé : Pour le préfet, la secrétaire générale : Cécile DINDAR



**2EME DIRECTION - COLLECTIVITES TERRITORIALES, AFFAIRES FINANCIERES ET JURIDIQUES**

**Arrêté préfectoral n° 17-2-IG du 18 janvier 2017 autorisant les adhésions de membres du syndicat départemental d'énergies de la Manche (SDEM) à la compétence optionnelle « éclairage public » et modifiant les annexes des statuts**

Considérant que l'ensemble des conseils municipaux susvisés ont émis un avis favorable au transfert de cette compétence et que le comité syndical du SDEM a délibéré de manière concordante à ce transfert, conformément à l'article 5.2 de ses statuts ;

Considérant que la création de la commune nouvelle de la Hague entraîne sa substitution à la communauté de communes de la Hague au sein du SDEM ;

Considérant que la création de la communauté d'agglomération du Cotentin vaut substitution de la communauté d'agglomération aux communes de la communauté de communes des Pieux au sein du SDEM, s'agissant d'une compétence ni obligatoire ni optionnelle ;

Considérant que les communautés de communes du Mortainais et du Val de Sée ont rétrocedé la compétence « électrification rurale » à ses communes membres, ces dernières se substituent aux communautés de communes et deviennent ainsi membres du SDEM ;

Art. 1 : Est autorisée l'adhésion des communes de Buais-les-Monts, Romagny-Fontenay (commune déléguée de Fontenay), Folligny et Saint-Lô d'Ourville à la compétence optionnelle "éclairage public", compétence définie à l'article 3.2.1 des statuts du SDEM.

Art. 2 : La commune nouvelle de la Hague se substitue à la communauté de communes de La Hague et devient membre du syndicat départemental d'énergies de la Manche ( SDEM), au titre de la compétence « électrification rurale ».

Art. 3 : La communauté d'agglomération du Cotentin devient membre du syndicat départemental d'énergies de la Manche (SDEM), au titre de la compétence « électrification rurale » et se substitue aux communes de l'ancienne communauté de communes des Pieux, à savoir les communes de Benoistville, Bricquebosq, Flamanville, Grosville, Héauville, Helleville, le Rozel, Les Pieux, Pierreville, Siouville-Hague, Sotteville, Saint-Christophe-du-Focq, Saint-Germain-le-Gaillard , Surtainville et Tréauville.

Art. 4 : les communes de Barenton, Beauficel, Brouains, Chaulieu, Gathémo, Ger, Le Fresne-Poret, Le Neufbourg, Le Teilleul, Mortain-Bocage, Périers-en-Beauficel, Romagny-Fontenay, Sourdeval, Saint-Barthélémy, Saint-Clément-Rancoudray, Saint-Cyr-du-Bailleul et Saint-Georges-du-Rouelley sont substituées à la communauté de communes du Mortainais et deviennent membres du syndicat départemental d'énergies de la Manche (SDEM) au titre de la compétence « électrification rurale ».

Art. 5 : Les communes de Brécey, Cuves, Juvigny-les-Vallées, La Chaise-Baudouin, La Chapelle-Urée, le Grand Celland, Le Petit Celland, Le Mesnil-Adelée, Le Mesnil Gilbert, Les Cresnay, Les Loges sur Brécey, Lingéard, Notre Dame de Livoye, Reffuveille, Saint-Georges-de-Livoye, Saint-Jean-du Corail des Bois, Saint-Laurent-de-Cuves, Saint-Michel-de-Montjoie, Saint-Nicolas-des-Bois, Tirepiéd et Vernix sont substituées à la communauté de communes du Val de Sée et deviennent membres du syndicat départemental d'énergies de la manche ( SDEM), au titre de la compétence « électrification rurale ».

Art. 6 : Les annexes 1et 2 des statuts du SDEM sont en conséquence actualisées et annexées au présent arrêté.

Art. 7 : Le présent arrêté peut être déféré devant la juridiction administrative (tribunal administratif de Caen) dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Les annexes 1 et 2 des statuts du syndicat départemental d'énergies de la Manche (SDEM) actualisés peuvent être consultés en préfecture - direction des collectivités territoriales, des affaires financières et juridiques – bureau des relations avec les collectivités territoriales

Signé : Pour le préfet, la secrétaire générale : Cécile DINDAR



**Arrêté préfectoral n° 17-4-IG du 31 janvier 2017 autorisant le retrait des communes de Saint-Germain-des-Vaux et de Sainte-Marie-du-Mont au syndicat mixte ouvert SYNERGIE MER ET LITTORAL (SMEL)**

Considérant que les dispositions requises par le code général des collectivités territoriales et les statuts du SMEL sont réunies ;

Art. 1 : Le retrait des communes de Saint-Germain-des-Vaux et de Sainte-Marie-du-Mont du SMEL est autorisé. Les conditions de retrait seront définies par accord entre le comité du SMEL et les conseils municipaux des communes concernées, conformément aux dispositions de l'article L 5211-25-1 du code général des collectivités territoriales.

Art. 2 : L'article 2 des statuts du SMEL « formation du SMEL » est en conséquence modifié.

Art. 3 : Les statuts actualisés figurent en annexe du présent arrêté.

Art. 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant la juridiction administrative (tribunal administratif de Caen) dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Les statuts du syndicat mixte SYNERGIE MER ET LITTORAL (SMEL) actualisés peuvent être consultés en préfecture - direction des collectivités territoriales, des affaires financières et juridiques - bureau des relations avec les collectivités territoriales

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général, par intérim : Michel MARQUER



**3EME DIRECTION - ACTION ECONOMIQUE ET COORDINATION DEPARTEMENTALE**

**Arrêté préfectoral du 6 janvier 2017 prononçant la dénomination de commune touristique pour la commune des PIEUX**

Art. 1 : La commune des Pieux est dénommée commune touristique pour une durée de cinq ans.

Art. 2 : Le dossier de demande de dénomination de commune touristique est consultable en préfecture.

Art. 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : Pour le préfet, la secrétaire générale : Cécile DINDAR



**Arrêté n° 16-38-MHL du 9 janvier 2017 autorisant le prélèvement des eaux souterraines à partir des captages de CLAIREFONTAINE (Vauville) et des forages F5b (Vauville), F6d (Beaumont Hague), F17, F18, F21, F24 (Vasteville)**

Considérant que le projet s'inscrit dans une gestion optimale des ouvrages et la protection de la ressource en eau dans un cadre de régularisation ;  
Considérant que le projet respecte le renouvellement de la ressource aquifère, le réseau hydraulique superficiel et les milieux aquatiques environnants ;

1. Objet - Les dispositions du présent arrêté ont pour objet : - l'autorisation de prélèvement des eaux souterraines à partir des captages de Clairefontaine (Vauville), des forages F5b (Vauville) et F6d (Beaumont-Hague) regroupés dans une même aire d'alimentation, et du groupe de forages F17, F18, F21 et F24 (Vasteville)

2. Identification des captages et forages

Dénomination et lieux-dits des ouvrages		Commune	Code BSS
Captages	Clairefontaine	Vauville	0072-1X-0033
F5b	Carrefour des 5 chemins	Vauville	0072-1X-0054
F6d	Les Hougues	Beaumont-Hague	0071-4X-0045
F17	Carrefour du Maupas	Vasteville	0072-1X-0063
F18	Carrefour du Houquet	Vasteville	0072-1X-0061
F21	La Croix aux Dames	Vasteville	0072-1X-0067
F24	Carrefour des Mares	Vasteville	0072-1X-0072

3. Autorisation au titre du code de l'environnement - La commune nouvelle de LA HAGUE est autorisée à prélever les eaux souterraines à partir des captages de Clairefontaine (Vauville), des forages F5b Vauville et F6d (Beaumont Hague), regroupés dans une même aire d'alimentation et du groupe de forages F17, F18, F21 et F24 (Vasteville)

Les ouvrages, aménagements et activités visés par le présent arrêté relèvent des rubriques suivantes de la nomenclature annexée à l'article R214-1 du code de l'environnement :

Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau (D).

Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume prélevé étant :

1°) supérieur ou égal à 200 000 m<sup>3</sup>/an (A)

Afin d'assurer le renouvellement annuel des ressources aquifères, de respecter la capacité des ouvrages, et de veiller au maintien de l'écoulement superficiel et des milieux aquatiques, les débits et volumes maxima sont les suivants :

- Pour l'ensemble « Captages Clairefontaine – Forage F5b – Forage F6d »

Forage F5b : 300 m<sup>3</sup>/j et 25.000 m<sup>3</sup>/an

Forage F6d : 200 m<sup>3</sup>/j et 55.000 m<sup>3</sup>/an

Captages Clairefontaine + F5b + F6d : 650.000 m<sup>3</sup>/an

- Pour l'ensemble « F17 – F18 – F21 – F24 » :

Forage F17 : 240 m<sup>3</sup>/j (300 m<sup>3</sup>/j pendant un maximum de 30 jours/an) et 80.000 m<sup>3</sup>/an

Forage F18 : 500 m<sup>3</sup>/j (600 m<sup>3</sup>/j pendant 30 jours/an) et 180.000 m<sup>3</sup>/an

Forage F21 : 240 m<sup>3</sup>/j (300 m<sup>3</sup>/j pendant 30 jours/an) et 80.000 m<sup>3</sup>/an

Forage F24 : 340 m<sup>3</sup>/j et 120.000 m<sup>3</sup>/an

F17 + F18 + F21 + F24 : 420.000 m<sup>3</sup>/an

Toute modification notable apportée par le propriétaire des ouvrages ou installations de prélèvement, à leur localisation, leur mode d'exploitation, aux caractéristiques principales du prélèvement lui-même (débit, volume, période), tout changement de type de moyen de mesure ou de mode d'évaluation de celui – ci, ainsi que tout autre changement notable doit être porté, avant sa réalisation, à la connaissance du préfet. Celui – ci peut si nécessaire exiger le dépôt d'une nouvelle déclaration ou d'un dossier d'autorisation en cas de modification substantielle du prélèvement.

4. Surveillance des prélèvements - Les opérations de prélèvements par pompage sont régulièrement surveillées et les forages, ouvrages souterrains et ouvrages et installations de surface utilisés pour les prélèvements sont régulièrement entretenus de manière à garantir la protection de la ressource en eau superficielle et souterraine. Chaque installation de prélèvement doit permettre le prélèvement d'échantillons d'eau brute.

Tout incident ou accident ayant porté ou susceptible de porter atteinte à la qualité des eaux ou à leur gestion quantitative et les premières mesures prises pour y remédier sont portés à la connaissance du préfet par le déclarant dans les meilleurs délais.

Sans préjudice des mesures que peut prescrire le préfet, le déclarant doit prendre ou faire prendre toutes mesures utiles pour mettre fin à la cause de l'incident ou l'accident portant atteinte au milieu aquatique, pour évaluer les conséquences et y remédier.

Les ouvrages et installations de prélèvement d'eau doivent être conçus de façon à éviter le gaspillage d'eau. A ce titre, le bénéficiaire prend des dispositions pour limiter les pertes des ouvrages de dérivation, des réseaux et installations alimentés par le prélèvement dont il a la charge.

Les installations de pompage doivent être équipées de compteurs volumétriques ou de débitmètres électromagnétiques. Le matériel de comptage est choisi en tenant compte de la qualité de l'eau prélevée et des conditions d'exploitation de l'installation ou de l'ouvrage, notamment de débit moyen et maximum de prélèvement et la pression du réseau à l'aval de l'installation de pompage. Le choix et les conditions de montage du compteur ou du débitmètre doivent permettre de garantir la précision des volumes mesurés. Les compteurs volumétriques équipés d'un système de remise à zéro sont interdits.

Les moyens de mesure et d'évaluation du volume prélevé doivent être régulièrement entretenus, contrôlés et, si nécessaire, remplacés, de façon à fournir en permanence une information fiable.

Le permissionnaire consigne sur un registre ou cahier ou système de télégestion les éléments du suivi de l'exploitation de l'ouvrage ou de l'installation de prélèvement, et pour chaque forage :

- les volumes prélevés hebdomadairement, mensuellement et annuellement et le relevé de l'index du compteur volumétrique à la fin de chaque année civile.

- les incidents survenus dans l'exploitation et, selon le cas, dans la mesure des volumes prélevés ou le suivi des grandeurs caractéristiques ;

- les entretiens, contrôles et remplacements des moyens de mesures et d'évaluation.

Ce cahier est tenu à la disposition des agents du contrôle ; les données qu'il contient doivent être conservées 3 ans par le déclarant.

Le permissionnaire, communique au préfet, dans les trois mois suivant la fin de chaque année civile, un extrait ou une synthèse du registre ou cahier ou des enregistrements par télégestion visés ci dessus, indiquant :

- les valeurs ou les estimations des volumes prélevés mensuellement et sur l'année civile ;

- pour les prélèvements par pompage, le relevé de l'index du compteur volumétrique, en fin d'année civile ou de campagne lorsqu'il s'agit de prélèvements saisonniers ;

- les incidents d'exploitation rencontrés ayant pu porter atteinte à la ressource en eau et les mesures mises en oeuvre pour y remédier.

#### 5. Suivi des débits et des niveaux

Les ouvrages F5b, F6d, F17, F18, F21, F24 devront être équipés d'un système de comptage (compteur volumétrique ou débitmètre) ainsi que d'un enregistreur de suivi de niveau permettant de suivre en continu le débit de l'ouvrage et le niveau piézométrique de la nappe. Le champ captant de Clairefontaine doit également être muni d'un système de comptage des débits et volumes fournis.

Les volumes prélevés seront différenciés au niveau de chaque forage et captage.

Des enregistreurs de niveaux devront également équiper les piézomètres associés s'ils existent. Les piézomètres référencés dans l'environnement hydrogéologique des forages être suivis régulièrement au cours de la période été-étiage (au moins une mesure mensuelle entre juin et octobre).

Les données graphiques concernant les débits et niveaux (synthèse) seront transmises tous les ans au service chargé de la police des eaux souterraines. Sur requête de ce service, la transmission de données « instantanées » pourra être demandée au permissionnaire en période de sécheresse.

#### 6. Durée de l'autorisation - La présente autorisation est délivrée pour une durée de trente ans.

Les travaux et dispositions prévues sont terminés dans un délai maximum de deux ans à dater de la notification du présent arrêté.

A l'expiration de ce délai, les services chargés de la police des eaux font connaître au permissionnaire la date de la visite de contrôle des travaux et lui indiquent les mesures complémentaires à prendre éventuellement.

7. Renouvellement de l'autorisation - La demande de renouvellement s'effectue deux ans au moins avant la date d'expiration de l'autorisation par la remise auprès du préfet d'un nouveau dossier de demande tel que prévu à l'article R.214-6, qui tient compte, notamment, des analyses, des mesures et contrôles effectués, des effets constatés sur le milieu et des incidents survenus ainsi que des modifications envisagées compte tenu de ces informations ou des difficultés rencontrées dans l'application de l'autorisation. Cette demande est accompagnée de l'arrêté d'autorisation et, s'il y a lieu, des arrêtés complémentaires.

Cette demande est soumise aux mêmes formalités que les demandes d'autorisation initiales, à l'exception de l'enquête publique et de celles prévues à l'article R.214-9. Toutefois, si le maintien des ouvrages, les modifications et l'exploitation envisagées pour l'installation, l'ouvrage ou l'activité remettent en cause la protection des intérêts mentionnés à l'article L.211-1, la demande mentionnée au premier alinéa est soumise aux mêmes formalités que les demandes d'autorisation initiales.

8. Publicité - Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture dans un délai de quinze jours à compter de la signature de l'arrêté.

Une copie dudit arrêté est déposée en mairies de La Hague ainsi que dans les mairies déléguées de Beaumont Hague, Vauville et Vasteville pour mise à disposition de toute personne intéressée ; elle est affichée dans ces communes pendant une durée minimale d'un mois.

Un avis est inséré par les soins du préfet et aux frais du permissionnaire dans les journaux La Presse de La Manche et La Manche Libre.

#### 9. Contentieux

I. - La présente autorisation unique mentionnée à l'article 2 de l'ordonnance du 12 juin 2014 peut, nonobstant les dispositions de l'article R.214-31-5 du code de l'environnement, être directement déferée à la juridiction administrative :

1°) Par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision leur a été notifiée ;

2°) Par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance précitée, dans un délai de deux mois à compter de :

a) la publication au recueil des actes administratifs,

b) l'affichage en mairies dans les conditions prévues à l'article R.214-19 du code de l'environnement,

c) la publication de l'avis dans les journaux, par les soins du préfet aux frais du permissionnaire.

Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie.

L'affichage et la publication mentionnent également l'obligation prévue au III de notifier, sous peine d'irrecevabilité, tout recours administratif ou contentieux à l'auteur de la décision et au bénéficiaire de l'autorisation unique.

II. - Sans préjudice des délais et voies de recours mentionnés au I, les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, peuvent déposer une réclamation auprès du préfet, à compter de la mise en service de l'installation ou de l'ouvrage ou du début des travaux ou de l'activité, aux seules fins de contester l'insuffisance ou l'inadaptation des prescriptions définies dans l'autorisation, en raison des inconvénients ou des dangers que l'installation, l'ouvrage, le travail ou l'activité présente pour le respect des intérêts mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance précitée.

Une réponse motivée est donnée dans un délai de deux mois, à compter de la réception de la réclamation ; si la réclamation est estimée fondée, des prescriptions complémentaires sont fixées dans les formes prévues à l'article 18 du décret n° 2014-751 du 1er juillet 2014.

En cas de rejet implicite ou explicite, les intéressés disposent d'un délai de deux mois pour se pourvoir contre cette décision. La date du dépôt de la réclamation auprès du préfet, constatée par tous moyens, doit être établie à l'appui de la requête.

III. - En cas de recours contentieux à l'encontre d'une décision mentionnée au I, l'auteur du recours est tenu, sous peine d'irrecevabilité, de notifier son recours à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation. Cette notification doit être effectuée dans les mêmes conditions en cas de demande tendant à l'annulation ou à la réformation d'une décision juridictionnelle concernant une autorisation unique. L'auteur d'un recours administratif est également tenu de le notifier à peine d'irrecevabilité du recours contentieux qu'il pourrait intenter ultérieurement à son rejet.

La notification prévue au précédent alinéa doit intervenir par lettre recommandée avec avis de réception, dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours.

La notification du recours à l'auteur de la décision et, s'il y a lieu, au titulaire de l'autorisation est réputée accomplie à la date d'envoi de la lettre recommandée avec avis de réception. Cette date est établie par le certificat de dépôt de la lettre recommandée auprès des services postaux.

IV. - Saisi d'une demande motivée en ce sens, le juge devant lequel a été formé un recours contre une décision mentionnée au I peut fixer une date au-delà de laquelle des moyens nouveaux ne peuvent plus être invoqués.

Signé : Pour le préfet, la secrétaire générale : Cécile DINDAR



**Arrêté préfectoral n° 17-008 du 13 janvier 2017 portant ouverture de travaux de rénovation du plan cadastral - PIROU**

**Art. 1 :** Les opérations de rénovation du cadastre seront entreprises dans la commune de Pirou, parcelles cadastrées AE 155 et AE 161.

L'exécution, le contrôle et la direction de ces opérations seront assurés par la direction départementale des finances publiques de la Manche.

**Art. 2 :** Les agents chargés des travaux, dûment accrédités, et leurs auxiliaires, sont autorisés à pénétrer dans les propriétés publiques et privées situées sur le territoire de la commune.

**Art. 3 :** Les dispositions de l'article 322-2 du code pénal sont applicables dans le cas de destruction, de détérioration ou de déplacement des signaux, bornes ou repères. En outre, les contrevenants s'exposent au remboursement de la dépense consécutive à la reconstitution des éléments devenus inutilisables par leur fait.

**Art. 4 :** Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie et publié dans la forme ordinaire.

Les agents chargés des travaux devront être porteurs d'une copie dudit arrêté et la présenter à toute réquisition.

Signé : Pour le préfet, la secrétaire générale : Cécile DINDAR



**Arrêté préfectoral du 19 janvier 2017 prononçant la dénomination de commune touristique pour la commune de ST-VAAST-LA-HOUGUE**

**Art. 1 :** La commune de Saint-Vaast-La-Hougue est dénommée commune touristique pour une durée de cinq ans.

**Art. 2 :** Le dossier de demande de dénomination de commune touristique est consultable en préfecture.

**Art. 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : Pour le préfet, la secrétaire générale : Cécile DINDAR



**Arrêté préfectoral n° 17-030-GH du 24 janvier 2017 portant enregistrement d'un élevage laitier pour le G.A.E.C. Lavalley à ST-CLEMENT-RANCOUDRAY**

Considérant que la demande d'enregistrement justifie du respect des prescriptions générales des arrêtés de prescriptions générales susvisés et que le respect de celles-ci permet de garantir la protection des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement ;

Considérant que la sensibilité du milieu ne justifie pas le basculement en procédure autorisation ;

Considérant qu'aux termes de l'article L.512-7-3 du Code de l'Environnement, le préfet ne peut prendre l'arrêté d'enregistrement que si le demandeur a justifié que les conditions de l'exploitation projetée garantiraient le respect de l'ensemble des prescriptions générales, et éventuellement particulières, applicables, et qu'il possède les capacités techniques et financières pour assurer tant l'exploitation de l'installation que la remise en état du site après son arrêt définitif ;

Considérant que les conditions d'aménagement et d'exploitation définies par le présent arrêté permettent de prévenir les dangers et inconvénients de l'installation pour les intérêts mentionnés à l'article L 511-1 du Code de l'Environnement, notamment pour la commodité du voisinage, pour la santé, la sécurité et la salubrité publiques et pour la protection de la nature et de l'environnement ;

Considérant que le plan d'épandage et les ouvrages de stockage des effluents sont dimensionnés dans le respect des prescriptions réglementaires et environnementales ;

Considérant que les bilans de fertilisation et d'exportation par les plantes ont pris en compte la production d'azote de l'exploitation ;

ARRETE PORTANT ENREGISTREMENT

TITRE 1 : PORTEE, CONDITIONS GENERALES

CHAPITRE 1.1. Bénéficiaire et portée

Article 1.1.1 : Exploitant, durée, péremption - Le G.A.E.C. LAVALLEY représenté par Mesdames LAVALLEY Béatrice et Marie et Messieurs LAVALLEY Jacky et Alexis, dont le siège social est situé au lieu-dit « La Petite Fieffe » à SAINT CLEMENT RANCOUDRAY, faisant l'objet de la demande susvisée, est enregistré et déclaré.

Les installations sont localisées sur le territoire des communes de SAINT CLEMENT RANCOUDRAY aux lieux-dits « La Petite Fieffe » et « La Plesse de Bas » et de SOURDEVAL aux lieux-dits « La Lieurdière » et « La Fieffe au Dru ». Elles sont détaillées au tableau de l'article 1.2.1 du présent arrêté.

L'arrêté d'enregistrement cesse de produire effet lorsque, sauf cas de force majeure, l'installation n'a pas été mise en service dans le délai de trois ans ou lorsque l'exploitation a été interrompue plus de deux années consécutives (article R.512-74 du code de l'environnement).

CHAPITRE 1.2. Nature et localisation des installations

Article 1.2.1 : Liste des installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées

Rubrique	Alinéa	A, E, D, NC, DC	Activité	Critère de classement	Seuil du critère	Unité du critère	Volume autorisé	Unités du volume autorisé
2101	2b	E	Élevage de vaches laitières	Effectifs	$151 \leq C \leq 400$	Animaux	200	Vaches traites et tarées
2110	2	D	Élevage de lapins	Effectifs	$3000 \leq C \leq 20\ 000$	Animaux	3430	Animaux

E : enregistrement ; D : déclaration

Volume : éléments caractérisant les capacités maximales autorisées en référence à la nomenclature des installations classées.

Les prescriptions du présent arrêté s'appliquent également aux autres installations ou équipements exploités dans l'établissement, qui mentionnés ou non à la nomenclature sont de nature par leur proximité ou leur connexité avec une installation soumise à enregistrement à modifier les dangers ou inconvénients de cette installation.

ARTICLE 1.2.2 : SITUATION DE L'ETABLISSEMENT - Les installations (bâtiments + annexes) sont situées sur la commune, parcelles et sections suivantes :

Commune	Lieu-dit	Type d'élevage (/ utilisation)	Sections	Parcelles
SAINT CLEMENT RANCOUDRAY	La Petite Fieffe	Laitier	ZK	79 et 69
	La Plesse de Bas	Laitier (suite)	ZV 01	96
SOURDEVAL	La Fieffe au Dru	Cunicole	D 02	443
	La Lieurdière	Stockage matériel et fourrage	D	1887

Les installations mentionnées à l'article 1.2.1 du présent arrêté sont reportées avec leurs références sur un plan de situation de l'établissement tenu à jour et tenu en permanence à la disposition de l'inspection des installations classées.

CHAPITRE 1.3. Conformité au dossier d'enregistrement

**Article 1.3.1 : Conformité au dossier d'enregistrement**

Les installations et leurs annexes, objet du présent arrêté, sont disposées, aménagées et exploitées conformément aux plans et données techniques contenus dans le dossier déposé par l'exploitant.

Elles respectent les dispositions des arrêtés ministériels de prescriptions générales applicables au besoin aménagées, complétées ou renforcées par le présent arrêté.

**CHAPITRE 1.4. Mise à l'arrêt définitif**

**Article 1.4.1 : Mise à l'arrêt définitif** - En cas d'arrêt définitif des installations, le site est remis en état suivant les dispositions du code de l'environnement.

**CHAPITRE 1.5. Prescriptions techniques applicables**

**Article 1.5.1 : Prescriptions des actes antérieurs** - Les prescriptions associées à l'enregistrement se substituent à celles de l'arrêté préfectoral n°03-1518-IC modifié par l'arrêté complémentaire n°09-1185-IC autorisant le GAEC LAVALLEY à exploiter un élevage laitier.

Le récépissé n°93-3329-JG/CL établi à M. RAULT en date du 9 août 1993 pour l'exploitation d'un élevage de 56 vaches est abrogé.

**Article 1.5.2 : Arrêtés ministériels de prescriptions générales**

S'appliquent à l'établissement les prescriptions des textes mentionnés ci-dessous :

- arrêté ministériel du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques n° 2101, 2102 et 2111 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
- arrêté ministériel du 30 octobre 2006 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les élevages de lapins soumis à déclaration au titre du livre V du code de l'environnement

**TITRE 2 : MODALITES D'EXECUTION, VOIES DE RECOURS**

**Article 2.1 : Frais** - Les frais inhérents à l'application des prescriptions du présent arrêté sont à la charge de l'exploitant.

**Article 2.2 : Délais et voies de recours** (article L.514-6 du code de l'environnement)

En application de l'article L.514-6 du code de l'environnement, le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

Il peut être déféré à la juridiction administrative territorialement compétente :

- 1°) Par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois qui commence à courir du jour où l'acte leur a été notifié ;
- 2°) Par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés à l'article L.511-1, dans un délai de quatre mois à compter de la publication ou de l'affichage de la décision.

Les tiers qui n'ont acquis ou pris à bail des immeubles ou n'ont élevé des constructions dans le voisinage d'une installation que postérieurement à l'affichage ou à la publication de l'arrêté portant enregistrement de cette installation ou atténuant les prescriptions primitives ne sont pas recevables à déférer ledit arrêté à la juridiction administrative.

**Article 2.3 : Publication** - Une copie du présent arrêté est déposée à la mairie de Saint Clément Rancoudray et peut y être consultée.

Un extrait du présent arrêté, énumérant les conditions auxquelles l'enregistrement est accordé, est affiché à la mairie de Saint Clément Rancoudray pendant une durée minimum de quatre semaines. Un certificat d'affichage du maire attestera l'accomplissement de cette formalité.

Une copie de cet arrêté est publiée sur le site internet des services de l'Etat dans la Manche [www.manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis](http://www.manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis) et au recueil des actes administratifs de la préfecture.

L'arrêté est affiché en permanence de façon visible dans l'établissement par les soins du bénéficiaire de l'enregistrement.

Une copie de l'arrêté est adressée aux conseils municipaux de Saint Clément Rancoudray, Sourdeval et Ger.

Un avis est inséré sur les soins du préfet et aux frais de l'exploitant dans les journaux Ouest-France et La Gazette de la Manche.

L'annexe est consultable à la préfecture de la Manche ainsi qu'en mairie de Saint-Clément-Rancoudray, Sourdeval et Ger.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général par intérim : Michel MARQUER

---

**AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE**


---

**Décision du 15 décembre 2016 portant agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé - UDAF**

**Art. 1 :** est agréée par renouvellement au niveau régional pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, pour une durée de cinq ans, l'association suivante : UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA MANCHE - 291 rue Léon Jouhaux - CS 81209 - 50009 SAINT LO Cedex

Signé : Le Directeur général adjoint, Directeur général par intérim : Vincent KAUFFMANN

**Décision du 22 décembre 2016 concernant le renouvellement de l'autorisation du 22 décembre 2016 du Centre Hospitalier Mémorial France Etats-Unis de mise en œuvre du programme ETP intitulé : pathologies neurovasculaires/Programme d'éducation thérapeutique auprès des patients en post-AVC**

Considérant que ce programme d'éducation thérapeutique du patient est conforme au cahier des charges mentionné à l'article L. 1161-2 du code de la santé publique,

Considérant que ce programme d'éducation thérapeutique du patient répond aux obligations mentionnées aux articles L. 1161-1 et L. 1161-4 du code de la santé publique, relatifs aux incompatibilités et interdictions pour l'élaboration des programmes et leur mise en œuvre sont respectées,

Considérant que la composition et les compétences de l'équipe de ce programme d'éducation thérapeutique du patient, répondent aux obligations définies à l'article R. 1161-3 du code de la santé publique,

**Art. 1 :** Le renouvellement d'autorisation est ACCORDE au Centre Hospitalier Mémorial France Etat-Unis, 715 rue Dunant, 50009 SAINT-LO, pour la mise en œuvre de son programme d'éducation thérapeutique du patient intitulé « Pathologies neurovasculaires/Programme d'éducation thérapeutique auprès des patients en post-AVC », coordonné par le Dr Lydie DUBUC-LEPETIT.

**Art. 2 :** Cette autorisation est délivrée sous condition que le directeur de l'établissement et le coordonnateur du programme s'engagent :

- à favoriser une démarche d'adaptation du programme aux différents publics précaires et/ou personnes handicapées,
- à élaborer pour chaque année un bilan de l'activité et l'adresser à l'ARS.

**Art. 3 :** Cette autorisation n'induit pas obligatoirement un financement.

**Art. 4 :** La durée de validité de l'autorisation de ce programme est de quatre ans, à compter de la date de la notification de la présente décision, conformément à l'article R. 1161-4 du code de la santé publique.

**Art. 5 :** Conformément au III de l'article R.1161-4 du code de la santé publique, la demande de renouvellement de l'autorisation est à adresser à Monsieur le Directeur général adjoint, Directeur général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, au plus tard 4 mois avant sa date d'expiration, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

**Art. 6 :** Conformément à l'article R. 1161-6 du code de la santé publique, toutes modifications portant sur le changement du coordonnateur mentionné à l'article R. 1161-3, sur les objectifs du programme ou la source de financement du programme sont subordonnées à une autorisation préalable après avoir été notifiées à la Direction générale de l'Agence régionale de santé par pli recommandé avec avis de réception. Les autres modifications des éléments de l'autorisation initiale font l'objet d'une déclaration annuelle.

**Art. 7 :** La présente autorisation devient caduque si :

- le programme n'est pas mis en œuvre dans les douze mois qui suivent sa délivrance,
- le programme mis en œuvre ne l'est plus pendant six mois consécutifs.

**Art. 8 :** Cette décision peut faire l'objet dans le délai de deux mois suivant la notification :

- d'un recours administratif, soit gracieux auprès de Monsieur le Directeur général adjoint, Directeur général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, Espace Claude Monet, Place Jean Nouzille - CS 55035 - 14050 Caen Cedex, soit hiérarchique auprès du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, DGOS, 14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP,  
 - d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen, 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 Caen Cedex.  
 Signé : P. le Directeur général adjoint, Directeur général par intérim, et par délégation, La responsable du Pôle Prévention, Promotion de la Santé :  
 Christelle GOUGEON



**Arrêté conjoint du 30 décembre 2016 (ARS-conseil départemental) fixant la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sur la période 2017 à 2021**

Vu le code de l'action sociale et des familles;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu la loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2016 portant nomination de M. Vincent KAUFFMANN en qualité de directeur général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Normandie à compter du 1er décembre 2016 ;

Vu la circulaire N°DGAS/SD5C/2013/300 du 25 juillet 2013 relative à la mise en œuvre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens prévu à l'article L.313-12 du CASF.

**Art. 1 :** Le directeur général par intérim de l'agence régionale de santé de Normandie et le président de conseil départemental de la Manche arrêtent sur cinq ans, à compter du 1er janvier 2017, la programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

**Art. 2 :** La programmation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, sur la période 2017 à 2021, des EHPAD du département de la Manche figure en annexe du présent arrêté. Cette programmation peut être ajustée chaque année.

**Art. 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le délai franc de deux mois à compter de la date de notification ou de sa publication aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région Normandie et de la préfecture de la Manche et au bulletin officiel du département de la Manche.

**Art. 4 :** La Directrice de l'autonomie de l'ARS de Normandie, le Directeur général des Services du Département de la Manche de la Manche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Normandie, de la Préfecture de la Manche et du Conseil Départemental de la Manche.

Signé : Le Directeur général adjoint, Directeur général par intérim de l'Agence Régionale de Santé de Normandie : Vincent KAUFFMANN

Le Président du Conseil départemental de la Manche : Philippe BAS

**Annexe**

**PROGRAMMATION DES ETABLISSEMENTS D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN CPOM SUR LA PERIODE**

2017 A 2021

FINESS juridique	FINESS Etab	Organisme gestionnaire	Raison sociale	Commune	Année CPOM
750000218	500016621	FONDATION CAISSE D'ÉPARGNE SOLIDARITÉ	EHPAD "RESIDENCE L'ABBAYE"- CERISY LA FORET	CERISY-LA-FORET	2017
500020755	500020763	SARL LA DEMEURE DU MAUPAS	EHPAD "LE VALLON" - SAINT PAIR SUR MER	SAINT-PAIR-SUR-MER	2017
500020649	500020656	SARL LA DEMEURE DU MAUPAS	EHPAD "LA DEMEURE DU MAUPAS"-CHERBOURG	CHERBOURG-OCTEVILLE	2017
500017488	500017496	SA LA DEMEURE DU BOIS ARDENT	EHPAD "DEMEURE DU BOIS ARDENT"-ST LO	SAINT-LO	2017
500000112	500012190	CH MEMORIAL DE SAINT-LO	EHPAD HAUT CANDOL - CH ST-LO	SAINT-LO	2017
500009105	500005038	CCAS DE COUTANCES	EHPAD CONSTANTIA - COUTANCES	COUTANCES	2017
500009147	500004940	CCAS DE SAINT LÔ	EHPAD "LA FONTAINE FLEURY"-ST LO	SAINT-LO	2017
500000013	500004536	CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN	EHPAD - CH PUBLIC DU COTENTIN	CHERBOURG-OCTEVILLE	2017
500000393	500004239	CENTRE HOSPITALIER COUTANCES	EHPAD "LE MANOIR" - CH COUTANCES	COUTANCES	2017
500000013	500004197	CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN	EHPAD - CH PUBLIC DU COTENTIN	VALOGNES	2017
500000880	500004189	EHPAD "PEREAU - LEJAMTEL" - BREHAL	EHPAD "PEREAU - LEJAMTEL"- BREHAL	BREHAL	2017
500000856	500002894	EHPAD AGON-COUTAINVILLE	EHPAD LECHANTEUR	AGON-COUTAINVILLE	2017
500000831	500002878	EHPAD DE SARTILLY	EHPAD "AU BON ACCUEIL" - SARTILLY	SARTILLY	2017
500000807	500002845	EHPAD - SAINTE MERE EGLISE	EHPAD - SAINTE MERE EGLISE	SAINTE-MERE-EGLISE	2017
500000765	500002803	EHPAD MONTEBOURG	EHPAD - LA DEMEURE CASSINE	MONTEBOURG	2017
250019965	500022140	PRIVATEL	EHPAD "RIVE DE SELUNE"	LE TEILLEUL	2017
500009121	500016993	CCAS TOURLAVILLE	EHPAD "LA SERENITE" - TOURLAVILLE	TOURLAVILLE	2018
500016977	500016985	SARL RESIDENCE LE PARC FLEURI	EHPAD "LE PARC FLEURI" - CAMBERNON	CAMBERNON	2018

500016829	500016837	CIAS CREANCES-LESSAY	EHPAD DE CREANCES	CREANCES	2018
500017314	500016811	S.A. SAINT GABRIEL	EHPAD "SAINT-GABRIEL" - GRANVILLE	GRANVILLE	2018
500014642	500004957	ASSOCIATION SAINT JEAN PRETOT	EHPAD "SAINT-JEAN"	PRETOT-SAINTE-SUZANNE	2018
500010202	500016365	CCAS DE BRICQUEBEC	EHPAD "LES HORTENSIA" - BRICQUEBEC	BRICQUEBEC	2018
500000070	500012232	HOPITAL LOCAL DE PERIERS	EHPAD "R ESIDENCE ANAIS DE GROUCY"	PERIERS	2018
500020607	500013891	CIAS DU VAL DE SEE	EHPAD "LES TILLEULS" - REFFUVEILLE	REFFUVEILLE	2018
500001219	500013578	EHPAD ST SAUVEUR LENDELIN	EHPAD - SAINT SAUVEUR LENDELIN	SAINTE-SAUVEUR-LENDELIN	2018
500012760	500013453	CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE	EHPAD "LE DONJON" - LA HAYE DU PUIITS	LA HAYE-DU-PUITS	2018
500000138	500012513	HOPITAL LOCAL DE VILLEDIEU	EHPAD - HL DE VILLEDIEU LES POELES	VILLEDIEU-LES-POELES	2018
500009204	500010244	CCAS DE CHERBOURG-OCTEVILLE	EHPAD "LA QUINCAMPOISE"	CHERBOURG-OCTEVILLE	2018
500019922	500004585	ASSOCIATION MAISON DE LA BUCAILLE	EHPAD "LA BUCAILLE" - CHERBOURG-OCTEVI	CHERBOURG-OCTEVILLE	2018
500021860	500002860	EHPAD DU VAL DE SAIRE	EHPAD "LA GOUDALIE"-ST VAAST LA HOUGUE	SAINTE-VAAST-LA-HOUGUE	2018
500000799	500002837	EHPAD - SAINTE MARIE DU MONT	EHPAD - SAINTE MARIE DU MONT	SAINTE-MARIE-DU-MONT	2018
500000757	500002795	EHPAD - MAGNEVILLE	EHPAD "JOURDAN" - MAGNEVILLE	MAGNEVILLE	2018
500016779	500002670	ASSOCIATION MAISON RETRAITE DE MARIGNY	EHPAD "LES HORTENSIA" - MARIGNY	MARIGNY	2018
500017470	500002431	CIAS CANTON ST-PIERRE-EGLISE	EHPAD "L'ESPERANCE"-ST PIERRE EGLISE	SAINTE-PIERRE-EGLISE	2018
500019906	500019914	CIAS DE MONTMARTIN SUR MER	EHPAD "LES DUNES" - ANNOVILLE	ANNOVILLE	2019
750000218	500019328	FONDATION CAISSE D'ÉPARGNE SOLIDARITÉ	EHPAD "LE CLOS FROMENT" - LA GLACERIE	LA GLACERIE	2019
250015658	500019229	SAS MEDOTELS	EHPAD KORIAN LA GOE LETTE	EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE	2019
750832701	500019179	SA ORPEA - SIEGE SOCIAL	EHPAD "L'EMERAUDE" - GRANVILLE	GRANVILLE	2019
500018478	500016670	SARL LES QUATRE SAISONS	EHPAD "LES QUATRE SAISONS"	TESSY-SUR-VIRE	2019
500016498	500016506	SARL LE VERSAILLES NORMAND	EHPAD "LE VERSAILLES NORMAND"	VALOGNES	2019
140022047	500016431	SAS RESIDENCES LES MATINES	EHPAD R ESIDENCE "DE TONGE" - AVRANCHES	AVRANCHES	2019
500014212	500014220	CCAS BEAUMONT HAGUE	EHPAD "ROLAND RICORDEAU" - BEAUMONT HAGUE	BEAUMONT-HAGUE	2019
500014105	500014113	SA MAISON ST MICHEL	EHPAD "SAINT MICHEL" - ST PAIR SUR MER	SAINTE-PAIR-SUR-MER	2019
500000054	500012174	CH D' AVRANCHES-GRANVILLE	EHPAD - CH AVRANCHES-GRANVILLE	AVRANCHES	2019
500012430	500004817	ASS GESTION MAISON RETRAITE- ST SENIER	EHPAD "LE BEUVRON"	SAINTE-SENIER-DE-BEUVRON	2019
500001060	500004718	EHPAD "SAINT COEUR DE MARIE"	EHPAD "SAINT COEUR DE MARIE"-AVRANCHES	AVRANCHES	2019
500000062	500004221	CH DE MORTAIN	EHPAD DU CENTRE HOSPITALIER "GILLES BUISSON"	MORTAIN	2019
500000245	500000088	CENTRE HOSPITALIER DE L'ESTRAN	EHPAD - CH ESTRAN	PONTORSON	2019
500009246	500004122	CCAS - EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE	EHPAD PIERRE BEREGOVY	EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE	2019
500012455	500003017	ASSOCIATION SAINT FRANCOIS-BARNEVILLE	EHPAD "SAINT FRANCOIS"-BARNEVILLE-CART	BARNEVILLE-CARTERET	2019
500000732	500002779	EHPAD GEORGES PEUVREL-LA HAYE-PESNEL	EHPAD "GEORGES PEUVREL"-LA HAYE PESNEL	LA HAYE-PESNEL	2019
500010418	500002332	FONDATION SAINT JOSEPH	EHPAD "SAINT JOSEPH" - SOURDEVAL	SOURDEVAL	2019

500000716	500002753	EHPAD DELIVET - DUCEY	EHPAD " DELIVET" - DUCEY	DUCEY	2020
500000815	500002852	EHPAD DE SAINT SAUVEUR LE VICOMTE	EHPAD LES LICES-ST SAUVEUR LE VICOMTE	SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	2020
500000096	500004270	CH DE SAINT HILAIRE DU HARCOUET	EHPAD - CH SAINT HILAIRE DU HARCOUET	SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET	2020
500010384	500004783	FONDATION LE BON SAUVEUR-PICAUVILLE	EHPAD ELISABETH DE SURVILLE-FBS PICAUVILLE	PICAUVILLE	2020
500000039	500012208	HOPITAL LOCAL DE CARENTAN	EHPAD - HL CARENTAN	CARENTAN	2020
500001086	500014246	RESIDENCE DU PARC	RESIDENCE "LES POMMIERS" - DANGY	DANGY	2020
500000104	500012240	HOPITAL DE SAINT JAMES	EHPAD - HL ST-JAMES	SAINT-JAMES	2020
500020607	500014683	CIAS DU VAL DE SEE	EHPAD "R SIDENCE DES MERISIERS" BRECEY	BRECEY	2020
750000218	500016357	FONDATION CAISSE D'ÉPARGNE SOLIDARITÉ	EHPAD "L'AUBADE" - FLAMANVILLE	FLAMANVILLE	2020
260010145	500016480	ROCHE BRUNE	EHPAD ROCHEBRUNE (ex-"LES JARDINS D'ASCLEPIOS")	MONTMARTIN-SUR-MER	2020
500019302	500016613	SARL LES ELIDES	EHPAD "LES ELIDES" - LE DEZERT	LE DEZERT	2020
750000218	500018866	FONDATION CAISSE D'ÉPARGNE SOLIDARITÉ	EHPAD RESIDENCE "L'ERMITAGE"	CHERBOURG-OCTEVILLE	2020
500015185	500020185	FONDATION DU BON SAUVEUR ST-LO	EHPAD "RE SIDENCE ANNE LE ROY"	SAINT-LO	2020
500019732	500019740	CCAS - JULLOUVILLE	EHPAD "LES JARDINS D'HENRIETTE"	JULLOUVILLE	2021
500001227	500013628	SARL MAISON DE RETRAITE SAINT MICHEL	EHPAD "SAINT MICHEL" - GRAIGNES	GRAIGNES-MESNIL-ANGOT	2021
500012463	500004841	ASSOCIATION RESIDENCE RENE SCHMITT	EHPAD "RENE ET LUCILE SCHMITT"	CHERBOURG-OCTEVILLE	2021
500018783	500004668	ASSOCIATION MR LEMPERIERE-LEFEBURE	EHPAD "LEMPERIERE" - CERENCES	CERENCES	2021
250018652	500004346	SA LA DEMEURE DE SAINT-CLAIR	EHPAD LA DEMEURE DE SAINT-CLAIR	SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE	2021
500000849	500002886	EHPAD "LE TEILLEUL"	EHPAD "LES 3 PROVINCES"	LE TEILLEUL	2021
500000781	500002829	EHPAD DE PERCY	EHPAD DE PERCY	PERCY	2021
500000708	500002746	EHPAD DE CARQUEBUT	EHPAD DE CARQUEBUT	CARQUEBUT	2021
500000682	500002720	EHPAD DE BARENTON	EHPAD "ELISABETH VEZARD" - BARENTON	BARENTON	2021
500000658	500000492	EHPAD LA CLAIRIÈRE DES BERNARDINS	EHPAD "LA CLAIRIERE DES BERNARDINS"	TORIGNI-SUR-VIRE	2021

◆

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE**

**PAE FPSC : Certification du 7 décembre 2016 à la Compagnie des Marins-Pompiers de Cherbourg (arrêté PAEFPS/2016/03 du 18 novembre 2016)**

NOM	PRENOM	DATE NAIS.	LIEU	N° DIPLOME PAE FPSC
CARRERA	Olivier	4 juin 1979	Perpignan (66)	PAE FPSC - 50 - n° 2016/16
COUTURIER	Clément	17 décembre 1990	Etampes (91)	PAE FPSC - 50 - n° 2016/17
DEMONTI	David	10 mai 1987	Trèves (Allemagne)	PAE FPSC - 50 - n° 2016/18
DESERT	Virginie	6 août 1991	Caen (14)	PAE FPSC - 50 - n° 2016/19
FLAMENT	Benjamin	27 juillet 1991	Douai (59)	PAE FPSC - 50 - n° 2016/20
KMIEZ	Kévin	25 janvier 1994	Saint Avold (57)	PAE FPSC - 50 - n° 2016/21
LE BERRE	Maxence	15 août 1993	Nantes (44)	PAE FPSC - 50 - n° 2016/22
PALMADE	Mélanie	15 mars 1994	Toulouse (31)	PAE FPSC - 50 - n° 2016/23
SAINT DENIS	Manon	1 <sup>er</sup> octobre 1992	Gisors (27)	PAE FPSC - 50 - n° 2016/24
SEVESTRE	Michaël	15 octobre 1987	Cherbourg (50)	PAE FPSC - 50 - n° 2016/25

◆

**Arrêté n° PAEFPS/2017/01 du 9 janvier 2017 portant organisation d'un jury de certification d'une unité d'enseignement pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours organisé par la Société Nationale de Sauvetage en Mer de la Manche**

**Art. 1 :** Une unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » est organisée par la Société Nationale de Sauvetage en Mer de la Manche les 23, 24, 25 et 26 novembre 2016 et les 2, 3 et 10 décembre 2016. L'examen des dossiers et les certifications auront lieu le lundi 30 janvier 2017 à 10 h à la Compagnie des Marins Pompiers de Cherbourg.

**Art. 2 :** La présidence du jury de certification sera assurée par : M. Dominique THORAL, formateur de formateur  
Les membres du jury désignés ci-après assisteront le président : BILLY Véronique - formateur de formateur ; RUELLE Denis - formateur de formateur ; NISS Adrien - formateur de formateur ; GAUTHIER Juliette - médecin

Suppléant : GAVEAU Loïc – formateur de formateur

**Art. 3 :** En cas d'empêchement du médecin, il est possible de le remplacer par un autre médecin. Il en est de même pour un autre membre du jury.

Art. 4 : Les instructeurs, membres de jury, doivent être recyclés.  
Signé : Pour le Préfet, la Secrétaire Générale : Cécile DINDAR

---

◆

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

---

**Arrêté préfectoral n° 2017-36-SV du 31 janvier 2017 fixant les mesures techniques relatives à la prophylaxie de la brucellose ovine et caprine et de la tuberculose des caprins dans le département de la Manche**

Art. 1 : Le présent arrêté s'applique au territoire du département de la Manche.

Les dates des campagnes de prophylaxie sont fixées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Ces opérations devront être effectuées sur des animaux préalablement identifiés. Il incombe aux propriétaires ou à leurs représentants de prendre toutes dispositions nécessaires pour aider à la réalisation des mesures prescrites par le présent arrêté, notamment en assurant la contention des animaux.

Art. 2 - Prophylaxie de la brucellose - Un cheptel ovin, caprin ou mixte officiellement indemne de brucellose d'une exploitation continue à bénéficier de cette qualification lorsque sont soumis à un rythme quinquennal, avec résultats négatifs, à une épreuve à l'antigène tamponné (EAT) :

- tous les animaux mâles non castrés âgés de plus de six mois ;
- tous les animaux introduits dans le cheptel depuis le contrôle précédent ;
- 25 % des femelles de plus de six mois sans que leur nombre puisse être inférieur à 50, choisies sur l'ensemble des sites de l'exploitation, sur la base des effectifs déclarés sur le registre d'élevage. Dans les cheptels comprenant moins de 50 de ces femelles, toutes ces femelles doivent être contrôlées.

Pour la campagne 2017, les communes concernées sont celles qui figurent sur l'annexe 1 du présent arrêté.

Art. 3 - Prophylaxie de la tuberculose - La prophylaxie de la tuberculose caprine par intradermotuberculination est obligatoire pour tous les caprins âgés de six semaines et plus lorsque les caprins sont entretenus dans une exploitation comportant un troupeau de bovins non indemne de tuberculose.

Art. 4 : Les vétérinaires sanitaires chargés d'effectuer ces actes sont ceux désignés par les propriétaires d'animaux.

La demande de changement de vétérinaire sanitaire doit être adressée à la direction départementale de la protection des populations.

Sont et restent interdits et frappés de nullité, tous actes ainsi que tous documents édités à leur occasion, concernant les opérations de prophylaxie lorsque lesdits actes auront été faits par un vétérinaire non mandaté et non agréé à cet effet par le directeur départemental de la protection des populations de la Manche, en particulier dans une exploitation relevant officiellement pour les prophylaxies collectives d'un autre vétérinaire.

Art. 5 : Le compte-rendu des opérations de prophylaxie sera établi par le vétérinaire sanitaire pour chaque cheptel, sur le document d'accompagnement des prélèvements (DAP) prévu à cet effet et mis à disposition par le groupement de défense sanitaire (GDS 50).

Dans le cas d'un cheptel nouvellement déclaré, le vétérinaire sanitaire pourra utiliser une ordonnance.

Ce compte-rendu (ou sa photocopie) devra être retourné, dûment complété, après interventions au laboratoire départemental d'analyses de la Manche (LABEO 50) avec les prélèvements.

En l'absence d'intervention ou de prélèvement, ce compte-rendu sera retourné directement par le vétérinaire sanitaire auprès du GDS 50, assorti si nécessaire d'éventuelles observations ou conclusions.

Art. 6 : Le tarif des interventions est fixé par la convention annuelle entre les représentants des vétérinaires et des éleveurs d'animaux pour les opérations de prophylaxie collective organisées et dirigées par l'État dans le département de la Manche.

Art. 7 : L'arrêté préfectoral 2016-36-SV du 17 février 2016 fixant des mesures relatives à la prophylaxie de la brucellose et de la tuberculose chez les ovins et les caprins est abrogé.

Signé : Le chef du service protection sanitaire : Eric GUERIN

---

◆

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

---

**Arrêté n° 2016-7 du 1er décembre 2016 portant composition de la commission locale d'amélioration de l'habitat**

Art. 1 : La commission locale d'amélioration de l'habitat de la Manche est constituée ainsi qu'il suit :

A) Membre de droit :

Le délégué de l'agence nationale de l'habitat dans le département ou son représentant, président,

B) Membres nommés pour la période courant jusqu'au 09/04/2019 :

1- En qualité de représentants des organismes collecteurs associés de l'Union d'économie sociale du logement :

Membres titulaires : M. CAILLOT Christian, M. PATIN Bernard,

Membres suppléants : M. LECUREUIL Pierre, M. PICHON Jean-Pierre,

2- En qualité de représentants des propriétaires :

Membre titulaire : M. LAINE Hervé,

Membres suppléant : M. HAMON Tony,

3- En qualité de représentants des locataires :

Membre titulaire : Mme MENARD Paulette,

Membre suppléant : M. PINEL Julien,

4- En qualité de personnes qualifiées dans le domaine du logement :

Membre titulaire : Me SAMSON Astrid,

Membre suppléant : Me POUSSOU Violaine,

5- En qualité de personnes qualifiées dans domaine social :

Membre titulaire : Mme FEUGERE Sophia,

Membre suppléant : Mme MARIE Bérengère.

Signé : le préfet : Jacques WITKOWSKI

◆

**Arrêté modificatif n° 1-2016 DDTM SE 2061 du 06 décembre 2016 portant autorisation de défrichement - ST GEORGES DE ROUELLEY**

Considérant l'impossibilité matérielle de réaliser les travaux jusqu'en 2015,

Art. 1 : l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2011 portant autorisation de défrichement à la société Vents D'oc sur une parcelle cadastrée AB partie sur la commune de Saint Georges de Rouelley pour une surface de 3 ha 37a est prorogé pour une durée de 3 ans.

Art. 2 : les autres articles de l'arrêté préfectoral portant autorisation de défrichement en date du 11 décembre 2011 sont inchangés.

Art. 3 : le présent arrêté fera l'objet d'un affichage conformément à l'article L.341-4 du Code forestier nouveau.

Art. 6 : le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois qui suivent sa publication : par recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte, ou par recours hiérarchique auprès de M le Préfet de la Manche, le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emportant la décision implicite de rejet, par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Caen.

Le délai de recours gracieux ou hiérarchique est interruptif du délai de recours contentieux.

Signé : pour le Préfet et par délégation, pour le directeur départemental des territoires et de la mer et par délégation : Rémy BRUN

◆

**Arrêté n° 2016-DDTM-SE-2064 du 9 janvier 2017 portant modification de la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR 2502012 « Coteaux calcaires et anciennes carrières de La Meauffe, Cavigny et Airel »**

Art. 1 : la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR 2502012 « Coteaux calcaires et anciennes carrières de la Meauffe, Cavigny et Airel » est modifiée ainsi qu'il suit :

1.1 Collectivités territoriales et leurs groupements

- M. le président du Conseil régional de Normandie ou son représentant désigné ;
- M. le président du Conseil départemental de la Manche ou son représentant désigné ;
- M. le maire de la commune de La Meauffe ou son représentant désigné ;
- M. le maire de la commune de Cavigny ou son représentant désigné ;
- M. le maire de la commune d' Airel ou son représentant désigné ;
- M. le président de la communauté d'agglomération de Saint-Lô Agglo ou son représentant désigné ;
- M. le président du syndicat de la Vire et du Saint-lois ou son représentant désigné ;
- M. le président du syndicat mixte du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin ou son représentant désigné

#### 1.2 Conseillers généraux des cantons concernés

- les conseillers départementaux du canton de Pont-Hébert ou leur représentant ;

#### 1.3 Établissements publics et chambres consulaires

- le président de la chambre d'agriculture de la Manche ou son représentant ;
- le délégué interrégional Nord-Ouest de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant ;
- le directeur régional de Réseau ferré de France ou son représentant ;

#### 1.4 Socioprofessionnels, usagers et associations de protection de la nature

- le président du Conservatoire fédératif des espaces naturels de Basse-Normandie ou son représentant ;
- le président de la fédération départementale des chasseurs de la Manche ou son représentant ;
- le président du Groupe Mammalogique Normand ou son représentant ;
- le président du CPIE du Cotentin ou son représentant ;
- le président de l'association « Pour la Vire » ou son représentant ;
- le président de l'association pour la pêche et la protection du milieu aquatique du pays Saint-Lois ou son représentant ;
- le président de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Manche ou son représentant.

#### 1.5 Représentants de l'Etat

- le préfet de la Manche ou son représentant ;
- le directeur régional des affaires culturelles de Normandie ou son représentant ;
- le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Manche ou son représentant ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie ou son représentant ;
- le directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche ou son représentant ;

#### 1.6 Personnalités qualifiées

- la déléguée du Conservatoire botanique national de Brest, antenne de Basse-Normandie ou son représentant ;
- le président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Normandie ou son représentant ;

**Art. 2 :** Conformément à l'article L.414-2 du code de l'environnement, les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements (membres figurant à l'article 1, rubrique 1.1 du présent arrêté) nommés par délibération, sont habilités à désigner, parmi eux, le président du comité de pilotage ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre ou de la révision du Document d'objectifs du site Natura 2000 « Coteaux calcaires et anciennes carrières de la Meauffe, Cavigny et Airel ». A défaut, la présidence du comité de pilotage et la maîtrise d'ouvrage de l'opération sont assurées par l'État.

**Art. 3 :** Le président du comité de pilotage peut décider d'associer toute personne ou tout organisme dont les connaissances et l'expérience sont de nature à éclairer les travaux du comité de pilotage.

**Art. 4 :** L'arrêté préfectoral du 15/05/2008 fixant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR 2502012 « Coteaux calcaires et anciennes carrières de la Meauffe, Cavigny et Airel » est abrogé.

Signé : Pour le Préfet, la Secrétaire Générale : Cécile DINDAR



### **Arrêté n° 2017 DDTM SE 0007 du 11 janvier 2017 portant autorisation de défrichement - LES CHAMBRES**

**Art. 1 :** Madame Anne Longuet de la Giraudière est autorisée à défricher une surface de 1 ha 20 sur la commune de LES CHAMBRES 50320 le GRIPPON désignés comme suit :

commune	Section	numéro	Surface à défricher
Les Chambres	C	70	1ha 20

**Art. 2 :** A titre de compensation, Madame Anne Longuet de la Giraudière s'engage à réaliser le boisement d'une surface au moins égale à 3 ha 60 au titre du coefficient multiplicateur de 3 résultant du faible taux de boisement du secteur.

Ce boisement doit être implanté dans un rayon de 20 km du lieu du dit défrichement. Les travaux de boisement doivent être effectués à partir d'essences locales, protégés efficacement contre le chevreuil et dans un délai d'un an à compter de la date de l'acte d'engagement de compensation et de moins de 2 ans à compter de la date de notification du présent arrêté.

**Art. 3 :** A défaut de réaliser ces travaux compensatoires, le bénéficiaire de la présente autorisation de défrichement peut s'acquitter de cette compensation en versant une indemnité d'un montant équivalent au fonds stratégique de la forêt et du bois (coût des terrains et des travaux de boisement) : surface en compensation 1 ha 20\*3 = 3 ha 60 à 8 230 €/ha soit 29 628 € ; coût du boisement 3 ha 60 \* 3 700€/ha soit 13 320 € soit un total de 42 948 €

**Art. 4 :** En application de l'article L.341-4 du code forestier, la présente autorisation de défrichement fait l'objet, par les soins du bénéficiaire, d'un affichage sur le terrain de manière visible de l'extérieur ainsi qu'à la mairie de situation du terrain.

**Art. 6 :** le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois qui suivent sa publication :

par recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte, ou par recours hiérarchique auprès de M le Préfet de la Manche, le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emportant la décision implicite de rejet, par recours contentieux auprès du tribunal administratif de Caen.

Le délai de recours gracieux ou hiérarchique est interruptif du délai de recours contentieux.

Signé : pour le Préfet et par délégation, pour le directeur départemental des territoires et de la mer, et par délégation, Rémy BRUN



### **DIVERS**

## **ANAH Agence Nationale de l'Habitat - Délégation locale de la Manche**

### ***Avenant n° 1 du 27 décembre 2016 au Programme d'Actions 2016 concernant le département de la Manche hors délégation***

1/ Modification du programme d'actions territorial de la délégation locale Anah de la Manche

Le programme d'actions territorial de la délégation locale Anah de la Manche, publié au recueil des actes administratifs le 12 mai 2016, est modifié comme suivant :

Le chapitre 3-1 « les objectifs Anah » est remplacé par les dispositions suivantes :

#### **3-1 Les objectifs Anah**

Les objectifs prévisionnels délégués pour l'année 2016 par le Préfet de Région, tenant compte de l'objectif complémentaire délégué suite au conseil d'administration de l'ANAH du 25 mars 2016, qui a porté l'objectif national « habiter mieux » de 50 000 à 70 000 logements, dans le cadre du CRHH (Comité régional de l'habitat et de l'hébergement) déterminant la répartition de l'enveloppe régionale, sont les suivants (sous réserve de notification régionale) :

Objectif en nombre de logements traités (aidés)	Nombre de logements
Logements indignes et très dégradés de propriétaires occupants	50
Adaptation des logements au handicap et au vieillissement de propriétaires occupants	197
Précarité énergétique de propriétaires occupants (Habiter mieux)	576
Logements à loyers maîtrisés de propriétaires bailleurs	39
Total	862

La dotation régionale s'élève à 30 435 437 € (+ 1 014 563 € de réserve non répartie).

La ventilation financière régionale conduit à une dotation travaux Anah de 5 844 413 € (5 134 961€ en 2015) et FART de 1 313 840 € (1 450 134 € en 2015) pour le territoire de la Manche non délégué.

Au chapitre 3-2 « les objectifs et l'évolution du programme habiter mieux », la première phrase est remplacée de la façon suivante « Avec un objectif de 662 logements avec des travaux d'économie d'énergie en 2016, le programme Habiter Mieux s'inscrit pour sa cinquième année d'existence dans la Manche dans la dynamique de la transition énergétique. »

Au chapitre 4 « les modalités de sélection et d'instruction des demandes de subvention », le paragraphe « Priorité 2 : dossiers de propriétaires occupants de rénovation énergétique PO énergie du programme Habiter mieux » est remplacé par les dispositions suivantes :

Priorité 2 : dossiers de propriétaires occupants de rénovation énergétique « PO énergie » du programme « Habiter mieux » (projets de travaux de lutte contre la précarité énergétique, hors priorités habitat très dégradé, lutte contre l'habitat indigne ou autonomie)

Les taux d'intervention pour les dossiers de propriétaires occupants dans le cadre du programme habiter mieux sont les suivants :

- le taux plafond de financement Anah applicable aux « propriétaires occupants à ressources très modestes » est fixé à 50 % maximum.

- le taux plafond de financement Anah des « propriétaires occupants à ressources modestes » est fixé à 35 % maximum.

Ces modalités d'intervention s'appliquent pour tous les dossiers de propriétaires occupants sous plafonds de ressources de l'Anah déposés à partir du 1er janvier 2017 et bénéficiant d'une aide solidarité écologique du programme habiter mieux.

Le projet ne devra pas avoir pour objet une restructuration du logement sauf cas spécifique manifestement justifié.

Le gain énergétique minimal requis par la réglementation Anah ne devra pas être obtenu par la transformation de pièces ou locaux inoccupés au moment du dépôt sauf aménagement de combles.

Les dossiers de propriétaires occupants sous plafonds de ressources « très modestes » seront traités de manière prioritaire. Les dossiers de propriétaires occupants dont les ressources sont « modestes » ne pourront être financés que dans la limite des crédits alloués pour les travaux de rénovation énergétique avec une priorité des dossiers en secteur programmé (hors diffus).

Au chapitre 5 « la modulation des loyers conventionnés Anah », l'avant dernier paragraphe est remplacé par les dispositions suivantes :

Un loyer conventionné social ou très social sera appliqué à tous les logements locatifs aidés (sauf en cas de dérogation justifiées et permise par la réglementation de l'Anah). Le conventionnement en loyer intermédiaire ne sera pas ouvert aux propriétaires bailleurs bénéficiant des subventions aux travaux sauf pour un logement rénové sur les communes suivantes : Granville, Yquelon, Donville-les-Bains, Saint-Pair-sur-Mer, Jullouville ; Saint-Lô et Agneaux ; Périers (de manière dérogatoire dans le cadre de la revitalisation du centre bourg et sur avis de la CLAH).

2 Prorogation du programme d'actions 2016 en 2017 - Les autres clauses du programme d'actions départemental de l'habitat privé publié au recueil des actes administratifs le 12 mai 2016 non contraires aux présentes dispositions demeurent applicables jusqu'à la publication d'un prochain programme d'actions.

3 Extension des dispositions du programme d'actions au territoire de Cherbourg-en -Cotentin - Suite à la signature le 9 décembre 2016 par le Préfet de la Manche de l'arrêté de résiliation de la convention 2016-2021 de délégation des aides à la pierre avec la commune de Cherbourg en Cotentin, les dispositions fixées par le programme d'actions 2016 de Cherbourg en Cotentin continueront de s'appliquer pour tous les dossiers Anah concernant cette commune au delà du 1er janvier 2017.

Signé : le Préfet, délégué départemental de l'Anah : Jacques WITKOWSKI



## **DIRECCTE - Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Normandie**

### ***Arrêté du 05 janvier 2017 reconnaissant la qualité d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale - ACCUEIL EMPLOI***

Art. 1 : L'association « ACCUEIL EMPLOI » sise 18 avenue de la république à COUTANCES (50200) est agréée de plein droit en qualité d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale pour une durée de cinq ans à compter de la date de notification.

L'agrément ESUS de l'association « ACCUEIL EMPLOI » est référencé sous le numéro suivant : UD50 ESUS 2017 01 N 344 512 421

Art. 2 : La demande de renouvellement d'agrément devra être déposée au plus tard deux mois avant le terme du présent agrément.

Signé : la Directrice adjointe de l'Unité Départementale de la Manche de la DIRECCTE : M-N. MARGNIER



### ***Décision de refus d'agrément du 18 janvier 2017 d'un organisme de services aux personnes – ADHEO SERVICES CHERBOURG***

Considérant que le demandeur d'agrément s'engage à respecter le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du Code du Travail ;

Considérant que le cahier des charges fixé par l'arrêté du 26 décembre 2011 précise les conditions de fonctionnement, d'organisation, de continuité des services, ainsi que les conditions de délivrance et d'évaluation des prestations permettant de répondre aux exigences de qualité mentionnées aux articles L. 7232-1 et L. 7232-5 du Code du Travail ;

Considérant que le demandeur de l'agrément ne remplit pas la totalité des conditions exigées par le cahier des charges ;

Considérant ainsi qu'aucune modalité de contact téléphonique direct avec l'agence de Cherbourg n'est mentionnée et que seul un numéro d'appel national, même en cas d'urgence, est disponible ;

Considérant que le demandeur ne dispose pas de locaux d'accueil du public offrant un accueil physique et téléphonique cohérent avec son offre de service ouvert au moins deux demi-journées par semaine, à jours et heures fixes et de ce fait ne remplit pas la totalité des conditions requises ;

Considérant le courrier du 26 août 2016 envoyé par l'UD 50, revenu à l'UD 50 le 5 Octobre 2016 avec indication « Destinataire inconnu à l'adresse » ;

Considérant le courrier d'injonction du Conseil Départemental de la Manche expédié le 12 décembre 2016, sans réponse à ce jour ;

Art. unique : La demande de renouvellement d'agrément pour les services à la personne déposée par la SARL dénommée « ADHEO SERVICES CHERBOURG » représentée par Monsieur Xavier MURA dont le siège est situé, 3 rue de Franche-Comté - BP 311- 50103 CHERBOURG-OCTEVILLE, est REFUSEE.

Signé : La Directrice adjointe de l'Unité Départementale de la Manche de la DIRECCTE : M-N MARGNIER



### ***Récépissé de déclaration modificative du 23 janvier 2017 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP482491792 N° SIREN 482491792 - M. SIROT***

Le préfet de la Manche, constate : qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Manche le 20 janvier 2017 par Monsieur Dominique SIROT en qualité de Chef d'entreprise, pour l'organisme DOM Services dont l'établissement principal est situé 8 route des Aulnays - 50330 GONNEVILLE et enregistré sous le N° SAP482491792 pour les activités

suivantes : activité(s) relevant uniquement de la déclaration : Entretien de la maison et travaux ménagers (Mode prestataire uniquement) ; Petits travaux de jardinage (Mode prestataire uniquement) ; Travaux de petit bricolage (Mode prestataire uniquement) ; Livraison de courses à domicile (Mode prestataire uniquement)\* \* à la condition que cette activité soit comprise dans une offre globale de services à la personne. Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable. Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles. Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail. Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.  
Signé : P/Le Directeur de l'Unité Départementale de la Manche, la Directrice Adjointe : M.N. MARIGNIER



**Récépissé de déclaration du 24 janvier 2017 d'un organisme de services aux personnes sous le n° SAP793724881 - Mme MARQUE**

Le préfet de la Manche, constate : qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Manche le 24 janvier 2017 par Madame Catherine MARQUE en qualité de gérante, pour l'organisme C.NET dont l'établissement principal est situé 2, La Moinerie - 50200 ANCTEVILLE NICORPS et enregistré sous le N° SAP793724881 pour les activités suivantes : activité(s) relevant uniquement de la déclaration : Entretien de la maison et travaux ménagers (Mode prestataire uniquement) ; Petits travaux de jardinage (Mode prestataire uniquement) ; Travaux de petit bricolage (Mode prestataire uniquement) ; Livraison de courses à domicile (Mode prestataire uniquement) ; Soins et promenade d'animaux de compagnie pour personnes dépendantes (hors soins vétérinaires et toilettage) (Mode prestataire uniquement). Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable. Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles. Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail. Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.  
Signé : P/Le Directeur de l'Unité Départementale de la DIRECCTE, la Directrice adjointe : M.N. MARIGNIER



**Récépissé de déclaration du 24 janvier 2017 d'un organisme de services aux personnes sous le n° SAP824816508 - JARDI SERVICE**

Le préfet de la Manche constate : qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Manche le 24 janvier 2017 par Monsieur Adrien MOUSSAY en qualité de Chef de l'entreprise JARDI SERVICE, dont l'établissement principal est situé 1 bis route des Chevaliers de Malte 50800 LA CHAPELLE CECELIN et enregistré sous le N° SAP824816508 pour les activités suivantes : Activité(s) relevant uniquement de la déclaration : Petits travaux de jardinage (mode prestataire uniquement). Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable. Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles. Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail. Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail. Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.  
Signé : P/Le Directeur de l'Unité Départementale de la Manche de la DIRECCTE, la Directrice Adjointe : M-N. MARIGNIER



**Récépissé de déclaration du 26 janvier 2017 d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP817381908 N° SIREN 817381908 - M. GOUESLARD**

Constate : Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de la Manche le 26 janvier 2017 par Monsieur David GOUESLARD en qualité de chef entreprise, pour l'organisme GOUESLARD David dont l'établissement principal est situé La Durandière 50660 CONTRIERES et enregistré sous le N° SAP817381908 pour les activités suivantes : Activité(s) relevant uniquement de la déclaration : Petits travaux de jardinage (Mode prestataire uniquement) ; Travaux de petit bricolage (Mode prestataire uniquement)  
Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.  
Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.  
Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.  
Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.  
L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.  
Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.  
Signé : P/Le Directeur de l'Unité Départementale de la Manche de la DIRECCTE, la Directrice Adjointe : M-N. MARIGNIER



**DIRNO - Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest**

**Arrêté permanent du 4 et 17 janvier 2017 - RN 13 - Fermeture définitive des carrefours avec les routes du Pont d'Aumaille et du Mont Hébert à BRIX**

Considérant que ces accès sont dangereux et que les riverains peuvent accéder à la RN 13 par des itinéraires plus sécurisés.  
**Art. 1 :** Dans le sens Cherbourg-Valognes, l'accès à double sens entre la route du Pont d'Aumaille et la RN13 est interdit à compter de la fermeture de ce carrefour. Dans le sens Valognes-Cherbourg, l'accès à double sens entre la route du Mont Hébert et la RN13 est interdit à compter de la fermeture de ce carrefour. Cette interdiction est portée à la connaissance des usagers par une signalisation temporaire (BT4), puis par une fermeture physique définitive.  
**Art. 2 :** Dès la fermeture de ces carrefours : La route d'Aumaille sera classée en impasse à partir de l'intersection de la rue Pierre de Belleville vers la RN13 ; La route du Mont Hébert sera classée en impasse à partir de l'intersection de la route du Mont Hébert menant aux numéros 40 à 44 vers la RN13. Ces indications seront portées à la connaissance des usagers par l'implantation de panneaux C13a « chemin sans issue ».  
**Art. 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.  
**Art. 4 :** Une copie du présent arrêté est adressée pour exécution : au groupement de gendarmerie nationale de la Manche, au district Manche-Calvados de la DIR Nord-Ouest (pôle d'exploitation de Saint-Lô – CEI de Valognes), aux services techniques de la commune de Brix.  
**Art. 5 :** Une copie du présent arrêté est adressée pour information : à la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement, et du logement de Normandie, au conseil départemental de la Manche, à la communauté de communes du Coeur du Cotentin, au service départemental d'incendie et de secours de la Manche, au SAMU, à la Poste.

Art. 6 : Une copie du présent arrêté est adressée pour publication et affichage: au secrétariat du cabinet du préfet de la Manche, à la mairie de Brix.

Signé : Le maire de Brix : Noëlle BENOIST

Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest : Alain DE MEYERE



## **DREAL - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement**

### ***Arrêté (DREAL/DRAF) du 6 janvier 2017 de prescription complémentaire à l'arrêté du 7 juillet 2014 établissant le programme d'action régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région Basse-Normandie***

Considérant que la décision du tribunal administratif de Caen est fondée sur le fait que l'arrêté du 23 octobre 2013 prévoit dans son article 2 que le renforcement des mesures nationales doit permettre de s'assurer que le programme d'actions composé du programme d'actions national et du programme d'actions régional « garantisse un niveau de protection de l'environnement comparable à celui obtenu par le programme d'actions précédent » ;

Considérant que le tribunal administratif de Caen a estimé que la mesure concernant l'obligation de mise en place de bandes enherbées de dix mètres aux abords des cours d'eau BCAA devait être reconduite dans le seul département de la Manche au titre de la conservation du niveau de protection de l'environnement ;

Considérant de ce fait qu'il est nécessaire de rétablir cette mesure dans la zone vulnérable du département de la Manche ;

Art. 1 : L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2014 sus-visé est ainsi complété : Obligation de maintenir, ou d'implanter au plus tard au 1er janvier 2018, une bande enherbée de dix mètres de large minimum, le long des cours d'eau définis au titre des BCAA (Bonnes Conditions Agro Environnementales) en zone vulnérable du département de la Manche, à l'exception des parcelles comportant des cultures maraîchères.

Art. 2 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Normandie.

Signé : la préfète : Nicole KLEIN



## **Préfecture de la Mayenne**

### ***Arrêté du 9 janvier 2017 portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Mayenne***

Art. 1 : La commission locale de l'eau pour l'élaboration, la révision et le suivi de l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant de la Mayenne est renouvelée comme suit :

1) Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (35 représentants):

Au titre de chaque région concernée : Catherine MEUNIER (conseil régional de Normandie), Hervé UTARD (conseil régional de Bretagne)

Florence DESILLIERE (conseil régional des Pays de la Loire)

Au titre de chaque département concerné : Monique SOCKATH (conseil départemental d'Ille et Vilaine), Nooruddine MUHAMMAD (conseil départemental de Maine et Loire), Jacky BOUVET (conseil départemental de la Manche), Louis MICHEL (conseil départemental de la Mayenne), Françoise DUCHEMIN (conseil départemental de la Mayenne), Marie-Thérèse de VALLAMBROS (conseil départemental de l'Orne)

Au titre des représentants nommés sur proposition des associations départementales des maires concernés : Marc CAILLEAU (conseiller communautaire de la communauté urbaine Angers Loire Métropole, Maine et Loire), Daniel CHALET (vice-président de la communauté de communes de la région du Lion d'Angers, Maine-et-Loire), Jean-Marc LEGRAND (maire délégué de Heussé – Le Teilleul, Manche), Ernest GUIHÉRY (maire d'Alexain, Mayenne), Loïc JEUSSE (maire de Charchigné, Mayenne), Daniel PIEDNOIR (maire d'Origné, Mayenne), Henri GUILMEAU (maire de Saint-Calais-du-Désert, Mayenne), Jean-Claude LETESSIER (adjoint au maire de Montsûrs, Mayenne), Bruno MAURIN (vice-président de Laval Agglomération, Mayenne), Christian QUINTON (vice-président de la communauté de communes de l'Ernée, Mayenne), Jean-Marc ALLAIN (vice-président de la communauté de communes du Bocage Mayennais, Mayenne), Laurent ROCHER (conseiller communautaire à la communauté de communes du Pays de Château-Gontier, Mayenne), Dominique BOURGAULT (vice-président de la communauté de communes du Mont des Avaloirs), Jean-Luc MESSAGUE (vice-président de la communauté de communes des Coëvrons, Mayenne), Daniel LANDEMAINE (vice-président de Mayenne Communauté, Mayenne), Eric ROULLEAUX (maire de Mantilly, Orne), Marcel FLANDRIN (maire délégué d'Antoigny – La Ferté-Macé, Orne), Gérard DESGRIPPES (maire de Champsecret, vice-président de la communauté de communes du Domfrontais, Orne), Bernard MOREAU (maire de Juvigny Val d'Andaine, vice-président de la communauté de communes du Pays d'Andaine, Orne)

Au titre du parc régional naturel : Christelle AUREGAN (vice-présidente du parc régional naturel Normandie-Maine)

Au titre des syndicats intercommunaux : Alain BAGOUE (vice-président du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Segréen, Maine et Loire), Christian RAIMBAULT (syndicat de bassin du Vicoin), Gilbert FAUCHARD (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Centre Ouest Mayennais), Christophe BECHU (syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière de l'Ernée), Jean-Paul GAHERY (syndicat d'eau du Nord-Ouest Mayennais), Robert GESLOT (syndicat de bassin de la Jouanne)

2) Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (18 représentants) :

Au titre des chambres d'agriculture : Nicole de BERSACQUES (Maine et Loire), Jean BARREAU (Mayenne), Dominique BAYER (Orne)

Au titre des chambres de commerce et d'industrie : Henri COISNE (Mayenne)

Au titre des associations syndicales de propriétaires ou des représentants de la propriété foncière ou forestière : Antoine QUERUAU LAMERIE (syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Mayenne)

Au titre des fédérations des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique : Bernard BOUTEILLER (fédération de Maine et Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique), Jean POIRIER (fédération de la Mayenne pour la pêche et la protection du milieu aquatique), Jean-Paul DORON (fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique)

Au titre des associations de protection de l'environnement : Régine BRUNY (association La Sauvegarde de l'Anjou), Alice BURBAN (Mayenne Nature Environnement)

Au titre de l'association des riverains de la Jouanne et du Vicoin : Andrée CACHEUX (association des riverains de la Jouanne et du Vicoin)

Au titre du comité départemental de canoë-kayak de la Mayenne : Christian LAIGLE

Au titre de l'association des étangs de Normandie : Olivier PEAN

Au titre du réseau des fédérations régionales des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural : Justine RONDEAU (CIVAM de la Mayenne)

Au titre des associations de consommateurs : Jean-Michel GUINAUDEAU (UFC-Que choisir de la Mayenne)

Au titre des producteurs d'hydroélectricité : Bruno FERRIER (société hydraulique d'études et de missions d'assistance)

Au titre des organismes uniques bénéficiant d'autorisations de prélèvement de l'eau pour l'irrigation : Jean-René PELLUAU (syndicat des irrigants de la Mayenne)

Au titre des associations de pêche professionnelle : Matthieu PERRAUD (association agréée interdépartementale des pêcheurs professionnels en eau douce du bassin de la Loire et des cours d'eau bretons)

3) Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (12 représentants)

le préfet de la région Centre, préfet du Loiret, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant,

le préfet de Maine-et-Loire ou son représentant,

le préfet de la Mayenne ou son représentant,

le préfet de l'Orne ou son représentant,  
 le délégué régional de l'agence française pour la biodiversité ou son représentant,  
 le directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant,  
 la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ou son représentant,  
 le délégué régional de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire ou son représentant,  
 un représentant de la mission inter-services de l'eau et de la nature du Maine et Loire,  
 deux représentants de la mission inter-services de l'eau et de la nature de la Mayenne,  
 un représentant de la mission inter-services de l'eau et de la nature de l'Orne.

**Art. 2 :** La durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau, autres que les représentants de l'Etat, est de six années à compter de la signature du présent arrêté. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat. En cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir. Les fonctions des membres de la commission locale de l'eau sont gratuites.

**Art. 3 :** Le président de la commission locale de l'eau est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

**Art. 4 :** l'arrêté préfectoral n° 2010-P-936 du 22 septembre 2010 modifié portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Mayenne est abrogé.

Signé : Pour le préfet et par délégation, La secrétaire générale : Laetitia CESARI-GIORDANI



## **Préfecture de région Bretagne**

### ***Arrêté n° 17-192 du 3 janvier 2017 donnant délégation de signature à M. AUTIE, Directeur Zonal de la police aux frontières Ouest***

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-8 modifiée du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité, modifiée par la loi n° 97-940 du 16 octobre 1997, relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes ;

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion de la police nationale et, notamment, son article 4 ;

Vu le décret n° 97-1007 du 30 octobre 1997 relatif aux adjoints de sécurité recrutés en application de l'article 36 de la loi n° 97-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité intérieure, modifiée ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 10 février 2016 nommant M. Patrick DALLENNES, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine

Vu le décret du 21 avril 2016 nommant M. Christophe MIRMAND, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur n° 582 du 18 octobre 2016, nommant le commissaire divisionnaire Jean-Yves AUTIE, en qualité de directeur zonal de la police aux frontières de la zone Ouest et directeur interdépartemental de la police aux frontières d'Ille-et-Vilaine à Rennes ;

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur n° 667 du 22 novembre 2016 nommant le commissaire Marwan LARAICH en qualité de directeur zonal adjoint de la police aux frontières de la zone Ouest et directeur interdépartemental adjoint de la police aux frontières de Rennes à compter du 2 janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-185 du 2 novembre 2016 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves AUTIE, directeur zonal de la police aux frontières Ouest,

Sur proposition du préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine.

**Art. 1 :** Délégation est donnée à M. Jean-Yves AUTIE, directeur zonal de la police aux frontières de la zone Ouest, à l'effet de prononcer et de signer les sanctions d'avertissement et du blâme à l'encontre des personnels du corps d'encadrement et d'application de la police nationale (personnels actifs). En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves AUTIE, directeur zonal de la police aux frontières de la zone Ouest à Rennes, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par M. Marwan LARAICH, directeur zonal adjoint de la police aux frontières de la zone Ouest à Rennes.

**Art. 2 :** Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 16-185 du 2 novembre 2016.

**Art. 3 :** Le préfet délégué à la défense et la sécurité pour la zone de défense et de sécurité Ouest et le Directeur Zonal de la Police Aux Frontières Ouest, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Signé : Le Préfet de la région Bretagne, Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, Préfet d'Ille-et-Vilaine : Christophe MIRMAND



## **SDIS - Service Départemental d'Incendie et de Secours de La Manche**

### ***Arrêté n° 2016-2131 du 30 novembre 2016 - tableau d'avancement au grade de colonel***

**Art. 1 :** Le tableau d'avancement au grade de colonel de sapeurs-pompiers professionnels de la Manche est établi, au titre de l'année 2017, dans l'ordre suivant : n° 1 – Philippe CORCESSIN ; n° 2 – Georges LOURDAIS.

**Art. 2 :** Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Signé : Pour le ministre et par délégation, le sous-directeur des ressources, des compétences et de la doctrine d'emploi : Jean-Philippe VENNIN  
 Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche : Jacky BOUVET



### ***Arrêté n° 2016-2133 du 30 novembre 2016 - tableau d'avancement au grade de lieutenant-colonel***

**Art. 1 :** Le tableau d'avancement au grade de lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers professionnels de la Manche est établi, au titre de l'année 2017, dans l'ordre suivant : n° 1 – Fabien LION ; n° 2 – Patrick AUROUSSEAU ; n° 3 – Franck MAILLARD.

**Art. 2 :** Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Signé : Pour le ministre et par délégation, le sous-directeur des ressources, des compétences et de la doctrine d'emploi : Jean-Philippe VENNIN  
 Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche : Jacky BOUVET



**Arrêté n° 52 du 30 janvier 2017 portant réengagement du vétérinaire capitaine des sapeurs pompiers volontaires Salifou NITCHEMAN**

Considérant que l'aptitude médicale a été constatée le 23 août 2016 par le service de santé et de secours médical ;

**Art. 1** Le Vétérinaire Commandant Salifou NITCHEMAN est réengagé pour une période de cinq ans au corps départemental de la Manche, affecté au centre de secours de MARIGNY à compter du 01/01/2017.

**Art. 2** : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Signé : Pour le ministre et par délégation, le sous-directeur de la doctrine et des ressources humaines : Jean-Philippe VENNIN  
Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche : Jacky BOUVET

**Arrêté n° 85 du 30 janvier 2017 portant réengagement du médecin commandant des sapeurs pompiers volontaires Franck DUJARDIN**

Considérant que l'aptitude médicale a été constatée le 30 avril 2016 par le service de santé et de secours médical ;

**Art. 1** Le Médecin Commandant Franck DUJARDIN est réengagé pour une période de cinq ans au corps départemental de la Manche, affecté au centre de secours de TORIGNI SUR VIRE à compter du 04/04/2016.

**Art. 2** : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Signé : Pour le ministre et par délégation, le sous-directeur des ressources, des compétences et de la doctrine d'emploi : Jean-Philippe VENNIN  
Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche : Jacky BOUVET

**SGAMI Ouest - Préfecture de Zone de Défense et de Sécurité Ouest**

**Arrêté n° 17-193 du 3 janvier 2017 donnant délégation de signature à M. AUTIE, Directeur Zonal de la police aux frontières Ouest**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le code de la défense,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 4,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 132,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment ses articles 64, 86, 104 et 226 modifiés,

Vu le décret n° 70-1049 du 13 décembre 1970 relatif à la déconcentration du contrôle financier sur les dépenses de l'Etat effectuées au plan local,

Vu le décret n° 93-377 du 18 mars 1993 relatif aux préfets délégués pour la sécurité et la défense auprès des préfets de zone de défense, modifié par le décret n° 95-75 du 21 janvier 1995,

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale,

Vu le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure,

Vu le décret n° 2003-734 du 1er août 2003, portant création et organisation des services déconcentrés de la direction de la police aux frontières,

Vu le décret n° 2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité,

Vu le décret n°2010-225 du 4 mars 2010 portant modifications de certaines dispositions du code de la défense relatives aux préfets délégués pour la défense et la sécurité, aux états-majors interministériels de zone de défense et de sécurité, aux délégués et correspondants de zone de défense et de sécurité et à l'outre-mer ainsi que certaines dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration de la police et certaines dispositions du code de la santé publique,

Vu le décret du 21 avril 2016 nommant M. Christophe MIRMAND, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine,

Vu le décret du 10 février 2016 nommant M. Patrick DALLENNES, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine,

Vu l'arrêté du 26 janvier 2006 relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire,

Vu l'arrêté interministériel du 28 janvier 2011, pris en application de l'article R 553-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile,

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur n°582 du 18 octobre 2016 nommant le commissaire divisionnaire Jean-Yves AUTIE en qualité de directeur zonal de la police aux frontières de la zone Ouest et directeur interdépartemental de la police aux frontières de Rennes,

Vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur n°667 du 22 novembre 2016 nommant le commissaire Marwan LARAICH en qualité de directeur zonal adjoint de la police aux frontières de la zone Ouest et directeur interdépartemental adjoint de la police aux frontières de Rennes à compter du 2 janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral n°16-186 du 2 novembre 2016 donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves AUTIE, directeur zonal de la police aux frontières Ouest,

Sur proposition du préfet délégué pour la défense et la sécurité,

**Art. 1** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Yves AUTIE, commissaire divisionnaire, directeur zonal de la police aux frontières de la zone Ouest à Rennes, directeur interdépartemental de la police aux frontières de Rennes, responsable de l'unité opérationnelle « direction zonale de la police aux frontières Ouest » du budget opérationnel de programme « moyens des services de police de la zone de défense ouest », afin de procéder aux expressions de besoins relatifs au budget de son service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Yves AUTIE pour liquider les dépenses imputées sur le budget de son service et notamment pour viser les factures et mémoires, constater le service fait et, le cas échéant, porter mention de l'inscription à l'inventaire.

**Art. 2** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Yves AUTIE pour certifier les états de frais de déplacement, les heures supplémentaires et heures de nuit ou de dimanche et jours fériés.

**Art. 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves AUTIE, directeur zonal de la police aux frontières de la zone Ouest à Rennes, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par M. Marwan LARAICH, commissaire de police, directeur zonal adjoint de la police aux frontières de la zone Ouest à Rennes et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers par M. Frédéric SEBELON, attaché d'administration d'Etat, chef du département administration-finances et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers par Mme Céline ROUILLEE, secrétaire administrative de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du département administration-finances.

**Art. 4** : Délégation de signature est également donnée aux directeurs départementaux de la police aux frontières : M. Eric LE GALL, directeur interdépartemental de la police aux frontières du Havre ; M. Patrice TASSET, directeur interdépartemental de la police aux frontières de Nantes ; M. Jean-Louis LEGENDRE, directeur interdépartemental de la police aux frontières de Cherbourg ;

pour toute expression de besoin de fonctionnement courant inférieure ou égale à 2 500 € pour les dépenses d'équipement relatives à leur service respectif, ainsi que pour certifier les états de frais de déplacement des personnels de leur service respectif.

**Art. 5** : Délégation de signature est également donnée aux chefs de centre de rétention administrative situés dans le ressort de l'unité opérationnelle « direction zonale de la police aux frontières Ouest » :

M. Sébastien JEAN, capitaine de police, chef par intérim du centre de rétention administrative d'OISSEL (Seine-Maritime) remplacé à ce poste par le capitaine Olivier MARTEL à compter du 2 janvier 2017 ;

M. Christophe PITON, capitaine de police, chef du centre de rétention administrative de Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille-et-Vilaine) ;

pour toute expression de besoin de fonctionnement courant inférieure ou égale à 1 000 € pour les dépenses d'équipement relatives à leur service respectif, ainsi que pour certifier les états de frais de déplacement des personnels de leur service respectif.

**Art. 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs départementaux de la police aux frontières, délégation est donnée à :

M. Pierre-Yves COLLIN, capitaine de police, adjoint au commandant de police Patrice TASSET, directeur interdépartemental de la police aux frontières de Nantes ; M. Pierre HEMON, capitaine de police, adjoint au commandant de police Jean-Louis LEGENDRE, directeur interdépartemental de la police aux frontières de Cherbourg ; M. Sébastien JEAN, capitaine de police, en qualité d'adjoint au commandant fonctionnel Eric LE GALL, directeur interdépartemental de la police aux frontières du Havre.

pour toute expression de besoin de fonctionnement courant inférieure ou égale à 2 500 € pour les dépenses d'équipement relatives à leur service respectif, ainsi que pour certifier les états de frais de déplacement des personnels de leur service respectif.

**Art. 7 :** En cas d'absence ou d'empêchement des chefs de centre de rétention administrative, délégation est donnée, dans les conditions fixées à l'article 5 du présent arrêté, à : M. Eric KELLER, major de police, adjoint du chef du centre de rétention administrative d'OISSEL (Seine-Maritime) ;

M. Didier KHODJA, major de police, adjoint au capitaine de police Christophe PITON, chef du centre de rétention administrative de Saint Jacques de la Lande (Ille-et-Vilaine).

**Art. 8 :** Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°16-186 du 2 novembre 2016.

**Art. 9 :** Le préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, responsable du budget opérationnel de programme « Moyens des services de police de la zone de défense et sécurité Ouest », et le directeur zonal de la police aux frontières de la zone Ouest à Rennes, directeur départemental de la police aux frontières d'Ille-et-Vilaine, responsable de l'unité opérationnelle « direction zonale de la police aux frontières Ouest » du budget opérationnel de programme « Moyens des services de police de la zone de défense Ouest », sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs des régions de Bretagne, Centre-Val de Loire, Normandie et Pays-de-la-Loire.

Signé : Le Préfet de la région Bretagne, Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, Préfet d'Ille-et-Vilaine : Christophe MIRMAND



**Arrêté n° 17-194 du 3 janvier 2017 donnant délégation de signature à M. CUSSAC - Directeur Zonal des Compagnies Républicaines de Sécurité Ouest**

Vu le code de la défense,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment ses articles 64, 86, 104 et 226 modifié ;

Vu le décret n° 70-1049 du 13 décembre 1970 relatif à la déconcentration du contrôle financier sur les dépenses de l'État effectuées au plan local ;

Vu le décret n° 93-377 du 18 mars 1993 relatif aux préfets délégués pour la sécurité et la défense auprès des préfets de zone de défense, modifié par le décret n° 95-75 du 21 janvier 1995 ;

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu le décret N° 2003-952 du 3 octobre 2003 relatif à l'organisation des compagnies républicaines de sécurité ;

Vu le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret N°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la république en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret N° 2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

Vu le décret N° 2010-225 du 4 mars 2010 portant modifications de certaines dispositions du code de la défense relatives aux préfets délégués pour la défense et la sécurité, aux états majors interministériels de zone de défense et de sécurité, aux délégués et correspondants de zone de défense et de sécurité et à l'outre-mer ainsi que certaines dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration de la police et certaines dispositions du code de la santé publique

Vu le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure,

Vu le décret du 10 février 2016 nommant M. Patrick DALLENNES préfet délégué pour la sécurité et la défense auprès du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine

Vu le décret 21 avril 2016 nommant Monsieur MIRMAND, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine

Vu l'arrêté du 8 décembre 1993, modifié par l'arrêté du 23 août 1994 et portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués, au titre du budget du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire section intérieur ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2006 relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 août 2006 relatif à l'organisation de la direction centrale des compagnies républicaines de sécurité en sous directions et bureaux ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 août 2006 relatif à l'implantation et à la composition des directions zonales des délégations, des unités motocyclistes zonales et des compagnies républicaines de sécurité ;

Vu la circulaire du 18 novembre 1987 relative aux délégations de signature consenties par l'autorité préfectorale pour l'application de l'article 35 bis de l'ordonnance du 2 novembre 1945 modifiée ;

Vu la circulaire ministérielle n° 92/00327/C du 15 décembre 1992 portant sur la gestion déconcentrée des services de police ;

Vu l'arrêté ministériel du 02 juillet 2013 nommant le contrôleur général Philippe CUSSAC en qualité de directeur zonal des compagnies républicaines de sécurité ouest;

Sur proposition du préfet délégué pour la défense et la sécurité,

**Art. 1 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe CUSSAC, contrôleur général, directeur zonal des compagnies républicaines de sécurité Ouest, responsable de l'unité opérationnelle « CRS zone Ouest » du Budget Opérationnel de Programme 176 « Moyens des services de police de la zone de défense Ouest » afin de procéder aux expressions de besoins relatifs au budget des services CRS de la zone de défense et sécurité Ouest.

Délégation de signature est également donnée à Monsieur Philippe CUSSAC pour constater le service fait et le cas échéant porter mention de l'inscription à l'inventaire.

**Art. 2 :** Délégation est également donnée à Monsieur Philippe CUSSAC :

– pour certifier les états de frais de déplacement, d'indemnités journalières, d'absence temporaire, d'heures supplémentaires et d'heures de nuit ou de dimanche et jours fériés.

– pour signer, au nom et pour le compte de l'ordonnateur, les bordereaux récapitulatifs de dépenses du régisseur du service.

– procéder aux pré-réservations d'hébergement au bénéfice des fonctionnaires en déplacement individuel ou collectif.

Délégation de signature lui est également donnée pour signer les devis et états liquidatifs correspondant aux prestations de service d'ordre payants effectués par les fonctionnaires des CRS.

Délégation lui est également donnée pour la signature de conventions établies pour des prestations internes fournies par les services CRS de la zone de défense et sécurité Ouest.

Art. 3 : En cas d'absence ou d'empêchement du Contrôleur Général Philippe CUSSAC, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par le directeur zonal adjoint, Monsieur Alain JEULAND, commissaire de police ainsi que le Chef d'État-Major Monsieur Christophe GUINAMANT, commissaire de police.

Art. 4 : Délégation de signature est donnée à : M. René-Jacques LE MOEL, commandant de police, échelon fonctionnel ; Mme Claudine LAINE, attachée du ministère de l'Intérieur ; M. Yannick MOREAU, capitaine de police.

Aux fins de procéder aux expressions de besoins concernant l'État-Major de la direction zonale ouest et l'unité motocycliste zonale à hauteur d'un montant maximum de 15 000 € HT.

M. Thierry CARUELLE, commandant échelon fonctionnel, M. Guirec BLOCHET, capitaine de police, pour procéder exclusivement aux pré-réservations relatives à l'hébergement collectif des CRS d'un montant maximum de 12 000 euros HT .

Art. 5 : Délégation est donnée au Capitaine de police Frédéric GASSERT, commandant de l'unité motocycliste zonale, pour certifier les états de frais de déplacement, d'indemnités journalières, d'absence temporaire, d'heures supplémentaires et d'heures de nuit ou de dimanche ou de jours fériés des fonctionnaires motocyclistes.

En outre, délégation de signature est donnée au capitaine GASSERT, pour procéder aux expressions de besoins de fonctionnement courant d'un montant maximum de 8 000 € HT pour le service dépensier de l'UMZ.

Délégation de signature lui est également donnée pour signer les devis et états liquidatifs correspondant aux prestations de service d'ordre payants effectués par les fonctionnaires des CRS de son service.

En cas d'absence ou d'empêchement du capitaine GASSERT, cette délégation sera exercée par le major RULP Jean-Luc VITARD.

Art. 6 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Eric DURAND, commandant de police échelon fonctionnel, commandant la compagnie républicaine de sécurité n° 9 à Rennes, afin de procéder aux expressions de besoins concernant son service à hauteur d'un montant maximum de 10 000€ HT ;

Délégation de signature est également donnée à Monsieur Eric DURAND, pour constater le service fait et le cas échéant porter mention de l'inscription à l'inventaire.

Délégation est également donnée à Monsieur Eric DURAND :

– pour certifier les états de frais de déplacement après vérification, au nom et pour le compte de l'ordonnateur, de la matérialité et de la durée réelle des déplacements ainsi que de l'effectivité de la dépense d'hébergement et de restauration dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;

– pour signer, au nom et pour le compte de l'ordonnateur, les bordereaux récapitulatifs de dépenses du régisseur de son service ;

– pour certifier les états d'indemnités journalières d'absence temporaire et les heures supplémentaires et heures de nuit ou de dimanche et jours fériés.

Délégation de signature lui est également donnée pour signer les devis et états liquidatifs correspondant aux prestations de service d'ordre payants effectués par les fonctionnaires des CRS de son unité.

Délégation lui est également donnée pour la signature de conventions établies pour des prestations internes fournies par son unité.

En cas d'absence ou d'empêchement du commandant Eric DURAND, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par son adjoint, Marc PROD'HOMME capitaine de police, Laurent GAUVRIT lieutenant de police ou Cédric LODS lieutenant de police .

En outre, délégation de signature est donnée à : M. Stéphane PIVETTE, brigadier-chef pour procéder aux expressions de besoins de fonctionnement courant d'un montant maximum de 1 500 €.

En outre, en ce qui concerne l'UMZ CRS OUEST détachement de Rennes, délégation de signature est donnée à Milan SLEKOVEC Major de police, pour procéder aux expressions de besoins de fonctionnement courant d'un montant maximum de 1 500€.

Art. 7 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain BOUISSET, commandant de police, commandant la compagnie républicaine de sécurité n° 10 au Mans, afin de procéder aux expressions de besoins concernant son service à hauteur d'un montant maximal de 10 000 € HT.

Délégation de signature est également donnée à Monsieur Alain BOUISSET pour constater le service fait et, le cas échéant porter mention de l'inscription à l'inventaire.

Délégation est également donnée à Monsieur Alain BOUISSET :

– pour certifier les états de frais de déplacement après vérification, au nom et pour le compte de l'ordonnateur, de la matérialité et de la durée réelle des déplacements ainsi que de l'effectivité de la dépense d'hébergement et de restauration dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;

– pour signer, au nom et pour le compte de l'ordonnateur, les bordereaux récapitulatifs de dépenses du régisseur de son service ;

– pour certifier les états d'indemnités journalières d'absence temporaire et les heures supplémentaires et heures de nuit ou de dimanche et jours fériés.

Délégation de signature lui est également donnée pour signer les devis et états liquidatifs correspondant aux prestations de service d'ordre payants effectués par les fonctionnaires des CRS de son unité.

Délégation lui est également donnée pour la signature de conventions établies pour des prestations internes fournies par son unité.

En cas d'absence ou d'empêchement du commandant Alain BOUISSET, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par le capitaine de police GESRET Yvan ou le capitaine de police Gilles LECHAT.

En outre, délégation de signature est donnée à : M. Eric GIRAUD, brigadier chef ; Mme Latufa BEURY, adjoint administratif.

pour procéder aux expressions de besoins de fonctionnement courant d'un montant maximum de 1 500 €.

En outre, en ce qui concerne l'UMZ CRS OUEST détachement du Mans, délégation de signature est donnée à Pascal GOZARD, Major de police, pour procéder aux expressions de besoins de fonctionnement courant d'un montant maximum de 1 500€.

Art. 8 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe DEROFF, commandant de police, commandant la compagnie républicaine de sécurité n° 13 à Saint-Brieuc, afin de procéder aux expressions de besoin concernant son service, à hauteur d'un montant maximal de 10 000 € HT.

Délégation de signature est également donnée à Monsieur Philippe DEROFF pour constater le service fait et le cas échéant porter mention de l'inscription à l'inventaire.

Délégation est également donnée à Monsieur Philippe DEROFF :

– pour certifier les états de frais de déplacement après vérification, au nom et pour le compte de l'ordonnateur, de la matérialité et de la durée réelle des déplacements ainsi que de l'effectivité de la dépense d'hébergement et de restauration dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;

– pour signer, au nom et pour le compte de l'ordonnateur, les bordereaux récapitulatifs de dépenses du régisseur de son service.

– pour certifier les états d'indemnités journalières d'absence temporaire et les heures supplémentaires et heures de nuit ou de dimanche et jours fériés.

Délégation de signature lui est également donnée pour signer les devis et états liquidatifs correspondant aux prestations de service d'ordre payants effectués par les fonctionnaires des CRS de son unité.

Délégation lui est également donnée pour la signature de conventions établies pour des prestations internes fournies par son unité.

En cas d'absence ou d'empêchement du commandant Philippe DEROFF, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par son adjoint Christophe CROIN capitaine de police.

En outre, délégation de signature est donnée à : Mme Annie LE GALL, secrétaire administratif ; M. Jean-Louis FUDUCHE, Major de police.

pour procéder aux expressions de besoins de fonctionnement courant d'un montant maximum de 1 500 €.

Art. 9 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Hugues POYOL, commandant d'unité de la CRS n° 31 à Darnétal, afin de procéder aux expressions de besoins relatifs au budget de son service à hauteur d'un montant maximal de 10 000 € HT.

Délégation de signature est également donnée à Monsieur Hugues POYOL pour constater le service fait et le cas échéant porter mention de l'inscription à l'inventaire.

Délégation est également donnée à Monsieur Hugues POYOL :

– pour certifier les états de frais de déplacement après vérification, au nom et pour le compte de l'ordonnateur, de la matérialité et de la durée réelle des déplacements ainsi que de l'effectivité de la dépense d'hébergement et de restauration dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;

– pour signer, au nom et pour le compte de l'ordonnateur, les bordereaux récapitulatifs de dépenses du régisseur de son service ;

– pour certifier les états d'indemnités journalières d'absence temporaire et les heures supplémentaires et heures de nuit ou de dimanche et jours fériés.

Délégation de signature lui est également donnée pour signer les devis et états liquidatifs correspondant aux prestations de service d'ordre payants effectués par les fonctionnaires des CRS de son unité.

Délégation lui est également donnée pour la signature de conventions établies pour des prestations internes fournies par son unité.

En cas d'absence ou d'empêchement du commandant Hugues POYOL, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par le Capitaine de police TROALE Patrick.

En outre, délégation de signature est donnée à : M. Jérôme DEQUESNE, major ; M. Eric WESTEEL, major

pour procéder aux expressions de besoins de fonctionnement courant d'un montant maximum de 1 500 €.

En outre, en ce qui concerne l'UMZ CRS OUEST détachement de Rouen, délégation de signature est donnée au brigadier-chef Cyril RIO pour procéder aux expressions de besoins de fonctionnement courant d'un montant maximum de 1 500€.

Art. 10 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Roland GUILLOU, commandant de Police, commandant de la CRS n° 32 au Havre, afin de procéder aux expressions de besoins concernant son service à hauteur d'un montant maximal de 10 000€ HT.

Délégation de signature est également donnée à Monsieur Roland GUILLOU pour certifier le service fait et le cas échéant porter mention de l'inscription à l'inventaire.

Délégation est également donnée à Monsieur Roland GUILLOU :

– pour certifier les états de frais de déplacement après vérification, au nom et pour le compte de l'ordonnateur, de la matérialité et de la durée réelle des déplacements ainsi que de l'effectivité de la dépense d'hébergement et de restauration dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;

– pour signer, au nom et pour le compte de l'ordonnateur, les bordereaux récapitulatifs de dépenses du régisseur de son service ;

– pour certifier les états d'indemnités journalières d'absence temporaire et les heures supplémentaires et heures de nuit ou de dimanche et jours fériés.

Délégation de signature lui est également donnée pour signer les devis et états liquidatifs correspondant aux prestations de service d'ordre payants effectués par les fonctionnaires des CRS de son unité.

Délégation lui est également donnée pour la signature de conventions établies pour des prestations internes fournies par son unité.

En cas d'absence ou d'empêchement du commandant Roland GUILLOU, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par son adjoint le capitaine de police Alain INIZAN.

En outre, délégation de signature est donnée à : M. Olivier LEVITRE, brigadier chef de police ; M. David ROGER, brigadier chef de police ; M. François DUPONT, major de police.

pour procéder aux expressions de besoins de fonctionnement courant d'un montant maximum de 1 500 €.

Art. 11 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane SIMON, commandant de police, commandant la compagnie républicaine de sécurité n° 41 à TOURS, afin de procéder aux expressions de besoins concernant son service, à hauteur d'un montant maximal de 10.000€ HT.

Délégation de signature est également donnée à Monsieur Stéphane SIMON pour constater le service fait et le cas échéant porter mention de l'inscription à l'inventaire.

Délégation est également donnée à Monsieur Stéphane SIMON :

– pour certifier les états de frais de déplacement après vérification, au nom et pour le compte de l'ordonnateur, de la matérialité et de la durée réelle des déplacements ainsi que de l'effectivité de la dépense d'hébergement et de restauration dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;

– pour signer, au nom et pour le compte de l'ordonnateur, les bordereaux récapitulatifs de dépenses du régisseur de son service ;

– pour certifier les états d'indemnités journalières d'absence temporaire et les heures supplémentaires et heures de nuit ou de dimanche et jours fériés.

Délégation de signature lui est également donnée pour signer les devis et états liquidatifs correspondant aux prestations de service d'ordre payants effectués par les fonctionnaires des CRS de son unité.

Délégation lui est également donnée pour la signature de conventions établies pour des prestations internes fournies par son unité.

En cas d'absence ou d'empêchement du commandant Stéphane SIMON, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par son adjoint Sébastien JOURDAN, capitaine de police et le lieutenant de police Luc FOURNIER.

En outre, délégation de signature est donnée à : M. Thomas BRUN, brigadier- chef ; M. Stéphane ROCHEFEUILLE, brigadier-chef

pour procéder aux expressions de besoins de fonctionnement courant d'un montant maximum de 1 500 €.

En outre, en ce qui concerne l'UMZ CRS OUEST détachement de Tours, délégation de signature est donnée au Major de police Olivier JOYEUX pour procéder aux expressions de besoins de fonctionnement courant d'un montant maximum de 1 500 €.

Art. 12 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Didier LE POGAM, commandant de police, commandant de la compagnie républicaine de sécurité n° 42 à Nantes, afin de procéder aux expressions de besoins concernant son service à hauteur d'un montant maximal de 10 000€ HT.

Délégation de signature est également donnée à Monsieur Didier LE POGAM pour constater le service fait et le cas échéant porter mention de l'inscription à l'inventaire.

Délégation est également donnée à Monsieur Didier LE POGAM :

– pour certifier les états de frais de déplacement après vérification, au nom et pour le compte de l'ordonnateur, de la matérialité et de la durée réelle des déplacements ainsi que de l'effectivité de la dépense d'hébergement et de restauration dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;

– pour signer, au nom et pour le compte de l'ordonnateur, les bordereaux récapitulatifs de dépenses du régisseur de son service ;

– pour certifier les états d'indemnités journalières d'absence temporaire et les heures supplémentaires et heures de nuit ou de dimanche et jours fériés.

Délégation de signature lui est également donnée pour signer les devis et états liquidatifs correspondant aux prestations de service d'ordre payants effectués par les fonctionnaires des CRS de son unité.

Délégation lui est également donnée pour la signature de conventions établies pour des prestations internes fournies par son unité.

En cas d'absence ou d'empêchement du commandant Didier LE POGAM, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par son adjoint Pascal LE BIHAN capitaine de police et Thomas PLANTARD de SAINT CLAIR lieutenant de police .

En outre, délégation de signature est donnée à : M. GRIS Denis, Major exceptionnel ; M. Sébastien BEZIAU, brigadier-chef ; M. Romuald LE SCIELLOUR, brigadier-chef

pour procéder aux expressions de besoins de fonctionnement courant d'un montant maximum de 1 500 €.

En outre, en ce qui concerne l'UMZ CRS OUEST détachement de Nantes, délégation de signature est donnée au Major de police Pascal OLIVIER pour procéder aux expressions de besoins de fonctionnement courant d'un montant maximum de 1 500 €.

Art. 13 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe LEGAY, commandant de police, commandant la compagnie républicaine de sécurité n° 51 à SARAN, afin de procéder aux expressions de besoins concernant son service à hauteur d'un montant maximal de 10 000€ HT.

Délégation de signature est également donnée à Monsieur Philippe LEGAY pour constater le service fait et le cas échéant porter mention de l'inscription à l'inventaire.

Délégation est également donnée à Monsieur Philippe LEGAY :

– pour certifier les états de frais de déplacement après vérification, au nom et pour le compte de l'ordonnateur, de la matérialité et de la durée réelle des déplacements ainsi que de l'effectivité de la dépense d'hébergement et de restauration dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;

– pour signer, au nom et pour le compte de l'ordonnateur, les bordereaux récapitulatifs de dépenses du régisseur de son service ;

– pour certifier les états d'indemnités journalières d'absence temporaire et les heures supplémentaires et heures de nuit ou de dimanche et jours fériés.

Délégation de signature lui est également donnée pour signer les devis et états liquidatifs correspondant aux prestations de service d'ordre payants effectués par les fonctionnaires des CRS de son unité.

Délégation lui est également donnée pour la signature de conventions établies pour des prestations internes fournies par son unité.

En cas d'absence ou d'empêchement du commandant Philippe LEGAY, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par son adjoint Thierry THOMAS, capitaine de police.

En outre, délégation de signature est donnée à : M. Laurent ISBLED, brigadier-chef ; M. Vincent COIGNOUX, brigadier de police

pour procéder aux expressions de besoins de fonctionnement courant d'un montant maximum de 1500 €.

Art. 14 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre DESMARESCAUX commandant de police, commandant la compagnie républicaine de sécurité n° 52 à Sancerre, afin de procéder aux expressions de besoins, à l'exception des marchés excédant le seuil de 10 000 € HT, relatifs au budget de son service ;

Délégation de signature est également donnée à Monsieur Pierre DESMARESCAUX pour constater le service fait et le cas échéant porter mention de l'inscription à l'inventaire.

Délégation est également donnée à Monsieur Pierre DESMARESCAUX :

– pour certifier les états de frais de déplacement après vérification, au nom et pour le compte de l'ordonnateur, de la matérialité et de la durée réelle des déplacements ainsi que de l'effectivité de la dépense d'hébergement et de restauration dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;

– pour signer, au nom et pour le compte de l'ordonnateur, les bordereaux récapitulatifs de dépenses du régisseur de son service.

– pour certifier les états d'indemnités journalières d'absence temporaire et les heures supplémentaires et heures de nuit ou de dimanche et jours fériés.

Délégation de signature lui est également donnée pour signer les devis et états liquidatifs correspondant aux prestations de service d'ordre payants effectués par les fonctionnaires des CRS de son unité.

Délégation lui est également donnée pour la signature de conventions établies pour des prestations internes fournies par son unité.

En cas d'absence ou d'empêchement du commandant Pierre DEMARESCAUX, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par son adjoint Philippe BAUFRE, capitaine de police.

En outre, délégation de signature est donnée à : M. Christophe JACOULOT, brigadier-chef ; M. Sylvain VILAIN, brigadier de police.

pour procéder aux expressions de besoins de fonctionnement courant d'un montant maximum de 1 500 €.

Art. 15 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent DENOUAL, Capitaine de police, directeur du centre de formation des compagnies républicaines de sécurité de Rennes, afin de procéder aux expressions de besoins concernant son service, à hauteur d'un montant maximal de 10 000€ HT.

Délégation de signature est également donnée à Monsieur Vincent DENOUAL, pour constater le service fait et le cas échéant porter mention de l'inscription à l'inventaire.

Délégation est également donnée à Monsieur Vincent DENOUAL :

– pour certifier les états de frais de déplacement après vérification, au nom et pour le compte de l'ordonnateur, de la matérialité et de la durée réelle des déplacements ainsi que de l'effectivité de la dépense d'hébergement et de restauration dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;

– pour signer, au nom et pour le compte de l'ordonnateur, les bordereaux récapitulatifs de dépenses du régisseur de son service ;

– pour certifier les états d'indemnités journalières d'absence temporaire et les heures supplémentaires et heures de nuit ou de dimanche et jours fériés.

Délégation de signature lui est également donnée pour signer les devis et états liquidatifs correspondant aux prestations de service d'ordre payants effectués par les fonctionnaires des CRS de son service.

Délégation lui est également donnée pour la signature de conventions établies pour des prestations internes fournies par son service.

En cas d'absence ou d'empêchement du Capitaine de police Vincent DENOUAL, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par son adjoint, M. Philippe BESNARD, major exceptionnel.

Art. 16 : Les dispositions de l'arrêté préfectoral N° 16-166 sont abrogées du 17 mai 2016.

Art. 17 : Le préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, le directeur zonal des compagnies républicaines de sécurité, responsable de l'UO1 « CRS zone Ouest », les commandants des compagnies républicaines de sécurité n° 09, 10, 13, 31, 32, 41, 42, 51, 52, le directeur du centre de formation des CRS à Rennes, le Commandant de l'unité motocycliste zonale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs des préfectures de région de la zone de défense Ouest.

Signé : Le Préfet de la région Bretagne, Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, Préfet d'Ille-et-Vilaine : Christophe MIRMAND

